Collectif pour l'inclusion
et le développement social
dans la Capitale-Nationale

Plan d’action régional concerté – 2024-2029

Région de la Capitale-Nationale

Juin 2025

Référence à citer

Communauté métropolitaine de Québec et Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale. Plan d'action régional concerté 2024-2029 – Région de la Capitale-Nationale. Version du 19 juin 2025. Document produit pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Québec, 2025.

À propos de la CMQuébec

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est un organisme supramunicipal de planification, de coordination et de financement. Son territoire est constitué de l'agglomération de Québec, qui comprend les villes de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, de la Ville de Lévis ainsi que des MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré

Version	Modification effectuée par	Date
N0.1	Communauté métropolitaine de Québec	19 juin 2025

ISBN : 978-2-923826-38-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

Plan d’action régional concerté 2024-2029

Région de la Capitale-Nationale

Le Plan d’action régional concerté 2024-2029 (PARC-CN) a été réalisé par le Collectif pour l’inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN) sous la coordination de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) - Équipe de développement social.

La CMQuébec remercie les partenaires du Collectif IDS-CN et les organisations qui ont contribué à la préparation du PARC-CN.

Comité de travail

Benoit Poirier	Centraide Québec-Chaudières-Appalaches
Céline Lepage	Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
Alexis Jobin-Lessard	Direction générale de Services Québec des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Béatrice Pauly	MRC de La Côte-de-Beaupré
Valérie Blanchet	MRC de La Jacques-Cartier
Karine Verreault	Regroupement des groupes communautaires de la région-03
Marie-Lee Plante	Regroupement pour l’aide aux itinérants et itinérantes de Québec
Jérémie Provencher	Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale
Monica Breton	Secrétariat à la Capitale-Nationale
Geneviève Duhaime	Ville de Québec

Coordination, recherche et rédaction (CMQuébec)

Lisa Lavoie	Coordination, recherche, rédaction et mise en page
Mylène Bédard	Recherche et soutien rédaction
Pierre-Olivier Samson	Statistiques et cartographie
Andréane Choinière	Graphisme, mise en page et révision
Mariane Julien **Catherine Ferland-Blanchet** **Olivier Labrecque** **Mylène Savard**	Soutien à la révision

Table des matières

Section 1 - Introduction 8

Plan d'action gouvernemental 2024-2029 8

Historique des Alliances pour la région de la Capitale-Nationale 9

Apprentissages issus des pratiques et des initiatives réalisées 2018-2023 10

Section 2 - Fondements du Plan d'action régional concerté 16

Bases communes 16

Définitions et repères communs 16

Capacités collectives 17

Piliers centraux : équité et inclusion sociale 19

Section 3 - Fonctionnement 22

Coordination régionale des Alliances et du FQIS 22

Collaboration régionale 22

Mobilisation des forces vives 24

Implication des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale 24

Section 4 – Regard sur la région 27

Indices pour comprendre les inégalités 27

Profil socioéconomique 2021 - Capitale-Nationale 29

Mesure du panier de consommation (MPC) 31

Indice combiné de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) 33

Indice de vitalité économique (IVE) 36

Mesure de faible revenu (MFR) 38

Profils socioéconomiques 40

Agglomération de Québec 41

MRC de Charlevoix 43

MRC de Charlevoix-Est 45

MRC de La Côte-de-Beaupré 47

MRC de L'Ile-d'Orléans 49

MRC de La Jacques-Cartier 51

MRC de Portneuf 53

Liens avec les chantiers du Collectif IDS-CN 55
Chantier se loger 55
Chantier se déplacer 56
Chantier se nourrir 57

Section 5 – Population et priorités régionales 60

Population et territoire visés 60
Priorités régionales 62
Priorité 1 : Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale 63
Priorité 2 : Renforcer la participation sociale des personnes et des communautés 64
Priorité 3 : Favoriser une accessibilité équitable aux biens et aux services essentiels 65
Priorité 4 : Renforcer les capacités de résilience communautaire et soutenir une transition socioécologique juste 66
Stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 67

Section 6 - Gestion de l'enveloppe, suivis financiers du FQIS et indicateurs 69

Contexte 69
Filtres de répartition 69
Suivis financiers 69
Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réalisation des initiatives 70

Section 7 - Soumettre une demande de soutien financier 72

Balises d'admissibilité 72
Principales balises financières pour la région de la Capitale-Nationale 73
Période d'appel d'initiatives 73
Documents à utiliser 73
Modalité de dépôt d'une demande 73

Section 8 - Sélection des initiatives 76

Mécanismes de sélection et analyse 76
Critères de sélection des initiatives (région de la Capitale-Nationale) 77
En cas d'égalité 78
En cas d'annulation d'une initiative 78

Section 9 - Soutien et accompagnement 80

Pendant la préparation d'une demande de soutien financier 80
Pendant le déploiement des initiatives 81

Section 10 - Communications 83

Diffusion de l'information et mise en valeur du travail accompli 83

Suivi de déploiement des initiatives 83

Liaisons avec les élu·es municipaux de la région 84

Cahier du Collectif IDS-CN 85

Fondements du Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale 86

Ce qui nous définit 86

Feuille de route 2022-2025 pour guider les actions 87

Liste des partenaires et composition des Cercles et Chantiers 88

Cahier du Chantier se loger 90

Chantier se loger – Aperçu de l'analyse de la situation 91

Aperçu des ménages de la région de la Capitale-Nationale 91

Manifestations des problèmes d'habitation et de logement 93

Cahier du Chantier se nourrir 96

Accès aux aliments sains 97

Annexes et références 99

Annexe 1 – Répertoire données et portraits - région de la Capitale-Nationale 100

Annexe 2 – Descriptions des indicateurs utilisés 102

Annexe 3 – Orientations et normes du FQIS 106

Références (mise à jour à venir) 107

01

Introduction

Section 1 - Introduction

Plan d'action gouvernemental 2024-2029

Cadre du Plan d'action gouvernemental 2024-2029

Mobiliser. Accompagner. Participer. (MAP 2024-2029) est le quatrième Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui a été lancé le 21 juin 2024. Celui-ci vise la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2029 et il relève du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** (MESS).

Le MAP 2024-2029 est construit autour de 3 principaux axes se déclinant en 8 orientations et 71 mesures qui permettent de contribuer à l'atteinte des cibles établies par le gouvernement du Québec.

	Axe	Cible 2029
Axe 1	Accompagner les personnes seules et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale vers une plus grande participation économique et sociale.	Accompagner plus de 50 000 personnes bénéficiant d'un programme d'assistance sociale dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale.
Axe 2	Agir pour un meilleur accès aux aliments et offrir une réponse gouvernementale adaptée aux besoins de base.	Augmenter de 30 % le nombre de projets en matière de sécurité alimentaire soutenus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment des projets ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes.
Axe 3	Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions cohérentes dont les effets sont importants pour les personnes qui en bénéficieront.	Assurer une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

Le gouvernement du Québec prévoit investir plus de 4,3 G$ d'ici le 31 mars 2029 :

- 750 M$ provenant directement du MESS pour soutenir les 71 mesures inscrites dans le MAP 2024-2029;
- Plus de 3,55 G$ provenant de 15 politiques et stratégies publiques issues de différents ministères.

Mesure 3.1.1.1 - Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité

La mesure 3.1.1.1 prévoit de « Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité (Alliances) ». Depuis 2010, les Alliances ont permis de mobiliser les acteurs régionaux et locaux autour des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de développer des pratiques de collaboration et de se doter d'une vision commune tout en adaptant les priorités et les actions aux réalités de leur **région administrative** (région).

Pour ce faire, le MESS confie aux partenaires régionaux désignés la gestion **du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).** Deux volets structurent cette enveloppe :

1. Maintenir et renforcer la démarche de mobilisation et de concertation née des Alliances 2018–2023
2. Soutenir la réalisation d'initiatives concrètes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par l'entremise du FQIS, les Alliances 2024-2029 bénéficient d'une enveloppe globale de 145,36 M$ répartie, notamment, entre les 17 régions du Québec. La région de la Capitale-Nationale s'est vu octroyer un montant total de 4 305 650 $.

Historique des Alliances pour la région de la Capitale-Nationale

2010-2018

Lors des Alliances 2010-2015, la **Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale** (CRÉ-CN) avait été mandatée pour la mise en œuvre et la gestion des fonds. Pour mettre en œuvre la démarche, une structure de gouvernance à deux paliers avait été préconisée :

- Le comité de soutien régional : CRÉ-CN, Direction régionale d'Emploi-Québec, Agence de la santé et des services sociaux ainsi que le Bureau de la Capitale-Nationale.
- Les comités de gestion locale : misant sur **l'approche territoriale intégrée** (ATI), espace de mobilisation et de concertation rassemblant des acteurs locaux propre à un territoire délimité.

L'enveloppe 2010-2015 pour le territoire de la Capitale-Nationale était alors de 3,2 M$. À l'époque, cette somme a été attribuée en fonction des orientations stratégiques identifiées par les partenaires (CRÉ, 2012).

Orientation stratégique 1 : Soutenir les mobilisations locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	1 464 000 $
Orientation stratégique 2 : Renforcer le partenariat régional en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	1 386 000 $
Frais de gestion	350 000 $

2015-2018

Afin de pallier l'arrivée tardive de l'enveloppe FQIS, le MTESS a prolongé le financement de plusieurs projets issus des Alliances 2010-2015 pour la période 2015-2018. C'est ainsi que 18 initiatives (2016-2017) et 17 initiatives (2017-2018) ont été maintenues.

2018-2023

L'approche gouvernementale à l'égard des Alliances a légèrement changé avec l'arrivée du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Le gouvernement misant davantage l'autonomie et le pouvoir d'agir des collectivités ainsi que sur l'engagement des acteurs régionaux dans l'élaboration de leur gouvernance, dans l'identification des besoins et dans leur capacité à construire une vision commune permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par l'entremise du Forum des élus de la Capitale-Nationale, les futurs signataires de l'entente 2018-2023 (les MRC de La région et la Ville de Québec) ont désigné la Communauté métropolitaine de Québec comme organisme mandataire des Alliances pour la région. Pour cette période, une enveloppe de 4,2 M$ a été octroyée à la région, ce qui a permis la création d'une structure de concertation régionale ainsi que la réalisation de 34 initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À l'époque, le comité régional des Alliances pour la solidarité a été mis en place pour administrer, de manière concertée, le FIQS. Au fil du temps, les partenaires régionaux ont construit des liens solides et ils·elles ont compris qu'ensemble, ils·elles étaient plus fort·es et qu.ils·elles pouvaient réaliser des changements dans la région. Dans une période où la population était confrontée à une crise sanitaire mondiale, la nécessité de travailler ensemble a pris son envol.

Difficile de passer sous silence la pandémie de la Covid-19 et la situation socioéconomique qu'elle a générée, qui ont exacerbé les inégalités sociales et qui ont mis à nu les fractures existantes dans le système et les réseaux dédiés à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. Pour le bien-être collectif, les partenaires ont mis en place un modèle de collaborations intersectorielles, ouvert aux différents paliers, permettant d'augmenter l'impact de leurs actions afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale.

Apprentissages issus des pratiques et des initiatives réalisées 2018-2023

Soucieux·euses de mettre en lumière le travail effectué et la valorisation des savoirs acquis pendant le déploiement des Alliances, les partenaires ont interpellé les chercheur·es du Collaboratoire pour réaliser une analyse transversale des initiatives soutenues financièrement par le FQIS notamment à l'égard des actions menées, des impacts générés, des défis rencontrés et des mécanismes mis en place.

Les principaux constats et les apprentissages tirés du rapport de recherche : ***Portrait du déploiement du 3e Fonds québécois d'initiatives sociales dans la région de la Capitale-Nationale*** **|** *Analyse transversale des bilans finaux des initiatives soutenues financièrement par le FQIS 2018-2023* (Le Collaboratoire, 2024) permettent également aux partenaires de s'en inspirer pour renforcer leurs pratiques, orienter leurs décisions stratégiques et maximiser l'impact de leurs actions dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en prenant acte des recommandations pour répondre concrètement aux enjeux mis en lumière par la recherche.

Grands axes d'actions et recommandations

La préparation du PARC et le déploiement des prochaines Alliances sont deux opportunités qui permettent un transfert des apprentissages, une réflexion collective approfondie sur l'intégration des recommandations, un renforcement de ce que nous faisons bien, une évolution de nos pratiques tout en soutenant le déploiement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les principaux constats effectués ont été regroupés dans de grands axes :

- **Axe d'action 1** : Vers une compréhension et une définition commune des enjeux.
- **Axe d'action 2** : Vers des conditions permettant une réelle autonomie pour les initiatives.
- **Axe d'action 3** : Vers une mobilisation citoyenne informée et sensible.
- **Axe d'action 4** : Vers une vitalité des maillages entre milieux, partenariats et actions concertées.
- **Axe d'action 5** : Vers une approche éclairée des questions d'accessibilité et d'intersectionnalité.
- **Axe d'action 6** : Vers un suivi organisé du déploiement des initiatives et une redéfinition du processus de reddition de comptes.

Axe d'action 1 - Vers une compréhension et une définition commune des enjeux

Constats	Recommandations
1.1 Cultiver une communication claire et inclusive : La qualité de la communication est essentielle pour démystifier les tabous, préjugés et biais présents dans les milieux impliqués.	Créer des espaces inclusifs où les personnes concernées (notamment les expert·es de vécu) peuvent s'exprimer et donner de la rétroaction.
	Éviter de supposer que tous les acteurs sont pleinement conscients de leurs biais ou privilèges.
	Adapter les méthodes et les espaces de communication pour inclure toutes les parties prenantes.
1.2 S'entendre sur des définitions communes des notions utilisées : Les concepts utilisés (pauvreté, exclusion sociale, autonomie, etc.) varient selon les perspectives des acteurs. Une définition collective, élaborée de façon itérative et en intelligence collective, permet une compréhension partagée.	Outiller les parties prenantes (formation sur l'ADS+ et les communications publiques).
	Promouvoir une approche réflexive pour ajuster les définitions en fonction des réalités de terrain.
	Identifier et approfondir les notions clés dans une perspective d'amélioration des conditions de vie et de participation sociale.

Constats	Recommandations
1.3 Prendre conscience ensemble des flux de communication : Les dynamiques actuelles montrent une surreprésentation de certains acteurs dans les échanges, entraînant fatigue et limites de compréhension. Pour diversifier et améliorer les flux de communication.	Réfléchir aux pratiques actuelles : Qui communique? Les méthodes sont-elles inclusives et adaptées?
	Documenter les flux de communication grâce à des outils comme des sociogrammes évolutifs, afin d'identifier les lacunes et de renforcer les liens entre concertation et action de proximité.

Axe d'action 2 - Vers des conditions permettant une réelle autonomie d'action pour les initiatives

Constats	Recommandations
2.1 Œuvrer pour assurer la pérennité du financement : Un financement stable et récurrent est essentiel pour garantir l'autonomie des initiatives. L'instabilité actuelle limite leur marge de manœuvre et alourdit la pression sur les équipes.	Mener des réflexions collectives sur les stratégies politiques et les solidarités à développer pour obtenir un financement pérenne.
	Identifier les alliés politiques et institutionnels pouvant accompagner ces efforts.
	Questionner les limites et opportunités des modèles de financement philanthropiques et leur impact sur l'autonomie des initiatives.
2.2 Favoriser le recrutement, la rétention et la stabilisation de la main-d'œuvre : Les défis liés au recrutement, à la rétention et à la stabilisation de la main-d'œuvre nuisent à l'efficacité des initiatives.	Consacrer le temps nécessaire à la formation en continu (formations adaptées pour les équipes).
	Travailler en binôme et partager les postes clés.
	Comprendre les causes des départs et proposer des solutions pour améliorer les conditions de travail.
	Reconnaître le travail invisible et favoriser un environnement de travail sain et conscient. Prendre soin de ceux et celles qui prennent soin.
2.3 Privilégier la prévention pour favoriser l'autonomie : La prévention agit en amont pour limiter les situations de vulnérabilité et renforcer l'autonomie des individus. Bien qu'elle soit difficile à quantifier, elle réduit les coûts sociaux, économiques et environnementaux.	Réfléchir à la place de la prévention dans les initiatives et identifier des pratiques préventives prometteuses.
	Mesurer les impacts de la prévention sur l'autonomie des bénéficiaires, le bien-être des travailleurs et d'autres dimensions des initiatives.

Axe d'action 3 - Vers une mobilisation citoyenne informée et sensible (portée inclusive)

Constats	Recommandations
3.1 Mettre l'humain au centre de l'approche de mobilisation : Une mobilisation citoyenne efficace commence par la reconnaissance des défis vécus par les participant·es et le respect de leurs limites.	Créer des espaces inclusifs où les personnes expertes de vécu se sentent accueillies, notamment en adaptant les outils et les formats de participation. Repenser les formats de mobilisation en incluant des activités informelles et accessibles à divers groupes.
	Renforcer les compétences des équipes pour inclure les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les espaces décisionnels.
	Valoriser les contributions en célébrant les efforts des participant·es et en leur offrant des rôles flexibles selon leurs capacités et préférences.

Constats	Recommandations
	Accompagner les participant·es dans l'usage des outils numériques pour les réunions virtuelles et adopter des principes d'universalité dans les approches inclusives.
	Intégrer des questions précises dans les formulaires de reddition pour évaluer et mieux comprendre l'implication des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.
3.2 Maximiser l'utilisation des ressources disponibles : Dans un contexte de ressources limitées, il est crucial de développer des stratégies pour tirer le meilleur parti des moyens existants.	Mobiliser les citoyen·ennes pour cocréer des solutions locales et durables.
	Miser sur l'intelligence collective en mutualisant les savoirs et compétences des différents acteurs pour définir des priorités collectives et des actions communes.
	Capitaliser sur l'expertise des partenaires en sollicitant leur soutien pour renforcer les connaissances et compétences du réseau ainsi que les capacités des initiatives locales.
3.3 Créer les conditions pour une redistribution équitable du pouvoir : Pour que la mobilisation citoyenne soit réellement inclusive, il est nécessaire d'équilibrer les dynamiques de pouvoir dans les espaces de rencontre.	Encourager une participation égalitaire en veillant à ce que toutes les contributions soient écoutées et prises en compte, indépendamment du statut ou de l'ancienneté. Veiller à une répartition équitable du temps de parole et à la reconnaissance de toutes les contributions.
	Utiliser des outils comme l'analyse différenciée selon les sexes et d'autres facteurs (ADS+) pour assurer une représentativité équitable dans les comités.
	Former les acteurs pour intégrer les perspectives des personnes en situation de pauvreté et renforcer leur pouvoir d'agir.
	Privilégier la concertation collective pour choisir et prioriser les actions, tout en assurant un financement adéquat pour soutenir ces démarches.

Axe d'action 4 - Vers une vitalité des maillages entre milieux, partenariats et actions concertées

Constats	Recommandations
4.1 Favoriser la création d'un réseau durable : Les relations partenariales, bien qu'essentielles, sont souvent négligées dans des contextes de surcharge professionnelle et de ressources limitées.	Prioriser et favoriser les partenariats en intégrant leur développement dans les plans d'action des organismes.
	Solliciter activement les partenaires potentiels et maintenir un dialogue constant pour assurer la pérennité des relations. Prendre en compte les facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour bâtir des réseaux résilients.
4.2 Reconnaître et considérer avec empathie les charges visibles et invisibles : Les travailleur·euses portent des charges multiples (cognitives, émotionnelles, éthiques), souvent inégales entre les actions de terrain (urgentes) et les actions de concertation (planifiées).	Adapter les attentes et les ressources selon la réalité des intervenant·es. Évaluer régulièrement la charge de travail et ajuster les responsabilités en fonction des contraintes et des ressources disponibles.
	Instaurer des espaces d'échange et de soutien : Moments où les intervenant·es peuvent exprimer leurs défis, partager leurs expériences et bénéficier d'un accompagnement adapté.

Axe d’action 5 - Vers une approche éclairée des questions d’accessibilité et d’intersectionnalité

Constats	Recommandations
5.1 Favoriser l’accessibilité : L’accessibilité doit être pensée comme un écosystème global. Cela implique de prendre en compte les limitations fonctionnelles (physiques, mentales, sociales, etc.) et les obstacles contextuels (temps, espace, rythme).	Développer des services adaptés pour répondre aux besoins spécifiques.
	Promouvoir des approches globales et personnalisées qui valorisent à la fois les forces et les besoins des individus.
	Repenser les normes et les contextes en adoptant des pratiques qui favorisent l’équité et l’accès pour tous. Identifier les environnements et mécanismes qui excluent certaines populations et de les transformer en opportunités inclusives. Intégrer des mesures universelles qui profitent à l’ensemble de la population tout en ciblant les plus vulnérables.
5.2 S’éduquer à l’intersectionnalité et réfléchir sur ses biais inconscients : L’intersectionnalité permet d’aborder une personne dans toute la complexité de ses expériences (genre, race, handicap, âge, etc.) pour mieux répondre à ses besoins.	S’éduquer sur les rapports de pouvoir et les oppressions systémiques, en reconnaissant que chacun contribue, consciemment ou non, à ces dynamiques.
	Créer des outils de réflexion pour identifier et corriger les biais inconscients au sein des structures et pratiques organisationnelles (ex. : grilles d’analyse des biais).
	Consulter les personnes concernées pour coconstruire des stratégies qui reflètent leurs besoins et réalités vécues.
5.3 L’inclusion des personnes de la diversité de genre, un enjeu prioritaire : L’inclusion des personnes de la diversité de genre doit être une priorité pour toutes les initiatives, avec une réflexion active sur les violences genrées et les discriminations.	Créer des partenariats avec des organisations spécialisées afin d’avoir une lecture plus fine et de veiller à la prise en compte de ces enjeux.
	Sensibiliser et former les équipes sur les réalités des personnes LGBTQIA+ et des violences genrées.
	Documenter les données sur le genre de manière respectueuse et inclusive, en évitant les pratiques stigmatisantes.

Axe d’action 6 - Vers un suivi organisé du déploiement des initiatives et une redéfinition du processus de reddition de comptes

Constats	Recommandations
6.1 Viser une approche holistique pour la mesure du succès : Une mesure qualitative et quantitative des impacts sociaux nécessite des indicateurs clairs, définis en amont.	Établir des indicateurs généraux communs à toutes les initiatives, reflétant des critères significatifs identifiés par les participants, tels que l’accessibilité, la qualité des relations et la mobilisation.
	Personnaliser les indicateurs selon les besoins spécifiques de chaque organisme pour mieux refléter leur réalité et encourager une collecte de données volontaire et significative.
	Évaluer les impacts positifs et négatifs, en identifiant les réussites et les défis propres à chaque initiative.
6.2 Réviser le processus de reddition de comptes : La reddition de comptes, sous forme de rapport final, présente des limites.	Prévoir une collecte de données continue et allégée, avec des évaluations à différents moments (avant, pendant et après le déploiement) pour mieux observer l’évolution et les impacts.
	Uniformiser les processus à travers un tableau de bord élaboré en consultation avec les initiatives pour éviter les outils invasifs.

Constats	Recommandations
	Adopter une démarche itérative et participative, intégrant des évaluations régulières et des outils comme les sociogrammes, afin de documenter les réseaux et les collaborations.
	Inclure des évaluations participatives qui mettent en lumière les ajustements nécessaires et renforcent le pouvoir d’agir des parties prenantes.
	Intégrer les expert·e·s de vécu au cœur des processus en développant des indicateurs de participation et en favorisant une collecte qualitative respectueuse de leur réalité.
6.3 Renforcer l’accompagnement et le soutien pour la collecte de données liées à la reddition de comptes : Pour optimiser la collecte de données, il est essentiel d’accompagner les initiatives et de réduire la charge des intervenant·es	Embaucher des expert.es pour gérer la collecte de données et son suivi.
	Former les intervenant·es à utiliser des indicateurs pertinents pour tirer des enseignements immédiats des données.
	Impliquer des représentant·es gouvernementaux pour participer à la collecte de données tout en respectant l’autonomie des milieux.
	Valoriser la reddition de comptes comme activité de transfert de connaissances, permettant de mettre en commun et d’élargir les meilleures pratiques des initiatives.

Les partenaires du Collectif IDS-CN sont conscient·es que les recommandations et pistes d’actions proposées sont nombreuses et qu’elles visent à la fois les pratiques : d’administration du fonds, de concertation, de compétences collectives, de concrétisation de solution visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, de collectes de données et de participation citoyenne, etc. Il·elles misent sur le prochain cycle des Alliances pour poursuivre le chemin à parcourir, pour explorer les possibilités, pour expérimenter des solutions cohérentes avec les fondements du Collectif IDS-N, pour évoluer et faire de nouveaux apprentissages.

Les réflexions et travaux menant à la rédaction du présent document s’inscrivent donc dans un contexte de transfert des apprentissages et de l’expérience acquise dans les six dernières années, trouvant un juste équilibre entre la continuité, l’évolution et la nouveauté. La prise en compte et l’application des recommandations proposées par l’équipe du Collaboratoire est amorcée, bien que les changements soient parfois subtils pour les regards extérieurs.

02

Fondements du Plan d’action régional concerté

Section 2 - Fondements du Plan d'action régional concerté

Bases communes

Avant de se lancer au cœur du Plan d'action régional concerté (PARC-CN) il est essentiel d'établir des bases communes. Celles-ci visent, notamment, à :

- Positionner les concepts et les notions au cœur de la démarche.
- Susciter plus de cohésion dans les propos, les actions, les réflexions, etc.
- Renforcer l'adhésion des différent·es acteur·trices de la région.
- Limiter l'éparpillement, les incompréhensions, etc.
- Générer une compréhension commune de termes, concepts, contenus, etc.

Définitions et repères communs

Pauvreté (L.R.Q., c. L-7)

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Loi 7 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi guide les dirigeants dans le choix des actions contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une première du genre en Amérique du Nord. Pour l'application de cette loi, on entend par pauvreté « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. » (L.R.Q., c. L-7). Cette définition novatrice va au-delà de la situation économique, elle inclut également les dimensions sociales de la pauvreté.

Exclusion sociale (CEPE, 2015)

L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté. Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques.

Développement social

Inspirée de Concertation Horizon (2023) et Ville de Lévis (2019), cette notion désigne l'ensemble d'actions et de mesures prises par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux (inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne). Il permet d'améliorer de façon durable la qualité et les conditions de vie des individus au sein de leur communauté.

Le développement social s'appuie sur des pratiques favorisant la concertation, la recherche continue d'équité, la solidarité sociale, l'intersectorialité, l'intersectionnalité, et l'ouverture à l'innovation.

Échelle régionale

L'échelle régionale fait référence à la région administrative 03 – au territoire géographique de la région de la Capitale-Nationale. Déclinaison de termes possibles : région, régional, palier régional, régionalement, etc.

Échelle locale

L'échelle locale englobe les MRC, les municipalités, les arrondissements et les quartiers à l'intérieur de la région administrative 03. Cette échelle variable s'adapte aux réalités spécifiques des organisations et des communautés, en tenant compte des particularités géographiques propres à chacune d'entre elles.

Initiative à portée locale

Une initiative à portée locale est conçue et mise en œuvre à l'échelle d'un territoire circonscrit, tel qu'un ou des quartiers, un arrondissement, une ou des municipalités, une MRC ou une zone géographique déterminée par l'organisation responsable de l'initiative. Grâce à une connaissance fine des réalités locales, elle répond à des enjeux, aux dynamiques spécifiques à ce territoire et aux besoins des personnes visées. Généralement, elle génère des retombées directes pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Initiative à portée régionale

Une initiative à portée régionale agit à l'échelle de plusieurs territoires de la région de la Capitale-Nationale, elle vise des enjeux ou des problématiques qui peuvent être vécus dans plusieurs communautés locales, bien que géographiquement éloignées les unes des autres. Généralement, elle génère des retombées indirectes pour les personnes en situation de pauvreté ou elle contribue aux changements systémiques.

Éducation populaire

L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyen·ennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. (MÉPACQ, 1981)

Littératie

La capacité d'une personne à lire et à comprendre un texte, lui permettant de maîtriser suffisamment l'information écrite pour être fonctionnelle en société. (Office québécois de la langue française, 2018)

Il existe six niveaux de compétence afin de mesurer la capacité en littératie d'une personne, incluant le niveau zéro. Une personne atteignant le premier ou le deuxième niveau est considérée comme ayant des capacités insuffisantes pour répondre aux exigences de la vie, dont la prise de décisions en lien avec la santé (Statistique Canada, 2003; Rootman, 2007). Le niveau trois représente le niveau minimal à atteindre, permettant d'utiliser adéquatement de la documentation écrite (Statistique Canada, 2003). Une personne de niveau quatre ou cinq a donc la capacité de comprendre plusieurs sources d'information à la fois et de les combiner afin d'arriver à résoudre des problèmes complexes (Lemieux, 2014).

Capacités collectives

Les capacités collectives désignent l'ensemble des savoir-faire, des ressources, des dynamiques et des conditions partagées qui permettent à un groupe, une organisation ou un territoire de se mobiliser, d'apprendre, d'agir ensemble et s'adapter de façon cohérente à des enjeux communs.

Ce sont des fondations invisibles, mais essentielles à la réussite et à la pérennité de la démarche, des actions collectives, etc. En voici quelques exemples :

- **Capacités de mobilisation et de participation** : Créer un climat de confiance, mobiliser une diversité d'acteurs (intersectorialité), favoriser l'engagement durable des partenaires, assurer une représentativité des voix citoyennes, etc.
- **Capacités d'apprentissage collectif** : Partager les savoirs entre acteurs, tirer des apprentissages des actions passées, coconstruire une lecture commune des enjeux, développer une mémoire collective, etc.

- **Capacités de gouvernance partagée** : Prendre des décisions de façon concertée, clarifier les rôles et responsabilités, gérer les tensions ou conflits, soutenir un leadership partagé ou distribué, etc.
- **Capacités d’action et d’adaptation** : Coordonner efficacement les efforts sur le terrain, s’ajuster en fonction des besoins du milieu, expérimenter et innover collectivement, agir dans une logique de transformation sociale, etc.
- **Capacités de communication et d’influence** : Parler d’une voix commune à l’externe, valoriser les actions collectives, influencer les politiques ou les décisions locales, rendre visibles les retombées pour la communauté, etc.

Les partenaires du Collectif IDS-CN pourront s’appuyer sur les capacités collectives acquises au fil des années afin de veiller au bon déploiement des Alliances.

Piliers centraux : équité et inclusion sociale

L’équité et l’inclusion sociale comme piliers centraux : les piliers centraux sont des principes transversaux qui guident le PARC. Ils représentent les valeurs et les fondements de la démarche. Ils s’incarneront notamment dans les priorités régionales, dans les mécanismes de sélection, etc.

Principe d’équité

Dans les dernières années, à maintes reprises, le principe d’équité a été le centre des préoccupations des partenaires tout en y observant une certaine dualité entre la volonté de positionner l’équité au cœur de notre identité et la réelle capacité à l’incarner en tant qu’acteur collectif.

Si une application fine de ce principe tend à susciter des réflexions profondes et des conversations courageuses, l’équité, lorsqu’abordée dans sa globalité, semble plutôt fédératrice et rassembleuse. Dans cette visée, les partenaires ont souhaité que ce principe devienne un élément central de ce plan d’action.

Pour les partenaires, l’équité est un principe fondé sur la justice sociale et l’impartialité, visant à garantir à chaque individu, groupe ou territoire, les ressources, les opportunités et le soutien nécessaires pour assurer un accès réel et équilibré aux mêmes résultats, aux services, aux biens, aux leviers, aux droits, etc. Contrairement à l’égalité, qui applique uniformément les mêmes règles ou ressources à tous, l’équité tient compte des disparités préexistantes pour corriger les désavantages systémiques et assurer une participation pleine et entière de chacun.

L’équité n’est pas statique et doit être comprise comme une démarche évolutive qui vise à transformer les structures et les pratiques afin de bâtir une société plus juste, inclusive et résiliente. Elle implique que nous adoptions une approche proactive, cherchant à réduire les inégalités systémiques tout en favorisant le bien-être collectif. L’équité s’exprime dans plusieurs domaines. Par exemple, l’équité :

Sociale	Adapter l’accès aux services essentiels en fonction des réalités et des besoins des individus, des organisations, des communautés, etc.
Économique	Répartir les ressources et les opportunités de manière à réduire les écarts de richesse et à favoriser une participation équitable à l’économie.
Territoriale	Prendre en compte les différences territoriales et les adresser différemment (spécificité territoriale), contribuer à la réduction des inégalités entre les territoires, qu’ils soient urbains, ruraux ou périurbains, afin de garantir un développement équilibré et un accès équitable aux infrastructures, aux services, aux biens, etc.
Environnementale	Réduire les inégalités dans l’exposition aux risques environnementaux et garantir un accès équitable à un environnement sain et sécuritaire.
Santé	Réduire les écarts d’accès aux services de santé et aux services sociaux, en fonction des besoins spécifiques des populations, en tenant compte des déterminants sociaux de la santé (revenu, logement, éducation, conditions de travail, etc.). L’équité en santé implique, notamment, d’assurer une répartition juste des services médicaux, sociaux et préventifs.
Juridique	Assurer une application juste et adaptée des lois, en reconnaissant que certains groupes peuvent nécessiter des mesures spécifiques pour accéder pleinement à leurs droits.

Principe d’inclusion sociale

L’inclusion sociale est également une préoccupation des partenaires. Elle repose sur des actions concrètes qui permettent à chacun d’exercer ses droits, de contribuer à la société et de s’épanouir dans un cadre collectif.

Pour les partenaires, l’inclusion sociale est un principe fondamental visant à garantir que chaque individu, quels que soient ses origines, son âge, son sexe ou son genre, sa situation économique, son état de santé, son niveau d’éducation ou ses capacités, puisse participer pleinement et de manière équitable à la vie sociale, économique, culturelle et politique de sa communauté.

L’inclusion sociale repose sur trois conditions essentielles :

1. **L’accès aux droits fondamentaux et aux ressources** en éducation, emploi, logement, santé, culture, services publics, etc.
2. **La participation active à la société** : citoyenneté, engagement, reconnaissance des savoirs et expériences, etc.
3. **La lutte contre les discriminations et les barrières systémiques** qui freinent l’intégration de certains groupes.

L’inclusion sociale ne signifie pas seulement donner les mêmes opportunités à tou.tes, mais aussi adapter les ressources et les soutiens en fonction des besoins spécifiques des individus, des groupes et des communautés. C’est pourquoi elle est souvent liée au principe d’équité, qui vise à corriger les déséquilibres pour garantir une réelle égalité des chances.

Finalement, les principes d’équité et d’inclusion sociale sont indissociables : si l’équité permet de corriger les désavantages systémiques pour assurer une juste répartition des ressources et des opportunités, l’inclusion sociale vise à garantir la participation pleine et entière de tous les individus. Ensemble, ces principes permettent de bâtir une société où chacun trouve sa place et contribue au bien-être collectif.

Distinction entre les piliers centraux et les priorités régionales

- **Les piliers centraux (équité et inclusion)** sont des principes transversaux qui guident toutes les actions du PARC-CN. Ils représentent les valeurs et les fondements de la démarche régionale.
- **Les priorités régionales** correspondent aux dimensions précises de la pauvreté et de l’exclusion sociales sur lesquelles les actions concrètes doivent porter. Elles identifient les champs d’intervention spécifiques pour répondre aux besoins des personnes dans le besoin.

Chaque priorité régionale est donc développée en cohérence avec ces piliers, tout en veillant à clairement spécifier la différence entre les deux niveaux.

03

Fonctionnement

Section 3 - Fonctionnement

Cette section décrit comment les Alliances et le FQIS sont structurés, coordonnés et mis en œuvre dans la région de la Capitale-Nationale. Elle précise les rôles respectifs de la CMQuébec et du Collectif IDS-CN, le modèle de collaboration intersectoriel, le processus décisionnel et la manière dont les forces vives du territoire sont mobilisées.

Coordination régionale des Alliances et du FQIS

Dans le cadre du déploiement des Alliances dans la région de la Capitale-Nationale, le Forum des élus de la Capitale-Nationale (Forum) a réitéré sa confiance envers la CMQuébec en la désignant comme l'instance responsable des Alliances et gestionnaire de l'enveloppe FQIS. La CMQuébec est signataire de la Convention d'aide financière 2024-2029 (Convention 2024-2029).

Pour répondre de ces obligations, notamment à l'égard de concertation et de la mobilisation des acteurs intersectoriels autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la construction d'une vision commune, à l'identification de priorité, à la planification de réalisation d'initiatives structurantes, à la préparation du PARC et son déploiement, etc., la CMQuébec souhaite poursuivre la démarche par l'entremise du Collectif IDS-CN. Soulignons que cette instance de concertation régionale a été mise en place par la CMQuébec dans le cadre des Alliances 2018-2023.

Bien que le Collectif IDS-CN assume un leadership rassembleur et inclusif pour structurer les Alliances dans la région, la CMQuébec demeure partie prenante et assure le respect du cadre normatif ainsi que de la Convention 2024-2029. Par ailleurs, au minimum, une ressource humaine de la CMQuébec est dédiée à la coordination des travaux pour la période visée.

Collaboration régionale

Le fonctionnement des Alliances 2024-2029 demeure similaire à ce qui a été créé et mis en place dans la précédente entente, particulièrement, en ce qui a trait à la structure de gouvernance et à la collaboration régionale.

Rappelons qu'en 2019, pour répondre au besoin de concertation régionale en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale dans Capitale-Nationale, le déploiement des Alliances a été un bon prétexte pour rassembler différents partenaires intersectoriels et concernés par ces enjeux et, par le fait même, travailler dans une approche écosystémique sur le territoire afin de répondre adéquatement aux besoins des individus vivant une situation de pauvreté et/ou de l'exclusion sociale. L'élaboration de la structure de gouvernance s'est appuyée sur une construction collective, sur le développement d'objectifs et sur le partage du leadership. Ainsi, les partenaires misent davantage sur une structure démocratique plutôt que hiérarchique. L'avancement et la réalisation des travaux reposent donc sur la mobilisation et l'engagement des parties prenantes ainsi que sur leurs capacités à travailler ensemble.

Le Collectif IDS-CN (anciennement nommé Comité régional des Alliances) est donc l'instance de concertation intersectorielle en développement social au cœur des travaux des Alliances. Bien qu'il ait forgé sa propre identité, il joue toujours un rôle de premier plan pour capter et mettre en œuvre différents leviers visant le développement social ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les partenaires du Collectif IDS-CN ont développé un modèle de collaboration s'inspirant de la sociocratie, de l'holocratie, de la démocratie ouverte, des systèmes ouverts et de la gestion en réseau écosystémique. Ce modèle est constitué de plusieurs cercles et chantiers et il tient compte de ce qui gravite autour de lui.

Une collaboration :

- Permettant l'accueil et l'ouverture aux acteurs externes, particulièrement pour les chantiers thématiques.
- Favorisant et cultivant les espaces collectifs.
- Misant sur l'engagement, la mobilisation et l'implication des partenaires.
- Tenant compte des différentes dynamiques territoriales, des différents paliers et des différentes organisations.
- Utilisant des stratégies variées afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie.
- Permettant de faire la place à l'influence citoyenne.
- Accueillant les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement.

Modèle de collaboration

Comme mentionné, le Collectif IDS-CN est composé de cercles et chantier. Dans le cadre du PARC-CN, il a été convenu de mettre l'accent sur les espaces qui seront directement impliqués ou concernés par le déploiement des Alliances dans la région. Toutefois, cela ne signifie pas que les partenaires ne feront pas appels aux expertises des autres cercles et chantiers pour soutenir le déploiement des Alliances.

- **Le Cercle régional** est l'espace central de dialogue et de décisions collectives. Il suit l'évolution de la démarche, propose des orientations stratégiques et détermine les priorités d'action. Il initie des chantiers, il confie des mandats, il valide les fondements de la gouvernance, il soutient la mise en œuvre du financement collectif (dont le FQIS) et il mobilise les partenaires autour d'enjeux clés. Véritable incubateur d'idées, il agit au service du bien-être collectif. Le Cercle régional est constitué d'une vingtaine de partenaires intersectoriels.
- **Le Cercle de pilotage** veille au bon déploiement de la gouvernance et à la cohérence stratégique, financière et opérationnelle de la démarche. Il accompagne l'équipe de travail, plus particulièrement, les ressources à la coordination du Collectif IDS-CN. Il initie des réflexions, soutient la mise en œuvre des plans d'action et encadre ou exécute certains mandats spécifiques confiés par le Cercle régional. Il joue un rôle de liaison entre les orientations collectives et leur application concrète. Il contribue aux suivis des engagements du Collectif IDS-CN, à la conformité des redditions de comptes et à la planification des ressources. Le Cercle de pilotage est composé de 9 organisations siégeant au Cercle régional.
- **Le Cercle de participation citoyenne** est un espace de réflexion et d'action dédié à l'inclusion, la mobilisation et à l'engagement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il contribue activement au développement d'un modèle régional de participation citoyenne ainsi qu'à son déploiement. Il veille à donner la voix aux groupes de personnes vulnérables ou marginalisées et promeut les espaces d'expression citoyenne. Il favorise et propose la mise en place de pratiques inspirantes, inclusives et agiles. Il est composé de citoyen·ennes, d'intervenant·es et de professionnel·les.

→ Pour en savoir plus : voir le Cahier du Collectif IDS-CN du présent document.

Collectif IDS-CN et Alliances

Le fonctionnement des Alliances s'inscrit dans le modèle de collaboration du Collectif IDS-CN et respecte la vocation des différents cercles et chantiers.

Dans cet esprit, **le Cercle régional** assure l'espace de dialogue et de décision collective à l'égard du contenu du PARC et de son opérationnalisation pendant l'ensemble de la période visée incluant le déploiement des appels d'initiatives et la mise en place du processus de sélection. Il suivra également le déploiement des initiatives et portera une attention particulière à leurs besoins ainsi qu'aux enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale émergents. Pour guider les travaux et les actions nécessaires au bon déploiement des Alliances, les partenaires se sont dotés d'objectifs communs :

- Maintenir une force d'agir commune contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la région de la Capitale-Nationale tout en développant nos capacités collectives.
- Soutenir des actions visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté d'exclusion sociale.
- Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Assurer le respect du PARC-CN et de l'application du cadre normatif du FQIS.

Dans un souci d'efficacité, un groupe de partenaires plus restreint a été désigné pour soutenir l'équipe de travail dans la préparation le PARC. **Le groupe d'initiateur.trices des Alliances** a comme mandat de contribuer aux réflexions et aux travaux permettant la rédaction du PARC-CN et menant à son dépôt au MESS. Pour y arriver, le cercle doit émettre des propositions à l'égard, du contenu et des orientations du PARC-CN, il doit veiller à l'adhésion des partenaires du Cercle régional, à faire des itérations et à intégrer leurs commentaires, il peut proposer des voies de passages lorsque nécessaire et veiller à ce que le processus soit concerté. Les partenaires impliqués siègent au Cercle régional.

Les Cercles de pilotage et de participation citoyenne assureront les mêmes fonctions que pour les activités régulières du Collectif IDS-CN. Au besoin, le Cercle régional peut leur confier des mandats spécifiques aux Alliances pendant la période visée, comme il l'a fait pour le groupe d'intitiateur·trices.

Pour en savoir plus sur les partenaires du Collectif-CN : voir le Cahier du Collectif IDS-CN du présent document.

Boucle décisionnelle

Considérant les engagements de la CMQuébec par l'entremise de la Convention 2024-2029 et les différents aspects légaux, le Cercle régional soumettra des rapports décisionnels à la CMQuébec afin que celle-ci puisse valider la conformité et finaliser la boucle décisionnelle en cohérence avec son fonctionnement.

Mobilisation des forces vives

La région de la Capitale-Nationale couvre un vaste territoire dans lequel les disparités en termes d'accès aux services, d'équité et d'ancrage social sont nombreuses. Ainsi pour un développement collectif inclusif, équitable et durable, une autonomie et un pouvoir d'agir sont nécessaires à chacun des paliers (local, régional, provincial, etc.).

Cette reconnaissance du pouvoir d'agir à tous les paliers suscite, non seulement plus de cohérence et de complémentarité, mais assure également que nous serons en mesure de mieux identifier les besoins des populations et d'user de stratégies multiples pour y répondre.

Dans une volonté de se mobiliser et d'induire des changements importants dans la région, l'apport des acteurs en présence et des individus, qu'ils siègent ou non, au Collectif IDS-CN, est incontournable. Les partenaires du Collectif IDS-CN reconnaissent tout le travail indépendant mené dans les différents réseaux, quartiers, municipalités, arrondissements, MRC, etc., et il·elles aspirent à rallier les forces vives de la région dans le but de mener une lutte conjointe contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Jusqu'à présent, la démarche régionale a permis de faire des expériences partenariales avec différentes instances ou acteurs locaux, régionaux et provinciaux favorisant ainsi les collaborations tout en enrichissant les travaux, notamment ceux des Alliances. Le dynamisme et la synergie de l'approche écosystémique utilisés occasionnent une influence riche de valeurs et de bonnes pratiques. Les partenaires souhaitent multiplier les collaborations et il·elles n'hésiteront pas à interpeller les forces vives de la région.

Implication des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

À l'échelle régionale

Le Collectif IDS-CN accorde une grande importance à l'inclusion des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, tant dans les espaces décisionnels que dans les initiatives soutenues par le fonds. Depuis 2019, les partenaires ont amorcé plusieurs réflexions sur les conditions nécessaires à une implication citoyenne authentique au sein de la gouvernance régionale. Ces discussions ont permis de reconnaître les tensions et les limites liées à la représentation, à l'utilité perçue de certains espaces, à la posture attendue des personnes concernées et à la capacité collective d'accueillir leur participation.

À plusieurs moments, des questions profondes ont été soulevées : est-ce qu'un petit groupe peut porter la voix de toutes les réalités? Est-ce que la gestion collective d'un fonds constitue un lieu pertinent pour induire un changement citoyen? Est-ce que les partenaires, comme les citoyen·nes, sont suffisamment outillés pour instaurer une collaboration juste et durable? En toile de fond, ces interrogations ont révélé des angles morts, mais aussi une volonté sincère d'apprendre et d'avancer.

Dans cette perspective, le Collectif IDS-CN ne cherche pas à instrumentaliser la parole citoyenne, mais plutôt à créer les conditions d'une participation significative, respectueuse des rythmes, des intérêts, des vécus et des réalités des personnes. Loin d'imposer un modèle figé de gouvernance participative, il reconnaît que tous les sujets ne mobilisent pas de la même façon et que l'engagement nécessite des espaces adaptés, humains et concrets.

Le Cercle de participation citoyenne, mis en place en 2022, agit à titre d'espace de réflexion, d'apprentissage et d'action pour faire progresser ces pratiques. Bien que le chemin soit encore à parcourir, ce cercle a permis de poser des balises plus claires, de tester des approches concrètes et d'enrichir collectivement les réflexes de la démarche régionale. Les partenaires du Cercle de participation citoyenne poursuivront leur lancée.

À l’échelle des initiatives et des actions

Au-delà de la structure régionale, la participation citoyenne prend également son sens dans les initiatives soutenues financièrement par le FQIS. Bien sûr, ces initiatives visent d’abord à répondre à des besoins concrets exprimés par les personnes en situation de pauvreté ou d’exclusion sociale. Mais elles représentent aussi des occasions précieuses de bâtir autrement : en favorisant la participation active des personnes concernées, en valorisant leurs savoirs d’expérience et en leur reconnaissant un véritable rôle dans l’élaboration des solutions.

Pour y parvenir, les organisations souhaitant déposer une demande sont invitées à intégrer les personnes concernées dès les premières étapes (de la conception à la mise en œuvre, en passant par l’évaluation et les ajustements) tout en s’inspirant des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne. Cela suppose une attention aux principes d’inclusion, aux rapports de pouvoir, à une communication adaptée et à une réelle écoute. Ces démarches permettent d’ouvrir des portes, de faire évoluer certaines pratiques et, surtout, de repositionner la participation citoyenne, non pas comme une case à cocher, mais comme une condition essentielle à la réussite des initiatives.

Poursuivre les avancées

Dans les prochaines années, les partenaires du Collectif IDS-CN souhaitent approfondir ces apprentissages et multiplier les occasions d’implication significative. Un peu comme si chaque initiative devient un espace d’expérimentation, où les savoirs citoyens sont mis à profit, où les voix trop souvent absentes trouvent écho, et où les actions gagnent en pertinence et en enracinement. Il s’agira de répertorier, de valoriser et de développer des pratiques qui outillent à la fois les milieux, les acteurs et les personnes concernées, dans une perspective de transformation sociale durable. Par ailleurs, les espaces de collaborations à l’intérieur du Collectif IDS-CN agiront aussi comme de véritables laboratoires vivants, permettant d’expérimenter, de tester des approches et des pratiques concrètes, et d’apprendre collectivement en temps réel.

L’implication des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale, tant dans la structure régionale que dans les initiatives locales, est au cœur de la démarche du Collectif IDS-CN. Elle n’est pas un simple principe, mais un levier de transformation. Miser sur l’intelligence collective, c’est reconnaître que des solutions durables émergent lorsque toutes les voix comptent — surtout celles qu’on entend trop rarement.

04

Regard sur la région

Section 4 – Regard sur la région

Un état de situation est un outil essentiel pour porter un regard objectif sur diverses thématiques, repérer les inégalités et orienter les actions vers les leviers les plus porteurs. Il permet de documenter les enjeux, de comprendre les phénomènes et il peut, également, contribuer à identifier les forces sur lesquelles s'appuyer pour transformer les conditions de vie. Bien que le présent état de situation ne couvre pas de façon exhaustive l'ensemble des enjeux ou phénomènes sociaux ainsi que les réalités vécues par tous les profils de personnes vivant une situation de pauvreté et d'exclusion sociale, il vient s'inscrire en complémentarité avec les nombreux travaux déjà réalisés dans la région.

La Capitale-Nationale bénéficie d'un riche éventail de portraits, de diagnostics et de plans d'action sectoriels produits par des acteurs experts de ces réalités. Ces travaux, ancrés dans une expertise fine du terrain, constituent des ressources précieuses. Plutôt que de dupliquer ces efforts, les partenaires du Collectif IDS-CN ont choisi de les valoriser et de s'y appuyer. Ces documents de référence, porteurs de données, de savoirs et de recommandations, constituent une base solide pour orienter les actions. Le présent état de situation vise aussi à faire converger les savoirs disponibles, à renforcer leur portée et à contribuer à une lecture intégrée des besoins et des leviers d'action dans la région. Dans cette perspective, plusieurs documents et outils sont répertoriés l'Annexe 1. Conçus pour soutenir la réflexion et favoriser un arrimage stratégique entre le PARC-CN, les initiatives et les actions à poser, ces productions sont des ressources partagées, accessibles et au service de la compréhension commune de notre territoire[1].

Enfin, l'exercice d'analyse réalisé dans les précédentes Alliances a permis d'identifier des enjeux prioritaires, toujours pertinents aujourd'hui tout en développant une approche adaptée au caractère hétérogène de la région de la Capitale-Nationale. Compte tenu de l'ampleur des transformations à mener, il a été choisi de concentrer les efforts et de consolider les intentions afin d'agir là où ils auront le plus d'impacts, de renforcer les actions et de maintenir une continuité cohérente dans la région.

Indices pour comprendre les inégalités

Plusieurs indices et indicateurs statistiques permettent de dresser un portrait nuancé des réalités sociales et économiques sur le territoire. Bien qu'ils reposent sur des méthodologies distinctes, ces outils convergent lorsqu'il s'agit d'identifier des communautés marquées par la dévitalisation, la défavorisation ou d'importants écarts de conditions de vie. Chacun présente ses forces et ses limites, mais ensemble, ils offrent une lecture complémentaire pour mieux comprendre les enjeux et orienter les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans le cadre du PARC-CN, sept indices ont été retenus pour leur pertinence et leur capacité à refléter les inégalités vécues dans la région :

Indice combiné de défavorisation matérielle et sociale	IDMS	Permets d'identifier les territoires présentant une concentration de désavantages sur les plans matériel (revenu, emploi, scolarité) et social (composition familiale, isolement, etc.) Utile pour repérer les secteurs géographiques où concentrer des interventions
Indice de vitalité économique	IVE	Évalue la santé économique des territoires. Utile pour identifier les zones qui nécessitent une attention particulière en matière de développement économique.
Mesure du panier de consommation	MPC	Mesure du revenu nécessaire pour couvrir un panier de biens et services essentiels. Utile pour estimer la capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins de base selon sa composition familiale et son lieu de résidence

1 Les liens des outils répertoriés seront joints au document d'appel de projets.

Mesure de faible revenu	MFR	Mesure la pauvreté relative par comparaison avec la moitié du revenu médian. Utile pour repérer les personnes ou les ménages dont les revenus sont insuffisants pour couvrir les besoins de bases.
Mesure de revenu viable	MRV	Évalue le revenu minimal pour vivre dignement et participer à la vie sociale. Utile pour définir des seuils de revenu réalistes et pour guider les politiques sociales.
Indice de milieu socioéconomique	IMSE	Utilisé dans le milieu scolaire pour situer les écoles selon leur contexte socioéconomique. Sers à adapter les ressources éducatives en fonction des besoins locaux.

Note aux lecteurs

Certaines données utilisées dans ce portrait proviennent du recensement de la population de 2021, réalisé dans un contexte exceptionnel marqué par la pandémie de COVID-19. Cette situation a pu avoir un impact sur plusieurs variables socioéconomiques, notamment en ce qui concerne le revenu, l’emploi, la mobilité et les conditions de logement.

Les mesures sanitaires, les interruptions de travail, les programmes de soutien gouvernementaux et les modifications dans les habitudes de vie ont pu temporairement influencer les réponses des ménages et les réalités vécues au moment de la collecte.

Il convient donc de faire preuve de prudence dans l’interprétation de certaines tendances, particulièrement lorsqu’on compare les données de 2021 à celles d’années antérieures ou postérieures. Dans la mesure du possible, les analyses ont été enrichies par d’autres sources ou contextualisées pour mieux refléter ces limites. Des rappels ont parfois été intégrés directement dans les sections présentant certains indices, afin de guider la lecture et d’éviter les interprétations hâtives.

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021

CAPITALE-NATIONALE

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

757 950 nombre d'habitants
3e région la plus peuplée du Québec

18 685 km²
40.6 hab/km²
59 municipalités et la Nation Wendat

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

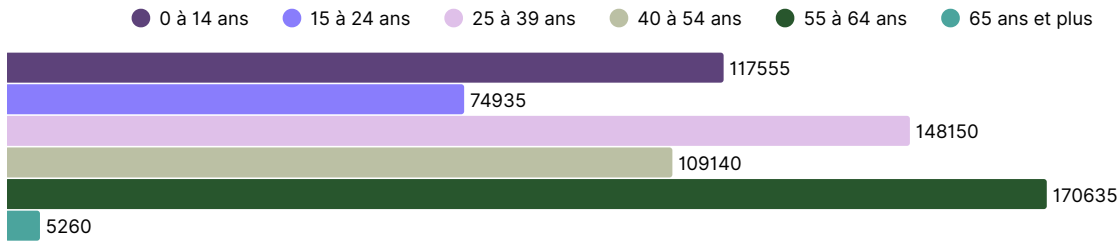

FAMILLES MONOPARENTALES

28 780 familles monoparentales

20 320 avec parent féminin

8 455 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

354 685 ménages

1 personne : **136 470**
2 personnes : **126 845**
3 personnes : **40 000**
4 personnes : **35 910**
5 personnes ou plus : **15 460**

IMMIGRATION

101 070 immigrants

28 450 résidents non permanents

SCOLARITÉ

163 090 sans certificat, diplôme ou grade
453 185 avec un DES ou école de métiers
243 740 avec un DEC
820 915 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **1 172 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **8 %**

205 315 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **891 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **23.7 %**

148 150 ménages
80 logements de bande

348 140 logements de taille convenable

6 545 logements de taille non convenable

18 235 logements nécessitant des réparations majeures requises

336 445 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
CAPITALE-NATIONALE

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

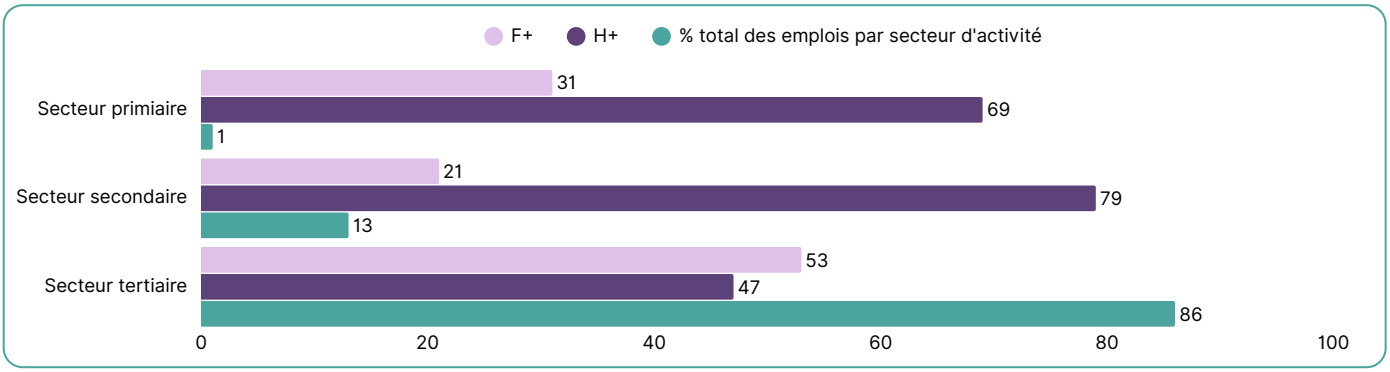

Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
64.9 %	**60.5 %**	**6.8 %**	**402 000** population active
F+ : 61.6 % H+ : 68.2 %	F+ : 57.4 % H+ : 63.7 %	F+ : 6.9 % H+ : 6.6 %	**217 675** population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **36 800 $**
Plus d'une personne : **87 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
33 722 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu (ISQ, 2020)
20 130

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	2%	13%	32%	26%	14%	13%
H+	2%	9%	25%	25%	18%	21%
Total	2%	11%	29%	26%	16%	17%

Mesure du panier de consommation (MPC)

La Mesure du panier de consommation (MPC) est reconnue comme la mesure officielle de la pauvreté au Canada. De son côté, le Québec reconnaît la MPC comme seuil de couverture des besoins de base.

La MPC désigne une mesure de faible revenu basée sur le coût moyen d'un panier de biens et de services requis pour atteindre un niveau de vie qui se situe entre le niveau de subsistance et de l'inclusion sociale, tout en tenant compte des variations régionales du coût de la vie et permettant ainsi une évaluation plus précise de la pauvreté selon les territoires. (Statistique Canada, 2019).

La MPC est établie sur les dépenses pour une unité familiale de 2 adultes et 2 enfants et des échelles d'équivalence sont utilisées pour ajuster les seuils aux unités d'une autre taille). Le coût du panier est comparé au revenu disponible pour chaque unité familiale afin de déterminer les taux de faible revenu fondé sur la MPC. (Statistique Canada, 2016) La situation de faible revenu est attribuée à chaque membre de l'unité familiale. (Indicateurs vitaux du Grand Montréal, 2025)

Il est important de souligner que la MPC ne représente pas un seuil de sortie de pauvreté à proprement parler. Elle permet plutôt de déterminer si les revenus sont suffisants pour répondre à un niveau de vie modeste, mais décent, en fonction des coût locaux d'un panier de biens et de services. Ainsi, une personne ou une unité familiale juste au-dessus du seuil MPC demeure exposée à vivre une situation de précarité notamment financière.

Évolution de la pauvreté entre 2015 et 2022

Entre 2015 et 2020, les taux de faible revenu selon la MPC ont suivi une tendance à la baisse tant dans la région de la Capitale-Nationale que dans l'ensemble du Québec, ce qui reflète une amélioration de la situation économique de la population et laissant sous-entendre des gains considérables en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est essentiel de rappeler que la crise pandémique dans lequel nous étions plongés en 2020 et la mise en place de programmes de soutien gouvernementaux (destinés à la population) ont eu des effets directs notamment sur la hausse des revenus, mais uniquement pour une période limitée.

Entre 2020 et 2022, cette tendance s'est inversée, et les taux de faible revenu ont augmenté. Cette hausse récente peut être expliquée par plusieurs facteurs ayant affecté les revenus des ménages pendant la pandémie. Il est également possible qu'elle représente une période de réajustement postpandémique. (INSPQ, 2022)

Seuils de la MPC

Seuil ($) de faible revenu pour la province de Québec selon la MPC 2021

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
Régions rurales	19 520	27 605	33 810	39 040	43 648
Moins de 30 000 habitants	19 311	27 310	33 448	38 622	43 181
30 000 à 99 999 habitants	19 343	27 354	33 502	38 685	43 251
100 000 à 499 999 habitants	19 601	27 720	33 950	39 202	43 829
RMR de Québec	20 462	28 938	35 441	40 924	45 754
RMR de Montréal	20 753	29 349	35 945	41 506	46 405

Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base.

À titre indicatif, pour l'Agglomération de Québec le seuil de pauvreté pour une personne seule était de 20 753 $ et de 40 204 $ pour une unité familiale de quatre personnes. Pour les régions rurales, les seuils étaient légèrement inférieurs, reflétant un coût de la vie légèrement moins élevé. Par exemple, pour les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et Portneuf, ces seuils passent de 19 520 $ pour une personne seule à 39 040 $ pour une famille de 4 personnes. Ces seuils sont donc essentiels pour déterminer les unités familiales considérées en situation de pauvreté selon la MPC.

En 2020, selon les données du recensement, la région de la Capitale-Nationale affichait un taux de pauvreté de 5,1 % selon la MPC, représentant 37 425 personnes vivant sous le seuil de pauvreté fondé sur la MPC. Ce taux est inférieur à la moyenne provinciale du Québec, qui s'établissait à 6,4 % en 2020. Tandis qu'en 2015, le taux de la région était de 7,9 % (55 830 personnes) et de 10,7 % pour la province.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous illustrent que, bien que la pauvreté soit présente dans tous les territoires de la région, son intensité varie. Il serait également juste de penser qu'une lecture à des échelles géographiques plus fines permettrait d'identifier des écarts significatifs à l'intérieur de ces territoires.

Répartition de la population vivant sous les seuils de la Mesure du panier de consommation 2020

Territoires	Nombre de personnes	Taux de pauvreté (%)
Agglomération de Québec	32 005	5,6
MRC de La Jacques-Cartier	1035	2,2
MRC de La Côte-de-Beaupré	925	3,1
MRC de L'Île-d'Orléans	260	3,9
MRC de Portneuf	2135	3,9
MRC de Charlevoix	510	3,9
MRC de Charlevoix-Est	565	3,8
Région de la Capitale-Nationale	**37 425**	**5,1**

Source : Statistique Canada. Tableau 98-10-0113-01 Situation de pauvreté des personnes d'après la Mesure du panier de consommation, selon les caractéristiques de la famille économique des personnes : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement

Indice combiné de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)

L'Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) a pour objectif de caractériser et illustrer la défavorisation à l'échelle de petites unités géographiques. (INSPQ, 2025) Il se fonde sur la mesure et le suivi temporel des inégalités sociales de santé (ISS) et s'appuie sur trois composantes matérielles et trois composantes sociales permettant d'identifier les zones les plus sensibles du territoire où les communautés y habitant vivent dans des conditions plus défavorables pour la santé.

L'IDMS comprend deux dimensions (6 indicateurs) (INSPQ, 2021)

La dimension matérielle reflète à la privatisation (l'accès) de biens et de commodités de la vie courante (les ressources matérielles). Elle tient compte :

- Du revenu d'emploi moyen personnel;
- De la proportion de la population en emploi;
- De la proportion de personnes dans diplôme.

La dimension sociale réfère à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté. Elle tient compte :

- De la proportion de personnes vivant seules;
- De la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves;
- De la proportion de familles monoparentales.

L'IDMS est présenté en quintille et il peut avoir différentes variations géographiques : nationale, régionale et locales (3). Si la version nationale compare toutes les aires de diffusion (AD) de la province de Québec les unes aux autres, la version régionale compare celles d'une même région administrative[2] tandis que les trois versions locales se réfèrent à de plus petits territoires (ex. : RLS ou CLSC).

Dans le cadre du présent document, la variation régionale a été utilisée pour présenter l'IDMS 2021. Les AD sont donc répartis par quintiles comme suit :

- **Q1 :** AD matériellement et socialement **très favorisées.**
- **Q2 :** AD matériellement et socialement **favorisées.**
- **Q3 :** AD matériellement **favorisés** et socialement **très défavorisées.**
- **Q4 :** AD matériellement **très défavorisées** et socialement **favorisées.**
- **Q5 :** AD matériellement et socialement **très défavorisées.**

2 Les carnets méthodologiques produits par l'INSPQ associent la variation régionale à la région sociosanitaire (RSS). Une appellation utilisée dans le domaine de la santé. Pour des fins de vulgarisation du PARC-CN, la variation régionale fait référence à la région administrative. Notons que pour la région de la Capitale-Nationale, il n'y a pas de différence sur les limites géographiques.

Regard sur la région

Indice combiné de défavorisation matérielle et sociale 2021 pour la région de la Capitale-Nationale

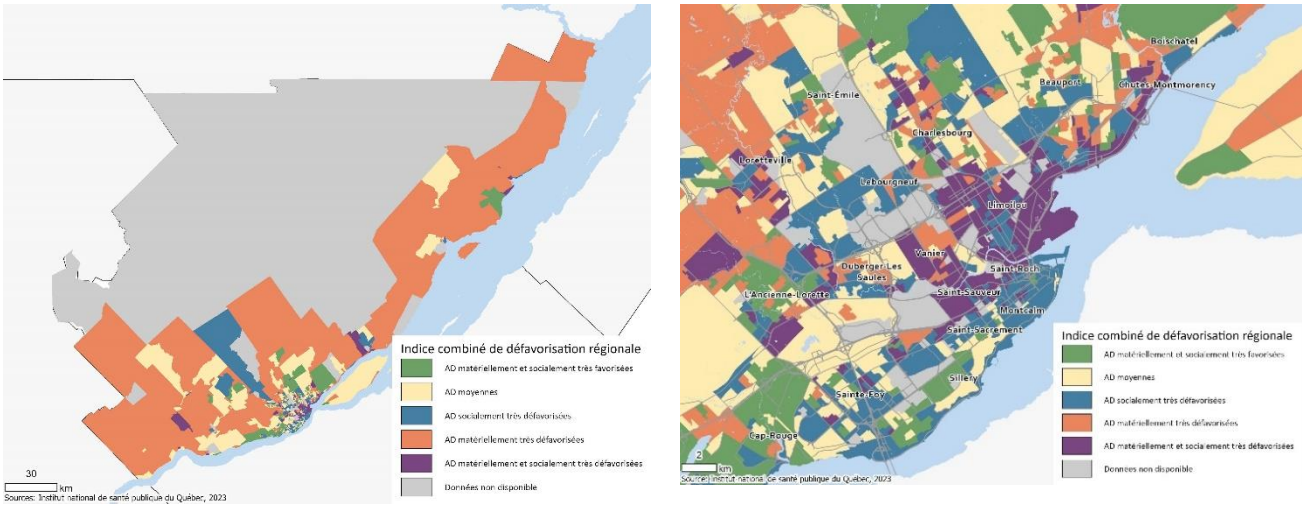

Source : Institut national de santé publique du Québec, 2023, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2023.

Le tableau suivant met en évidence les proportions d’aires de diffusion et de population situées dans les quintiles Q3, Q4 et Q5 pour chaque territoire de la région. Ces quintiles, qui représentent les niveaux moyens (Q3) à très élevés (Q5) de défavorisation matérielle et sociale.

Répartition des aires de diffusion (AD) et de la population dans les quintiles Q3, Q4 et Q5 par territoire de la Capitale-Nationale (IDMS, 2021)

Territoires	Nombre total d’aires de diffusion (AD)	Total de AD dans les Q3, Q4 et Q5		Répartition de la population dans les Q3, Q4 et Q5	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Agglomération de Québec	964	597	62 %	351 292	60 %
MRC de Charlevoix	24	19	79 %	10 986	82 %
MRC de Charlevoix-Est	34	30	88 %	13 618	88 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	44	28	64 %	17 338	57 %
MRC de L’Île-d’Orléans	11	2	18 %	1391	20 %
MRC de La Jacques-Cartier	55	25	45 %	18 290	38 %
MRC de Portneuf	92	64	70 %	37 081	67 %
Capitale-Nationale	**1224**	**550**	**44,9 %**	**449 996**	**59 %**

Source : Institut national de santé publique du Québec, Indice de défavorisation matérielle et sociale compilé par le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) à partir des données des recensements canadiens de 2021. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale

Quelques faits saillants

- L’IDMS révèle une hétérogénéité marquée entre les territoires de la Capitale-Nationale.
- Les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix figurent parmi les territoires les plus touchés : près de 9 aires de diffusion (AD) sur 10 s’y trouvent dans les quintiles Q3, Q4 ou Q5. Ces milieux présentent une défavorisation largement répandue au sein de petites populations, mais fortement affectées.
- Dans l’Agglomération de Québec, 60 % de la population, soit plus de 350 000 personnes, vit dans une AD classée Q3, Q4 ou Q5. Bien que le pourcentage d’AD défavorisées y soit plus modéré que dans Charlevoix, elle représente le principal bassin démographique touché à l’échelle régionale.
- Les MRC de Portneuf et de La Côte-de-Beaupré affichent également une proportion élevée de population vivant en situation de défavorisation, dans des contextes semi-ruraux souvent moins visibles.
- La MRC de L’Île-d’Orléans se distingue par un profil globalement favorisé, avec peu d’AD dans les quintiles de défavorisation.
- La MRC de La Jacques-Cartier présente aussi un profil plutôt favorisé, bien que certaines zones plus vulnérables apparaissent dans les quintiles Q3 et Q4. Aucune AD n’y figure dans le quintile Q5.

Indice de vitalité économique (IVE)

L’IVE 2022 se base sur le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus, sur le taux de travailleurs de 25 à 64 ans et sur le taux d’accroissement annuel pour une période de 5 ans. Les indicateurs utilisés démontrent les différentes dimensions essentielles de la vitalité, soit le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique (ISQ, 2022).

La répartition par quintiles permet de classifier provincialement les municipalités en cinq groupes égaux positionnant le premier quintile (Q1) comme les municipalités les plus vitalisées et le cinquième (Q5) comme les moins vitalisées. Autrement dit, cela permet de mettre en évidence les différences qui existent sur les plans démographique, économique, géographique et financier des municipalités qui performent le mieux (Q1) à celles qui performent le moins (Q5).

Répartition des municipalités de la région de la Capitale-Nationale par quintile selon IVE 2022

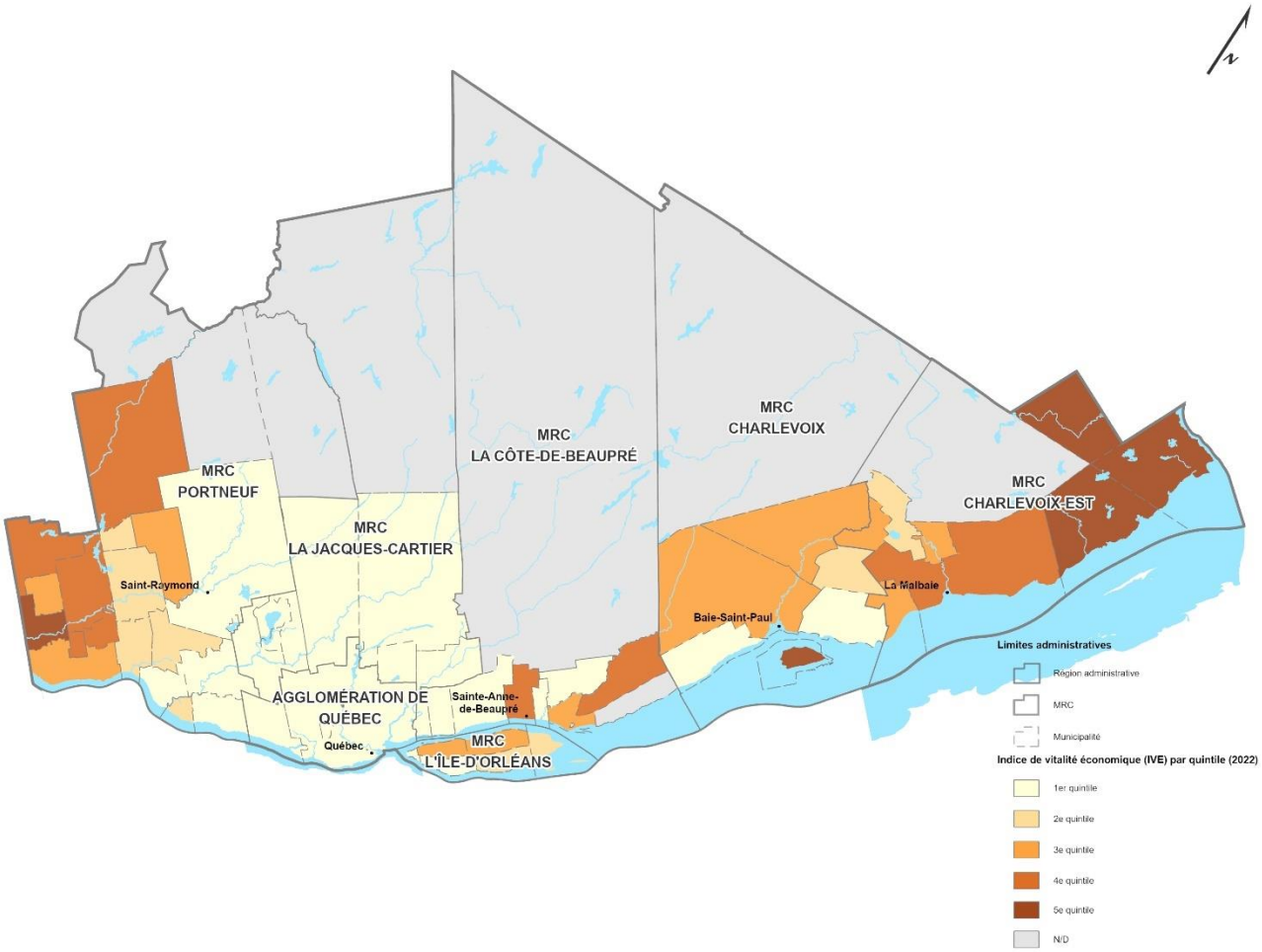

Sources Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques annuelles. Et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, mai 2024). Adaptation par l’Institut de la statistique du Québec.

Au regard de l’IVE 2022, il est possible de constater que la majorité des municipalités (78 %) de la Capitale-Nationale se situe dans les trois quintiles supérieurs. En contrepartie, certaines municipalités (22 %) sont confrontées à des réalités bien différentes et se retrouvent au bas du classement pour notre région. Il existe donc des disparités notables entre les municipalités de la région. Pas moins de 13 localités se classent dans les 4e ou 5e quintiles, signes d’une dévitalisation relative.

Municipalités classées dans le 4e et 5e quintiles dans la Capitale-Nationale en 2022

MRC	Municipalité	Quintile	IVE	Rang (à l'échelle du Québec)
Charlevoix-Est	Baie-Sainte-Catherine	Q5	- 24,07917	1140
	Sagard	Q5	- 18,41051	1131
	Saint-Siméon	Q5	- 8,263191	1022
	La Malbaie	Q4	-1,518802	8413
Charlevoix	L'Isle-aux-Coudres	Q5	- 6,032198	945
Portneuf	Saint-Casimir	Q5	- 7,163937	985
	Rivière-à-Pierre	Q5	- 4,37693	880
	Saint-Ubalde	Q4	-2,505351	1514
	Saint-Marc-des-Carrières	Q4	-2,288751	2906
	Saint-Gilbert	Q4	-2,217775	277
	Saint-Alban	Q4	-1,621196	1207
Côte-de-Beaupré	Saint-Anne-de-Beaupré	Q4	- 2,676906	2974
	Saint-Tite-des-Caps	Q4	-2,261848	1527

Sources Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques annuelles. Et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, mai 2024). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Bien que l'indice de vitalité économique (IVE) soit un outil pertinent pour illustrer la vitalité économique de la majorité des municipalités, il présente certaines limites lorsqu'il est appliqué à une grande ville comme Québec. En effet, l'IVE repose sur l'échelle géographique municipale et ne permet pas de distinguer les disparités internes, notamment entre les arrondissements ou quartiers, dont certains peuvent pourtant être confrontés à des enjeux de dévitalisation.

Mesure de faible revenu (MFR)

La mesure de faible revenu (MFR-50) est un indicateur utilisé pour repérer les personnes dont le revenu est nettement inférieur à celui de la majorité de la population. Elle correspond à la moitié du revenu médian ajusté, en fonction de la taille du ménage. Une personne est considérée en situation de faible revenu si son revenu se situe sous ce seuil. (INSPS, 2025)

La MFR peut être calculée avant impôt (MFR-AvI) ou après impôt (MFR-ApI), cette dernière tenant compte des transferts gouvernementaux et des impôts payés, offrant ainsi un portrait plus représentatif du revenu réellement disponible. Cet indicateur est souvent utilisé pour évaluer la pauvreté relative et comparer les inégalités économiques entre groupes ou territoires.

La mesure de faible revenu sert à repérer les ménages dont les ressources sont insuffisantes pour couvrir les besoins de base.

Faits saillants

- Pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale, la proportion de ménages à faible revenu varie fortement sur le territoire, révélant des écarts notables en matière de vulnérabilité économique, passant de 6,3 % pour la MRC de La Jacques Cartier à 18,5% pour la MRC de Charlevoix-Est.
- Les MRC de Charlevoix (18 %) et de Charlevoix-Est (18,5 %) présentent les taux les plus élevés de la région. Ces résultats témoignent d'une réalité socioéconomique plus difficile, souvent liée à une dépendance à des secteurs saisonniers comme le tourisme, à une population vieillissante et à des conditions d'emploi plus précaires.
- La MRC de Portneuf affiche un taux de (16,5 %), soit un niveau supérieur à la moyenne régionale. Ce résultat peut s'expliquer par la dispersion géographique, un accès plus limité aux services et aux emplois bien rémunérés, ainsi que la présence de plusieurs petites municipalités où la pauvreté peut être moins visible, mais bien présente.
- La MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré de même que l'Agglomération de Québec présentent des taux légèrement en deçà (11,4 %) ou autour (15 %) de la moyenne régionale.
- Tant qu'à elle, la MRC de La Jacques-Cartier affiche le taux le plus bas de la région, avec seulement 6,3 % des ménages vivant sous le seuil de faible revenu. Ce résultat témoigne d'un territoire relativement favorisé, où les revenus des ménages sont en général plus élevés et les indicateurs de vitalité économique, plus positifs.

Personne vivant sous la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API 2021)

Territoire	À faible revenu fondé sur la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI)	Fréquence du faible revenu fondée sur la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) (%)
Charlevoix-Est	1875	12,50%
Charlevoix	1525	11,80%
L'Île-d'Orléans	470	7,00%
La Côte-de-Beaupré	2100	7,10%
La Jacques-Cartier	1900	4,00%
Agglomération de Québec	57995	10,20%
Portneuf	5870	10,80%
Capitale-Nationale	71740	9,70%
Province de Québec	992235	11,90%

Sources : Profil du recensement, 2021 - Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement. Fichier: 98-401-X2021005.IVT et Profil du recensement, 2021 - Canada, provinces et territoires et régions économiques. Fichier: 98-401-X2021008.IVT

Mesure de revenu viable (MRV)

Vivre hors de la pauvreté ne se résume pas à subvenir uniquement à ses besoins essentiels. (CEPE, 2009) La pauvreté doit aussi être comprise comme une atteinte à l’autonomie, à la dignité et à la participation citoyenne. Être à l’abri de la pauvreté, c’est donc disposer des ressources, des moyens et du pouvoir nécessaires pour mener une vie décente, s'intégrer pleinement dans la société et exercer ses droits fondamentaux.

C’est dans cette perspective qu’intervient la Mesure de revenu viable (MRV), développée par l’Institut de recherche et d’informations socioéconomiques (IRIS). Contrairement à la MPC, qui détermine un seuil minimal basé sur la couverture des besoins de base, la MRV propose une vision élargie : elle établit le revenu net annuel nécessaire pour mener une vie digne, autonome et socialement intégrée. Elle tient compte, en plus des besoins essentiels (logement, alimentation, transport, vêtements), de dépenses liées à la participation sociale : loisirs, accès à Internet, épargne minimale, services publics, etc.

> Le revenu viable correspond au revenu minimal dont une personne ou un ménage a besoin pour couvrir adéquatement ses besoins de base, participer pleinement à la vie sociale et sortir de la pauvreté, sans recourir à des programmes d’aide. Ce calcul tient compte du coût de la vie, du type de ménage, du lieu de résidence et d’autres facteurs influençant les dépenses essentielles.
>
> Il vise à permettre une réelle inclusion sociale, économique et culturelle.

À titre d’exemple, les seuils du revenu viable (après impôts) pour la ville de Québec sont les suivants (IRIS, 2025):

- Personne seule : 35 872 $
- Famille monoparentale (1 adulte, 1 enfant) : 48 099 $
- Famille de quatre personnes (2 adultes, 2 enfants) : 77 680 $

Entre 2010 et 2025, le revenu viable pour une personne seule à Québec a augmenté d'environ 49 %, passant de 24 000 $ à 35 872 $. Cette hausse reflète l'augmentation du coût de la vie, notamment en matière de logement, d'alimentation et de services essentiels, d’alimentation et de services essentiels, mais aussi les ajustements méthodologiques apportés au fil des ans pour mieux refléter la réalité des ménages québécois.

Pour de nombreux ménages, notamment ceux qui doivent composer avec des hausses de loyer soudaines ou un roulement locatif, la pression financière demeure bien réelle. Ainsi, si le revenu viable constitue un repère éclairant, il ne saurait à lui seul rendre compte de l’ampleur des défis vécus par les personnes qui tentent de sortir durablement de la pauvreté.

Pour le moment, la MRV n’est pas disponible pour l’ensemble des municipalités de la région de la Capitale-Nationale.

Profils socioéconomiques

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

588 777 nombre d'habitants
78 % de la population totale de la Capitale-Nationale

547.6 km²
1 075.2 hab/km²
3 villes | 1 communauté autochtone

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

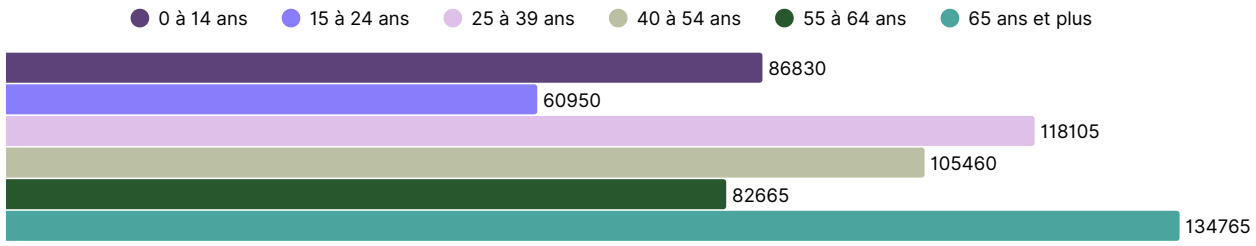

FAMILLES MONOPARENTALES

23 075 familles monoparentales

16 595 avec parent féminin

6 485 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

282 185 ménages

1 personne : **114 895**
2 personnes : **98 830**
3 personnes : **30 615**
4 personnes : **26 575**
5 personnes ou plus : **11 270**

IMMIGRATION

46775 immigrants

13 265 résidents non permanents

SCOLARITÉ

120 085 sans certificat, diplôme ou grade
333 975 avec un DES ou école de métiers
193 110 avec un DEC
322 405 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **1 199 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **8.2 %**

147 965 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **910 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **24.4 %**

133 460 ménages
80 logements de bande

276 605 logements de taille convenable

5 585 logements de taille non convenable

14 125 logements nécessitant des réparations majeures requises

268 060 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

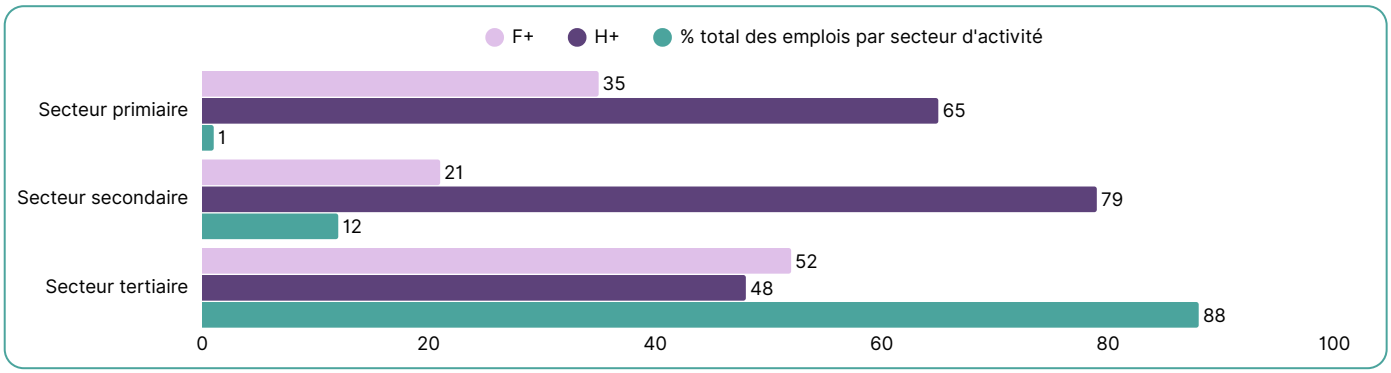

Taux d'activité
64.8 %

F+ : 61.3 %
H+ : 68.5 %

Taux d'emploi
60.3 %

F+ : 57 %
H+ : 63.8 %

Taux de chômage
7 %

F+ : 7.1 %
H+ : 6.9 %

314 240 population active

170 545 population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **36 800 $**
Plus d'une personne : **86 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
33 528 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu
16 080

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	2%	13%	32%	26%	14%	14%
H+	2%	9%	26%	25%	17%	21%
Total	2%	11%	29%	26%	15%	17%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021

MRC DE CHARLEVOIX

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

13 371 nombre d'habitants
2 % de la population totale de la Capitale-Nationale

3 736.8 km²
3.6 hab/km²
7 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

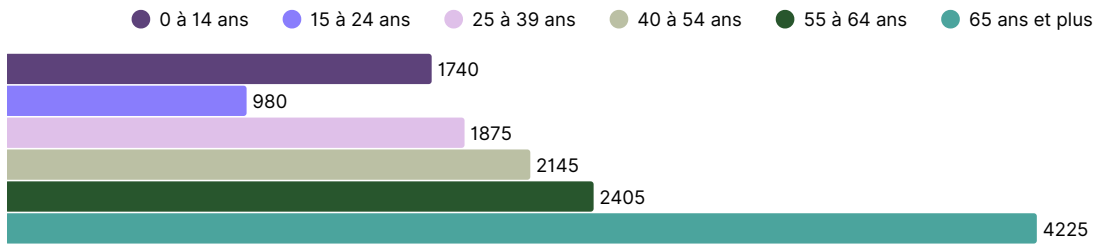

FAMILLES MONOPARENTALES

420 familles monoparentales

295 avec parent féminin

120 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

6 195 ménages

1 personne : **2 215**
2 personnes : **2 455**
3 personnes : **685**
4 personnes : **540**
5 personnes ou plus : **300**

IMMIGRATION

245 immigrants

235 résidents non permanents

SCOLARITÉ

4 540 sans certificat, diplôme ou grade
9 770 avec un DES ou école de métiers
3 865 avec un DEC
4 260 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **875 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **6.9 %**

4 340 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **664 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **18.7 %**

1 780 ménages

6 105 logements de taille convenable

80 logements de taille non convenable

340 logements nécessitant des réparations majeures requises

5 840 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE CHARLEVOIX

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

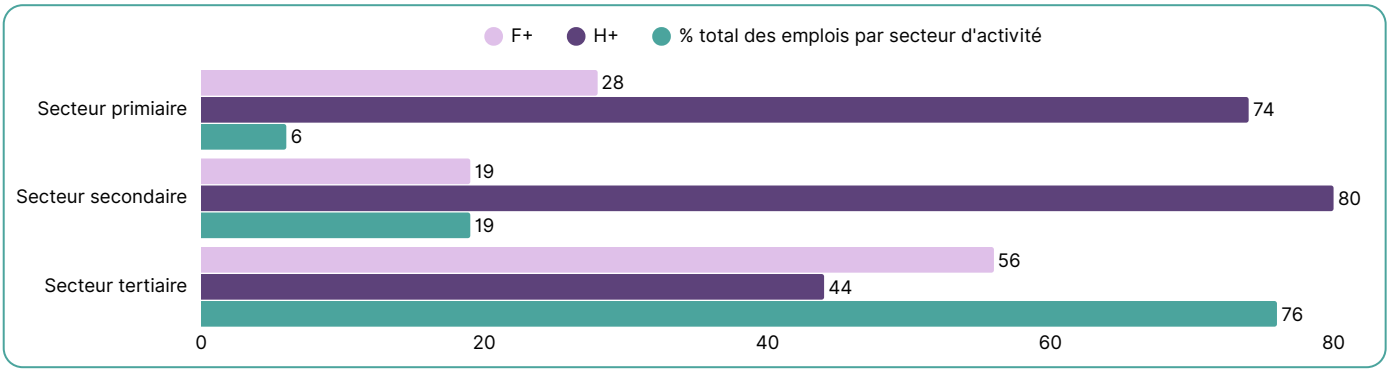

Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
55.4 %	**52.1 %**	**6.2 %**	**6 215** population active
F+ : 52.8 % H+ : 58.1 %	F+ : 49.6 % H+ : 54.5 %	F+ : 6.1 % H+ : 6.1 %	**4 995** population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **32 400 $**
Plus d'une personne : **79 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
31 636 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu
340

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	1%	18%	38%	25%	10%	8%
H+	1%	10%	33%	26%	15%	15%
Total	1%	14%	35%	26%	13%	11%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE CHARLEVOIX-EST

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

15 409 nombre d'habitants
2 % de la population totale de la Capitale-Nationale

2 288.97 km²
6.7 hab/km²
9 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

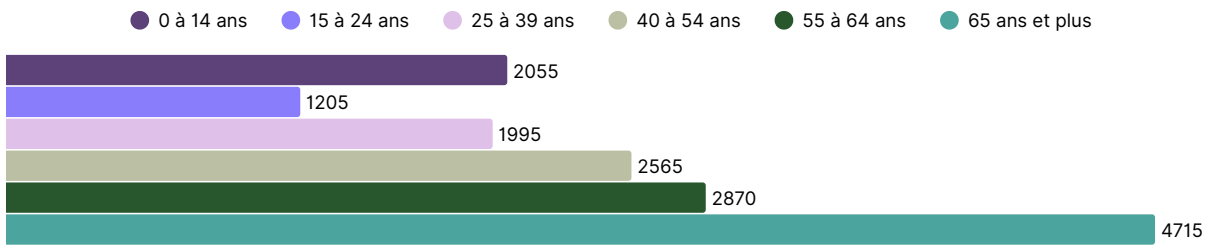

FAMILLES MONOPARENTALES

580 familles monoparentales

425 avec parent féminin

150 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

7 145 ménages

1 personne : **2 435**
2 personnes : **2 945**
3 personnes : **830**
4 personnes : **620**
5 personnes ou plus : **315**

IMMIGRATION

155 immigrants

85 résidents non permanents

SCOLARITÉ

5 615 sans certificat, diplôme ou grade
13 325 avec un DES ou école de métiers
3 430 avec un DEC
3 440 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **840 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **7.3 %**

5 205 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **614 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **16.8 %**

1 915 ménages

7 055 logements de taille convenable

85 logements de taille non convenable

365 logements nécessitant des réparations majeures requises

6 770 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE CHARLEVOIX-EST

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

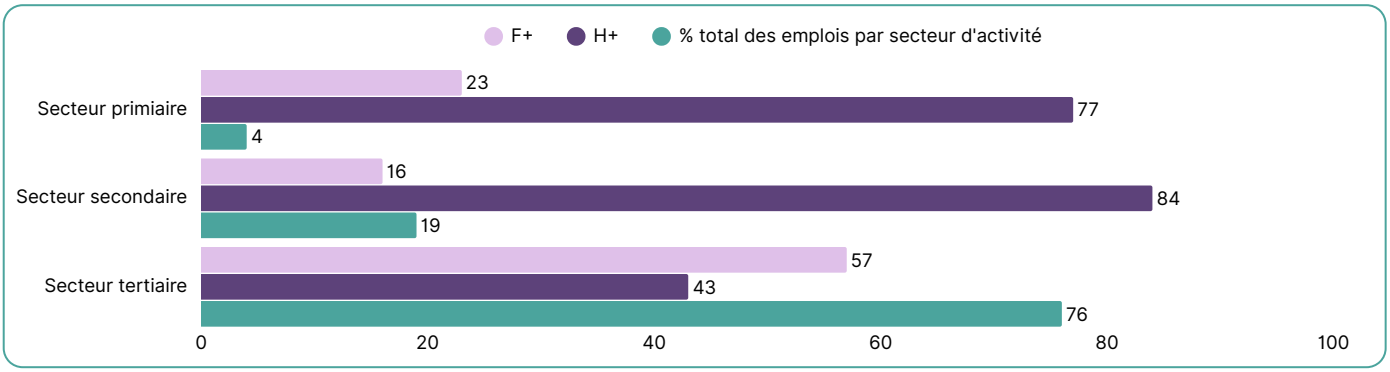

Taux d'activité
55.2 %

F+ : 52.5 %
H+ : 57.8 %

Taux d'emploi
49.7 %

F+ : 47.4 %
H+ : 52.2 %

Taux de chômage
9.8 %

F+ : 9.6 %
H+ : 9.9 %

7 120 population active

5 790 population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **31 400 $**
Plus d'une personne : **74 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
30 280 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu
540

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000$ à 19 999$	20 000$ à 39 999$	40 000$ à 59 999$	60 000$ à 79 999$	80 000$ et plus
F+	2%	18%	40%	24%	8%	7%
H+	1%	9%	33%	30%	14%	13%
Total	1%	14%	37%	27%	11%	10%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

30 240 nombre d'habitants
4 % de la population totale de la Capitale-Nationale

4 845.19 km²
6.2 hab/km²
8 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

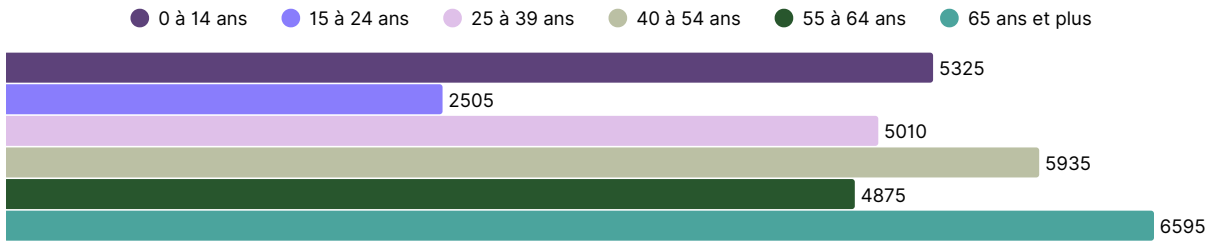

FAMILLES MONOPARENTALES

1 025 familles monoparentales

670 avec parent féminin

355 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

13 025 ménages

1 personne : **4 025**
2 personnes : **4 945**
3 personnes : **1 650**
4 personnes : **1 650**
5 personnes ou plus : **755**

IMMIGRATION

775 immigrants

95 résidents non permanents

SCOLARITÉ

7 685 sans certificat, diplôme ou grade
20 055 avec un DES ou école de métiers
9 170 avec un DEC
11 555 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **1 128 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : 7**.9 %**

10 445 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **720 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **20.2 %**

2 535 ménages

12 845 logements de taille convenable

185 logements de taille non convenable

730 logements nécessitant des réparations majeures requises

12 300 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

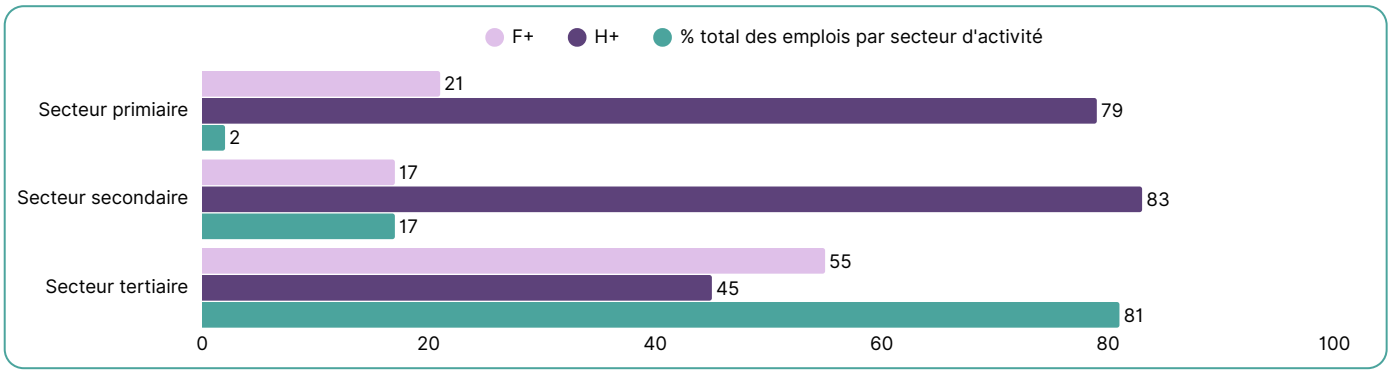

Taux d'activité
65.3 %

F+ : 63.5 %
H+ : 67.1 %

Taux d'emploi
61.1 %

F+ : 59.2 %
H+ : 63 %

Taux de chômage
6.4 %

F+ : 6.7 %
H+ : 6.1 %

15 820 population active

8 405 population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **37 600 $**
Plus d'une personne : **92 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
35 913 $

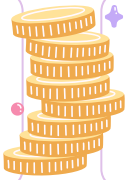

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu (ISQ, 2020)
630

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000$ à 19 999$	20 000$ à 39 999$	40 000$ à 59 999$	60 000$ à 79 999$	80 000$ et plus
F+	1%	12%	31%	26%	14%	15%
H+	1%	8%	24%	25%	18%	23%
Total	1%	10%	28%	26%	16%	19%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE L'ILE-D'ORLÉANS

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

6 817 nombre d'habitants
1 % de la population totale de la Capitale-Nationale

194.58 km²
35 hab/km²
6 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

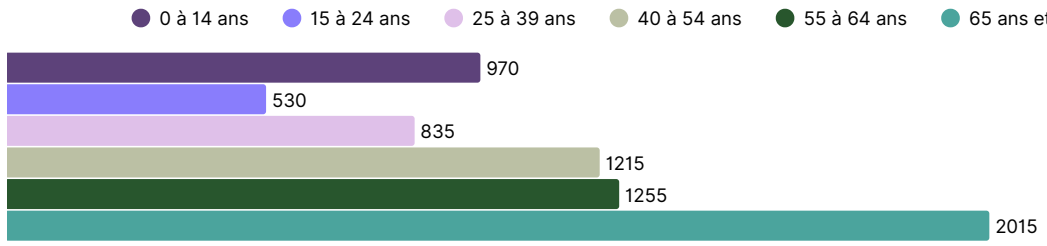

FAMILLES MONOPARENTALES

175 familles monoparentales

115 avec parent féminin

65 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

3 035 ménages

1 personne : **880**
2 personnes : **1 335**
3 personnes : **355**
4 personnes : **310**
5 personnes ou plus : **155**

IMMIGRATION

225 immigrants

45 résidents non permanents

SCOLARITÉ

1 400 sans certificat, diplôme ou grade
4 420 avec un DES ou école de métiers
2 515 avec un DEC
3 155 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **1 092 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **8.1 %**

2 360 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **804 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **20.6 %**

555 ménages

3 000 logements de taille convenable

35 logements de taille non convenable

220 logements nécessitant des réparations majeures requises

2 810 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE L'ILE-D'ORLÉANS

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

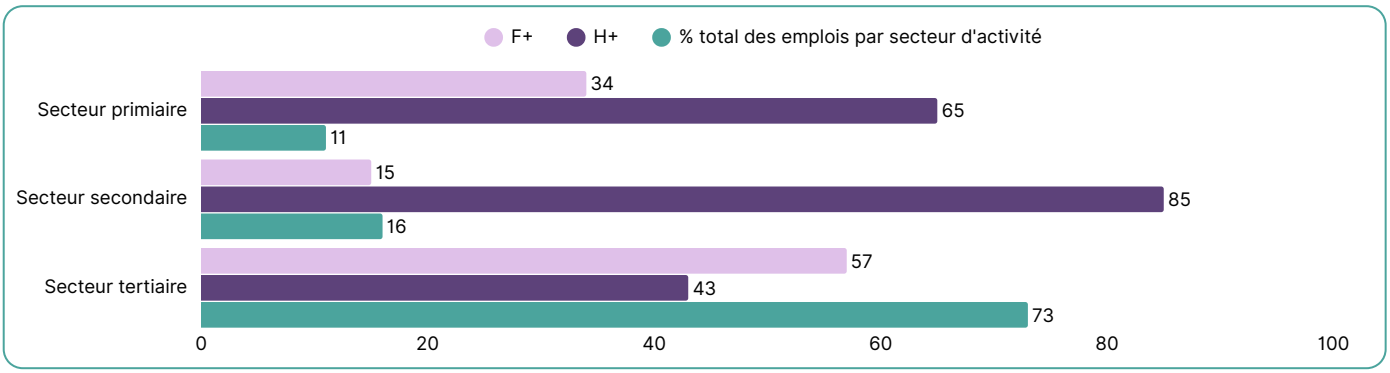

Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
61.5 %	**57 %**	**7.2 %**	**3 535** population active
F+ : 60.6 %	F+ : 56.1 %	F+ : 7.5 %	**2 215** population inactive
H+ : 62.3 %	H+ : 57.8 %	H+ : 7.2 %	

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **38 00 $**
Plus d'une personne : **91 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
38 840 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu (ISQ, 2020)
160

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	1%	13%	31%	27%	13%	15%
H+	1%	8%	25%	23%	17%	26%
Total	1%	10%	28%	25%	15%	20%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

47 813 nombre d'habitants
6 % de la population totale de la Capitale-Nationale

3 183.75 km²
15 hab/km²
9 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

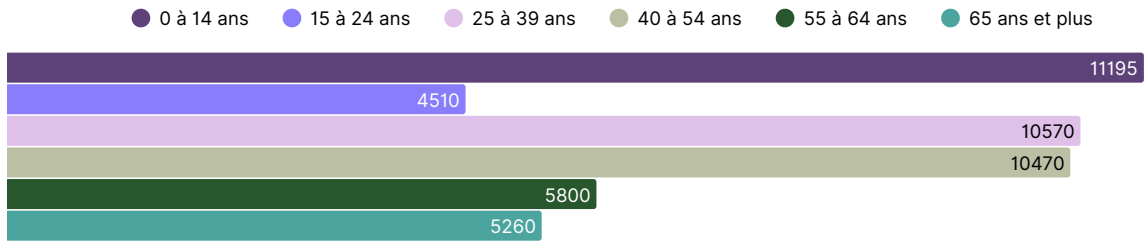

FAMILLES MONOPARENTALES

1 495 familles monoparentales

870 avec parent féminin

625 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

18 300 ménages

1 personne : **3 875**
2 personnes : **6 595**
3 personnes : **2 975**
4 personnes : **3 450**
5 personnes ou plus : **1 405**

IMMIGRATION

1 450 immigrants

180 résidents non permanents

SCOLARITÉ

8 080 sans certificat, diplôme ou grade
28 980 avec un DES ou école de métiers
15 220 avec un DEC
19 855 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **1 410 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **7.9 %**

15 880 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **936 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **15.4 %**

2 425 ménages

18 035 logements de taille convenable

265 logements de taille non convenable

905 logements nécessitant des réparations majeures requises

17 395 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

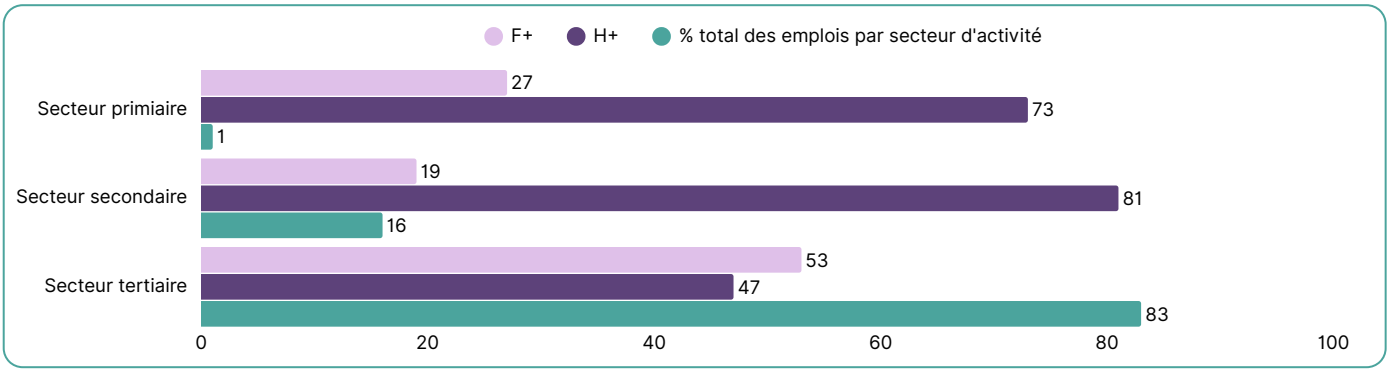

Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
75.2 %	**71.6 %**	**4.8 %**	**27 130** population active
F+ : 74.2 % H+ : 76.1 %	F+ : 70.3 % H+ : 72.8 %	F+ : 5.2 % H+ : 4.3 %	**8 945** population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **45 200 $**
Plus d'une personne : **102 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
37 775 $

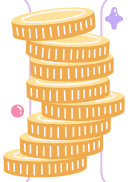

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu
800

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	2%	10%	24%	27%	18%	19%
H+	1%	6%	16%	22%	24%	31%
Total	2%	8%	20%	24%	21%	25%

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE PORTNEUF

selon Statistiques Canada (Recensement 2021)

55 523 nombre d'habitants
7 % de la population totale de la Capitale-Nationale

3 887.88 km²
14.3 hab/km²
21 municipalités

POPULATION

Composition de la population selon le nombre de personnes par tranches d'âge

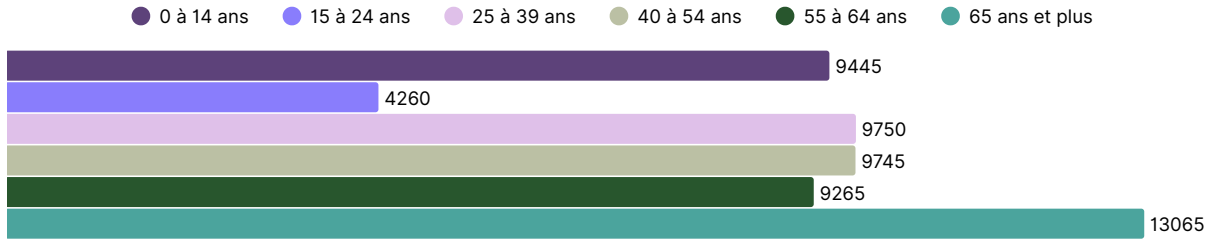

FAMILLES MONOPARENTALES

2 005 familles monoparentales

1 350 avec parent féminin

655 avec parent masculin

COMPOSITION DES MÉNAGES

24 810 ménages

1 personne : **8 150**
2 personnes : **9 750**
3 personnes : **2 885**
4 personnes : **2 765**
5 personnes ou plus : **1 260**

IMMIGRATION

875 immigrants

320 résidents non permanents

SCOLARITÉ

15 670 sans certificat, diplôme ou grade
42 670 avec un DES ou école de métiers
16 440 avec un DEC
14 680 avec un diplôme universitaire

HABITATION

Propriétaires

Frais de logement moyen / mois : **952 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **6.9 %**

19 125 ménages

Locataires

Frais de logement moyen / mois : **656 $**
Taux de ménages consacrant + de 30 % aux frais de logement : **17.8 %**

5 490 ménages

24 500 logements de taille convenable

310 logements de taille non convenable

1 545 logements nécessitant des réparations majeures requises

23 260 logements nécessitant seulement entretien régulier ou réparations mineures requises

PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE 2021
MRC DE PORTNEUF

MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition (en %) des emplois selon le secteur d'activité et le sexe

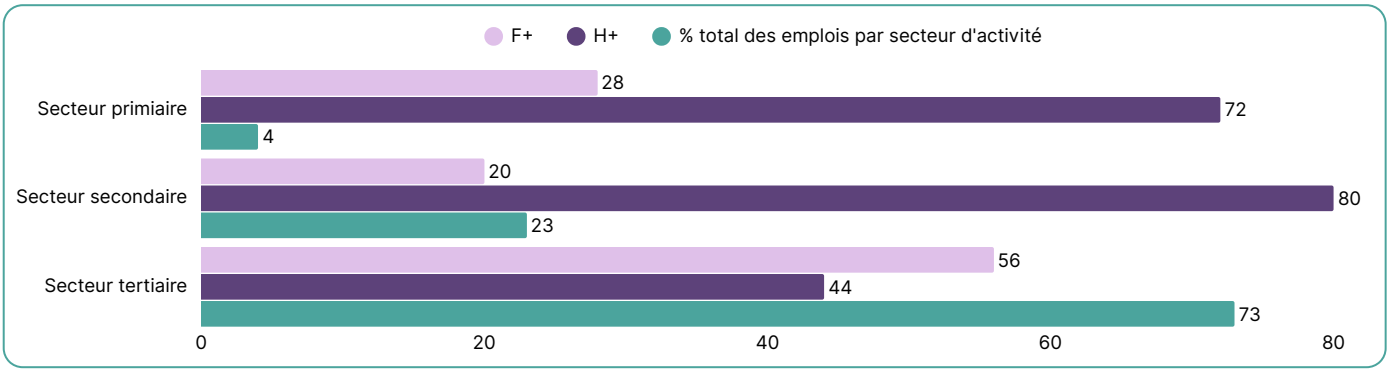

Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	
62.5 %	**59.2 %**	**5.3 %**	**27 945** population active
F+ : 58.9 % H+ : 65.9 %	F+ : 55.9 % H+ : 62.3 %	F+ : 5.2 % H+ : 5.4 %	**16 785** population inactive

REVENU | 2020

Revenu médian des ménages après impôt

Personne seule : **34 400 $**
Plus d'une personne : **82 000 $**

Revenu disponible par habitant (ISQ, 2020)
31 983 $

Nombre de personnes dans les familles à faible revenu (ISQ, 2020)
1 590

Répartition (en %) de la population de 15 ans et plus selon la tranche du revenu après impôts et le sexe

	Sans revenu	10 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 39 999 $	40 000 $ à 59 999 $	60 000 $ à 79 999 $	80 000 $ et plus
F+	2%	17%	35%	26%	12%	9%
H+	1%	8%	27%	27%	19%	17%
Total	1%	12%	31%	27%	15%	13%

Liens avec les chantiers du Collectif IDS-CN

En complément, des données ciblées sur trois enjeux préoccupants, identifiés dans le cadre de consultations du Collectif IDS-CN sont également présentées et documentées ci-dessous. Ces enjeux font d'ailleurs l'objet de chantiers régionaux (Chantiers : se nourrir, se loger et se déplacer), portés par des partenaires engagés, ce qui permet de construire une compréhension partagée des besoins, tout en soutenant la mise en œuvre d'actions intersectorielles et de solutions structurantes pour la région.

Ces chantiers ciblent des besoins fondamentaux qui, lorsqu'ils ne sont pas comblés, compromettent l'exercice des droits, la dignité et le pouvoir d'agir des personnes. Ils s'inscrivent dans une volonté commune de favoriser l'équité territoriale, d'agir sur les causes systémiques de la pauvreté et de renforcer la capacité des milieux à développer des solutions durables, ancrées dans l'expérience des citoyens et des citoyennes. Ils croisent également les priorités régionales identifiées à la section 5 du PARC-CN.

Chantier se loger

Le logement est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un déterminant majeur de la santé des populations. Il reflète et amplifie les inégalités sociales, pouvant mener à des situations de vulnérabilité ou d'instabilité résidentielle. Les conditions de logement varient selon les territoires et peuvent être propres à certains types de milieux, en fonction de l'offre disponible et des caractéristiques socioéconomiques des populations qui y résident.

Vivre dans un logement insalubre, trop coûteux, non sécuritaire ou mal adapté engendre un stress important et accroît les risques de problèmes de santé, notamment de santé mentale. Ainsi, les conditions de logement ont des répercussions directes sur la santé physique et psychologique, ce qui en fait un levier essentiel pour améliorer le bien-être des populations.

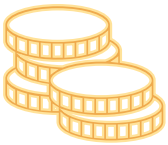

Le logement est le principal poste budgétaire non compressible des familles et se répercute sur les autres besoins fondamentaux, comme la nourriture et les soins de santé.

Aujourd'hui, le logement cristallise les inégalités sociales, et la réduction des écarts entre les groupes sociaux demeure un objectif fondamental du système de santé et de services sociaux du Québec, tel qu'énoncé à l'article 1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Afin de rompre avec cette spirale inégalitaire, les acteurs de la région veulent s'appuyer sur les données existantes pour orienter leurs actions visant à améliorer l'offre de solutions résidentielles couvrant tout le continuum, de l'hébergement d'urgence au logement permanent, et le soutien communautaire, essentiel à ce continuum.

Analyse de situation sur le logement et l'habitation

Ainsi, une analyse de la situation (l'Analyse) sur le logement et l'habitation dans la région de la Capitale-Nationale a été chapeautée par le Chantier se loger du Collectif IDS-CN. Bien que centrée sur la région, l'analyse prend en compte les facteurs provinciaux, dont l'influence est indissociable des réalités locales. Le document, qui rassemble quelques statistiques sur les ménages du territoire, s'intéresse également aux causes profondes des difficultés actuelles, aux manifestations des problèmes, et aux nombreux acteurs interpellés par les enjeux du domaine. Ceci en vue de proposer des recommandations d'actions à privilégier par le chantier pour contribuer aux efforts déjà déployés par une multitude d'organisations afin d'améliorer la situation actuelle.

Ce rapport servira de guide de travail régional, en appui à des décisions éclairées et à la mise en œuvre d'actions structurantes pour tenter d'agir sur ce problème complexe. Il vise à contribuer à la résilience des populations en situation de pauvreté, d'exclusion sociale ou à risque de l'être dans le contexte actuel de l'habitation, en agissant sur l'ensemble des niveaux du système à transformer. Le Chantier se loger pourrait notamment assumer des rôles pour une transition collective vers un système émergent.

→ Pour en savoir plus : voir le Cahier du Chantier se loger du présent document.

Chantier se déplacer

La mobilité, entendue comme la capacité des personnes à se déplacer librement, efficacement et en toute dignité sur leur territoire, constitue un facteur clé de participation sociale et d’inclusion. Elle conditionne l’accès aux ressources essentielles : emploi, éducation, soins de santé, services sociaux, alimentation, culture et loisirs. Pour de nombreuses personnes notamment celles vivant une situation de pauvreté et d’exclusion sociale, les options de transport sont limitées, coûteuses ou inadéquates, ce qui accentue leur isolement et freine leur autonomie. L’inégale répartition de l’offre de transport et l’absence de solutions alternatives dans certains secteurs exacerbent les inégalités territoriales et sociales. Garantir une mobilité adaptée, abordable et équitable est donc essentiel pour lutter contre la reproduction des inégalités et permettre une pleine participation à la vie collective.

Tel que le souligne la *Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires - Agir en complémentarité, 2025-2029*, dans la région de la Capitale-Nationale, « les infrastructures dédiées aux transports collectifs et actifs sont encore peu intégrées et optimisées sur le territoire métropolitain. Les modalités du système de transport collectif vers les MRC (horaire, itinéraires, interconnexion, coût, etc.) limitent aussi l’embauche de travailleuses et de travailleurs qui, par manque d’options de mobilité et de logements, doivent s’établir dans les grands centres ».

La mobilité

La mobilité constitue un déterminant essentiel de la participation sociale et de l’accès équitable aux services, particulièrement dans une région aussi contrastée que la Capitale-Nationale, où cohabitent des milieux urbains, périurbains et ruraux. Toutefois, plusieurs facteurs viennent freiner cette mobilité, exacerbant les inégalités sociales et territoriales.

Travaux du Chantier se déplacer

En mai 2025, des acteurs œuvrant en mobilité dans la région de la Capitale-Nationale ont été invités à partager leur expertise et leurs connaissances des réalités vécues sur le terrain. Ensemble, ils ont superposé leur regard sur plusieurs causes systémiques et enjeux structurants qui freinent la mobilité et accentuent les inégalités sociales et territoriales. Par exemple, des enjeux liés à l’accessibilité, à la connexion inter-MRC, au financement ou à la sécurité, etc. Les prochains travaux collectifs s’articuleront autour de 3 aspects qu’il·elles ont identifié comme prioritaires :

1. Le transport médical et le transport adapté
2. L’accessibilité de la formation en ADS+
3. La vulgarisation des données existantes et la complémentarité des actions

Chantier se nourrir

La sécurité alimentaire se traduit par une situation où chaque personne, en tout temps, dispose des moyens physiques et économiques nécessaires pour accéder à une alimentation suffisante, nutritive, culturellement acceptable et personnellement satisfaisante. Elle suppose également la capacité d'acquérir ces aliments de manière autonome, en s'appuyant sur une information simple, fiable et objective, permettant des choix éclairés. La sécurité alimentaire implique que cet accès se fasse dans le respect de la dignité humaine, selon des conditions justes, équitables et éthiques, et repose sur un système agroalimentaire durable, respectueux de l'environnement et des générations futures. (Chénier, 2022)

- La sécurité alimentaire ne concerne pas uniquement la nourriture. Elle comprend aussi d'autres moyens et aptitudes essentielles qui permettent aux personnes et aux familles de s'alimenter. Cela inclut :
- Un travail ou un soutien financier qui permet de payer l'ensemble des dépenses liées aux besoins de base;
- Un logement abordable où l'on se sent bien et en sécurité;
- L'accès à du transport pour aller au travail, à l'école, à l'épicerie, à la pharmacie, etc.;
- L'accès à un service de garde pour réaliser ses projets de vie (retour aux études, recherche de travail, etc.);
- Des connaissances pour pouvoir faire des achats alimentaires judicieux et des compétences pour préparer, cuisiner et conserver les aliments, etc.

La définition la plus courante de l'insécurité alimentaire consiste en un accès inadéquat ou incertain aux aliments, principalement en raison d'un manque de ressources financières.

L'insécurité alimentaire des ménages est une mesure de la privation matérielle, étroitement liée à d'autres indicateurs d'inégalité sociale et économique. Elle progresse selon un gradient social ; plus les ménages sont défavorisés sur le plan matériel et social, plus l'insécurité alimentaire est grande.

(INSPQ, 2018 et Santé Canada, 2020)

Une réalité plus sombre

Depuis les dix dernières années, l'insécurité alimentaire a connu une hausse marquée dans la région de la Capitale-Nationale. En novembre 2024, 15 % des adultes de la région de la Capitale-Nationale vivaient dans un ménage en insécurité alimentaire; une situation exceptionnelle pour notre région (DSPu, 2025). Le plus alarmant est l'augmentation marquée de l'insécurité alimentaire modérée/sévère (qui était à 8 % en novembre 2024), révélant un niveau extrême de privation qui se vit de différentes façons (Chaire CACIS, 2024) : diminution de la qualité et/ou la quantité de nourriture par manque d'argent, sauter des repas, privation de nourriture durant une journée entière, menant parfois jusqu'à une perte de poids non désirée, etc.

Il est démontré que le manque d'argent augmente les risques d'insécurité alimentaire. Si l'on ajoute l'augmentation sans précédent du prix des aliments depuis 2021 (le prix étant le facteur le plus important pour l'achat de produits alimentaires), la réduflation[3], la rareté et les coûts élevés pour se loger et le fait que l'alimentation est la seule dépense compressible du budget des ménages, on comprend mieux la persistance et l'intensité de l'insécurité alimentaire dans notre région.

Contrairement à ce que l'on croit, le travail n'est pas une garantie contre la pauvreté. On retrouve de plus en plus de travailleurs qui doivent se tourner vers des services d'aide alimentaire. Autre fait étonnant, la classe moyenne serait maintenant aussi touchée par l'insécurité alimentaire (Boucher, 2024).

3 Stratégie commerciale qui consiste à **réduire la quantité** et/ou le format d'un produit sans réduire son prix de vente (Définition réduflation)

L'urgence d'améliorer la portée de nos actions

Un rapport de l'Observatoire québécois des inégalités sur l'insécurité alimentaire au Québec permet d'identifier des actions pertinentes en contexte québécois qui pourraient la réduire » (Fournier et al, 2022).

Premièrement, afin d'appuyer la légitimité de nos travaux collectifs, les auteurs nous invitent à rappeler l'existence de l'article 9 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2002: « Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à : […] 4° favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés».

Ils suggèrent aussi de se fixer des cibles de réduction de l'insécurité alimentaire comme l'ont fait la ville de Montréal et l'Île-du-Prince-Édouard. Il devient possible d'apprécier la portée de l'ensemble des interventions qui sont déployées.

Troisièmement, les auteurs insistent sur la pertinence d'impliquer les personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les diagnostics et les solutions à l'insécurité alimentaire.

Finalement, ils rappellent que plusieurs interventions en lien avec l'insécurité alimentaire sont courageusement portées par le milieu communautaire depuis plusieurs années. Si ces interventions sont indispensables, elles demeurent surtout des stratégies d'atténuation de l'insécurité alimentaire. Afin de restaurer à des centaines de milliers de personnes leur droit à l'alimentation et leur droit à la dignité, de changer le portrait de l'insécurité alimentaire et de freiner ses conséquences, il est nécessaire d'agir en concertation sur les causes principales de l'insécurité alimentaire.

Travaux du Chantier se nourrir

Une approche intersectorielle s'avère essentielle lorsque des situations complexes ont un impact sur la santé des populations les plus vulnérables; l'insécurité alimentaire en est un bel exemple.

Depuis 2024, face à la persistance et à la complexification des enjeux d'insécurité alimentaires, de nombreux acteurs de la région ont consolidé les liens qui les unissaient déjà afin de se doter d'une gouvernance régionale inclusive qui pourra mise davantage sur des solutions structurantes. Pour le moment, leurs réflexions et leurs travaux se regroupent sous 3 grands axes, soit:

1. Une gouvernance inclusive et intersectorielle
2. La lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire
3. L'économie sociale et solidaire

→ Pour en savoir plus : voir le Cahier du Chantier se nourrir du présent document.

05

Population et priorités régionales

Section 5 – Population et priorités régionales

Population et territoire visés

Reflet du caractère hétérogène de la région de la Capitale-Nationale

La pauvreté est une problématique complexe impliquant une variété de dimensions qui se vit dans plusieurs sphères (personnel, famille, quartier, province, etc.), de différentes manières, à des intensités et des durées variables. C’est pourquoi plusieurs secteurs d’activités (communautaire, municipal, de la santé, économique, scolaire, philanthropique, etc.) sont interpelés pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, du moins, pour en diminuer les effets négatifs. Au-delà des portraits statistiques, comprendre ces notions et planifier des interventions pour y remédier exigent de considérer le caractère hétérogène des milieux, des territoires et des personnes en situation de pauvreté ou à risque de l’être.

Des personnes :

- Les personnes vivant en situation de pauvreté et/ou de l’exclusion sociale forment un groupe hétérogène. Elles présentent des caractéristiques diverses liées à leur état de santé physique et mentale, à leurs conditions de vie, ainsi qu’à leurs trajectoires individuelles. L’intensité, la durée et la répétition des périodes de pauvreté, ainsi que l’accumulation de conditions difficiles, influencent profondément leur vécu et leurs besoins.

Des milieux de vie :

- La région de la Capitale-Nationale comprend des réalités urbaines, périurbaines et rurales. Ces milieux offrent des environnements physiques, des types de logements, des services de proximité et des biens essentiels très variables d’un endroit à l’autre. L’accès à l’alimentation, aux soins, à la mobilité ou encore à des espaces publics de qualité est souvent inégal**.**

Réduire les inégalités par des solutions adaptées

Les partenaires du Collectif IDS-CN reconnaissent que certains territoires, secteurs ou groupes de la région présentent une concentration plus élevée de pauvreté. La présentation des différents portraits et l’état de situation témoignent de ces écarts, qu’ils soient liés à la défavorisation ou à la dévitalisation. Toutefois, les partenaires insistent sur le fait que l’accessibilité aux leviers financiers ne doit pas être définie uniquement en fonction de ces concentrations.

Ils·elles préconisent que toute initiative soutenue par les Alliances soit conçue pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale où qu’elles se trouvent dans la Capitale-Nationale — peu importe leur quartier, leur communauté ou leur lieu de vie. L’objectif est de soutenir des réponses adaptées aux enjeux vécus, attentives aux réalités humaines, et porteuses de retombées dans la région. Des leviers comme le FQIS doivent contribuer à réduire les inégalités systémiques — sans en créer de nouvelles.

Intersectionnalité

Le concept d’intersectionnalité demeure présent dans le PARC-CN. Ainsi, il est possible de mettre en relation l’accumulation des facteurs multiples pouvant mener une situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale et de faire des liens avec le caractère hétérogène identifié précédemment.

Regarder une situation sous différents angles permet d’en faire une lecture encore plus précise et d’avoir une compréhension approfondie des réalités qui tiennent compte de plusieurs facteurs sociaux, économiques, culturels, etc.

L’intersectionnalité est une approche qui reconnait que les individus portent diverses caractéristiques qui façonnent leur identité sociale (sexe, genre, âge, classe, capacité, origine ethnoculturelle, etc.) :

- Qui reconnait que ces caractéristiques structurent leur position dans la société et déterminent, ce faisant, les privilèges, les oppressions et les discriminations vécus;
- Qui refuse de hiérarchiser ces caractéristiques et ces oppressions;

- Et qui met en lumière l’expérience vécue par les personnes qui sont situées au croisement de plusieurs facteurs d’oppression et de discrimination dans une société.

En cohérence avec les piliers centraux du PARC-CN, le concept d’intersectionnalité et les recommandations du MESS — notamment en matière d’égalité entre les hommes et les femmes et de levée des obstacles à l’accessibilité pour les personnes handicapées — des fiches d’accompagnement seront mises à la disposition des organisations souhaitant déposer une demande.

Par exemple, une collaboration avec le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03) a permis de créer une fiche visant à mieux cerner les besoins des personnes handicapées et à proposer des pistes concrètes pour concevoir des initiatives accessibles dès leur élaboration.

Comprendre et répondre aux réalités des populations en situation de pauvreté et d’exclusion sociale

Les travaux de recherche menés par le Collaboratoire appuient également les réflexions et les constats des partenaires régionaux, notamment, au sujet des besoins des populations touchées par la pauvreté et l’exclusion sociale. Lors de l’analyse des documents, quatre éléments ont fréquemment été soulevés par les organismes ayant bénéficié des leviers des précédentes Alliances :

- **Exacerbation des besoins essentiels** : L’inflation et les inégalités croissantes aggravent l’insécurité alimentaire, l’instabilité résidentielle et l’accès aux services de base.
- **Détresse psychologique accrue** : Le stress lié à la précarité a des effets graves sur la santé mentale, amplifiés par un manque de soutien psychosocial.
- **Isolement social** : Les préjugés et les obstacles financiers excluent de nombreuses personnes des activités sociales et culturelles, renforçant leur marginalisation.
- **Manque d’accompagnement** : Les ressources limitées des organismes limitent leur capacité à offrir un soutien adapté aux besoins complexes des populations vulnérables.

Il s’agit de défis complexes qui nécessitent des réponses adaptées sans toutefois viser un ou des groupes de populations ou un territoire en particulier. Une analyse cohérente avec l’esprit et les pratiques mises en place dans le déploiement des Alliances de la région.

Priorités régionales

Contexte

Au regard des statistiques et des indices servant à mesurer la pauvreté — tels que l’Indice de vitalité économique (IVE), l’Indice de développement des milieux (IDMS), la Mesure du panier de consommation (MPC) et divers indicateurs de défavorisation, il apparaît que la pauvreté et l’exclusion sociale se vivent de multiples façons sur le territoire. Cette pluralité se reflète également dans la lecture des partenaires, qui, selon leurs instances, secteurs, échelles géographiques ou outils d’analyse, identifient des tendances, des enjeux et des besoins variés. Ces réalités rendent la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale à la fois complexe et bien explorée. Elle est documentée, nuancée et constamment enrichie par l’expertise des partenaires du Collectif IDS-CN et de leur réseau.

Les priorités régionales identifiées dans le cadre du PARC-CN s’inscrivent en cohérence avec les piliers de l’équité et de l’inclusion sociale. Elles répondent aux enjeux propres à la région de la Capitale-Nationale tout en prenant en considération les préoccupations ministérielles et les bonnes pratiques recommandées pour les Alliances 2024–2029 (MESS, 2024).

Ces priorités ont pour fonction d’orienter le déploiement des actions à travers les appels d’initiatives, les mécanismes de sélection et les efforts de concertation. Elles expriment la volonté collective d’agir sur plusieurs dimensions de la pauvreté et de l’exclusion sociale, en tenant compte des dynamiques territoriales, des inégalités systémiques et des réalités vécues par les populations. La reconnaissance du rôle essentiel des organismes communautaires dans cette lutte constitue également un fondement clé du PARC-CN.

4 priorités régionales

Considérant le caractère universel des priorités, les partenaires ont toujours le souhait que chaque territoire, chaque communauté et chaque organisme puissent se retrouver dans les différents éléments qui y sont présentés. Ce plan d’action est plus général, mais inclusif, permet à la grande majorité des organismes communautaires, peu importe leur emplacement, de déposer une demande de soutien financier afin de réaliser des actions directes pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, et ainsi répondre aux besoins des premiers concernés**.**

Priorité 1	Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale
Priorité 2	Renforcer la participation sociale des personnes et des communautés
Priorité 3	Favoriser une accessibilité équitable aux biens et aux services essentiels
Priorité 4	Renforcer les capacités de résilience communautaire et soutenir une transition socioécologique juste

Flexibilité

Une organisation identifiant un enjeu émergent ou une thématique plus isolée, mais bien réelle pour les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale, aura la possibilité de faire la démonstration que l’initiative qu’elle souhaite déployer est bien alignée avec les priorités régionales ainsi que les orientations du PARC-CN.

Priorité 1 : Améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale

Fondement

Chaque personne doit pouvoir vivre dans des conditions qui respectent sa dignité et soutiennent son bien-être global. Cette priorité s’inscrit dans une approche communautaire visant à mobiliser les acteurs locaux pour agir collectivement sur les déterminants structurels - économiques, sociaux, territoriaux - qui alimentent la précarité et perpétuent les inégalités systémiques.

Thématiques à privilégier

- Favoriser l’intégration et le maintien en logement décent, salubre, sécuritaire et abordable.
- Favoriser la sécurité alimentaire ou augmenter le pouvoir d’agir des personnes pour favoriser la sécurité alimentaire.
- Soutenir l’insertion socioprofessionnelle et le développement de compétences.
- Développer des services d’aide et de soutien en complémentarité avec le réseau scolaire.
- Contribuer à la réintégration socioscolaire.
- Valoriser l’alphabétisation et les apprentissages.
- Offrir un accompagnement adapté aux réalités, aux besoins et aux particularités des personnes concernées.
- Bonifier le réseau d’entraide des personnes concernées.
- Renforcer le sentiment de sécurité en misant sur l’aménagement, l’entretien et l’animation de milieux de vie isolés.

Priorité 2 : Renforcer la participation sociale des personnes et des communautés

Fondement

La participation sociale repose sur la reconnaissance de chaque personne et sa contribution active à la vie collective. Au-delà de l’accès aux ressources, il s’agit de valoriser les individus, garantir le respect de leurs droits et de favoriser leur pleine implication à la société. Cette priorité implique également de lutter contre les barrières systémiques qui freinent la participation de certains groupes ou communautés.

Thématiques à privilégier

- Lutter contre les discriminations, les préjugés et la stigmatisation.
- Renforcer la participation des personnes issues des diversités.
- Contribuer au développement du pouvoir d’agir des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale.
- Favoriser la participation, l’implication, la mobilisation ou la prise de parole des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale.
- Promouvoir la reconnaissance des droits et libertés des personnes en situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale.
- Outiller les personnes interagissant avec les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale (bénévoles, intervenant.es, autres professionnel.elles, etc.)
- Briser l’isolement et renforcer les liens sociaux.
- Favoriser le sentiment d’appartenance au sein des communautés.

Priorité 3 : Favoriser une accessibilité équitable aux biens et aux services essentiels

Fondement

L’accessibilité aux biens et aux services essentiels constitue un droit fondamental et un levier essentiel pour atteindre l’équité sociale. Il est crucial de garantir une répartition juste des ressources et des infrastructures, en s’appuyant sur la participation active des communautés et sur les besoins exprimés par les populations. Cette priorité reconnaît que l’accessibilité n’est pas le même pour toutes et tous, qu’elle varie selon les réalités sociales, économiques, territoriales, culturelles, temporelles, physiques, etc. Il est donc nécessaire de lever les barrières qui entravent cet accès aux biens et services, afin d’assurer des conditions de vie dignes et équitables pour toutes et tous.

Thématiques à privilégier

- Améliorer l’accessibilité au transport collectif, régulier ou adapté.
- Favoriser la mobilité des personnes vers les services et les biens essentiels.
- Contribuer à ce que la mobilité active soit accessible, sécuritaire et confortable.
- Faciliter l’accès économique aux aliments et aux biens essentiels (vêtements, meubles, équipements informatiques, etc.).
- Offrir des biens essentiels, en bon état et à un juste prix, en misant sur la récupération et la redistribution.
- Contribuer à l’offre de biens essentiels en bon état et à un juste prix, grâce à la récupération et à la redistribution.
- Encourager la solidarité et le partage des biens et services essentiels, dans une perspective d’économie circulaire.
- Promouvoir et faciliter l’accessibilité à la culture, aux sports et aux loisirs.
- Contribuer à l’accessibilité du numérique (services, outils, formations, etc.).
- Favoriser l'accessibilité à la nature et aux espaces verts et bleus, de même que les activités qui s’y déroulent.

Priorité 4 : Renforcer les capacités de résilience communautaire et soutenir une transition socioécologique juste

Fondement

Les changements climatiques exacerbent les inégalités sociales, affectant de manière disproportionnée les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion. Cette priorité vise à renforcer les capacités de résilience des communautés et des individus, en soutenant le développement de leur pouvoir d’agir, l’éducation populaire, la mobilisation citoyenne, la solidarité et les actions concrètes face aux inégalités environnementales.

Elle encourage une transition socioécologique juste, adaptée aux réalités territoriales, aux besoins des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale ainsi qu’aux pratiques du milieu communautaire.

Thématiques à privilégier

- Protéger la santé et la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale exposées à la chaleur, au froid, aux catastrophes naturelles ou aux nuisances environnementales.
- Contribuer à apaiser l’écoanxiété en renforçant le sentiment du pouvoir d’agir des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale ainsi que des communautés.
- Contribuer à la démocratisation de l’enjeu climatique et de la transition socioécologique.
- Protéger et faire valoir les droits des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale exposées aux impacts des changements climatiques et aux inégalités environnementales.
- Soutenir ou accompagner les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale et les organismes communautaires désirant intégrer des pratiques écoresponsables à leur portée.
- Encourager, soutenir la mobilisation et rallier les personnes ainsi que les communautés autour des inégalités environnementales, des enjeux climatiques ou de la transition sociécologique.
- Renforcer le réseau d’entraide pour favoriser la résilience communautaire.

Stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Il existe diverses stratégies reconnues comme efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le cadre du PARC-CN, quatre stratégies sont mises de l'avant pour guider les actions. Pour les partenaires du Collectif IDS-CN, elles permettent de préciser comment parvenir à atteindre les priorités régionales tout en soutenant la réflexion et la conception d'initiatives pour les organisations intéressées par le fonds. Voici une brève description de ces quatre stratégies :

L'action communautaire

Action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyens·nes qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être commun. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération. (SACAIS, 2004)

L'action sociale

Démarche portée par des organisations de la société civile ou des groupes de citoyens·nes. Elle vise l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits et la lutte contre les inégalités sociales, notamment par des actions de mobilisation, de plaidoyer ou par l'adoption de mesures, règlements et politiques publiques. (Observatoire québécois du développement international, 2022)

Le développement des communautés

Processus de coopération volontaire d'entraide et de construction de liens sociaux, entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur le plan physique, social, économique et environnemental. (INSPQ, 2002)

Il s'agit également d'une forme d'action collective structurée sur un territoire donné qui, par la participation démocratique des citoyens et des acteurs sociaux, cible des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie. Le sens de ce développement provient des communautés et des acteurs qui les composent. (Bourque, 2008)

L'action intersectorielle

Démarche de collaboration entre des acteurs issus de secteurs d'activités différents (santé, éducation, municipal, communautaire, etc.) qui unissent leurs expertises, ressources et leviers d'action pour résoudre des problèmes complexes et interreliés, notamment en matière de développement social. (INSPQ, 2019)

06

Gestion de l’enveloppe, suivis financiers du FQIS et indicateurs

Section 6 - Gestion de l’enveloppe, suivis financiers du FQIS et indicateurs

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des Alliances 2024-2029 et du FQIS, la région de la Capitale-Nationale dispose d’une enveloppe totale de **4 305 650 $**. Cette somme est répartie comme suit :

	Montant alloué	Pourcentage de l’enveloppe
Initiatives à portée locale	3 425 090 $	79,5 %
Initiatives à portée régionale	380 560 $	8,5 %
Dépenses administratives	500 000 $	12 %
Total	**4 305 650 $**	**100 %**

Filtres de répartition

Les partenaires souhaitent maintenir une approche stratégique favorisant la qualité et la portée des initiatives soutenues, plutôt qu’une dispersion des leviers financiers entre un trop grand nombre d’actions (bénéficiant de moins leviers). Ainsi, la répartition de l’enveloppe est fondée sur la portée des initiatives (locale ou régionale), et non sur une répartition prédéterminée par territoire géographique.

- 90 % des fonds destinés aux actions de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sont alloués aux initiatives à portée locale;
- 10 % sont réservés aux initiatives à portée régionale;
- Cette répartition pourra être ajustée lors du dernier appel d’initiatives, selon les fonds disponibles.

Les dépenses administratives permettent d’assurer la mise en œuvre des Alliances. Elles comprennent les ressources humaines et matérielles dédiées à la coordination et à la réalisation des activités de la démarche ainsi que les actions visant à assurer la mobilisation et la concertation des divers acteurs concernés, incluant la participation des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale. Le montant associé à ces frais peut varier d’une année à l’autre, mais ne pourra dépasser 500 000 $. Ces dépenses contribuent :

- Au fonctionnement de l’équipe de travail.
- À l’animation des instances de gouvernance, notamment le Cercle régional du Collectif IDS-CN et le comité d’analyse mis en place spécifiquement pour les Alliances.
- À la production des outils de suivi, de reddition de comptes, de décentralisation des sommes et de communication.
- Au soutien et à l’accompagnement des organisations sélectionnées pour réaliser une initiative dans le cadre des Alliances.
- À la mise en œuvre d’activités ateliers, événements, espaces de dialogue, etc., en soutien à la démarche.

Suivis financiers

Le suivi financier est assuré par la CMQuébec, en collaboration avec l’équipe de travail et les partenaires du Collectif IDS-CN. Il repose sur les principes de transparence et de rigueur.

Les organisations soutenues financièrement devront notamment produire :

- Une reddition de comptes annuelle pouvant inclure un bilan des activités et un bilan financier annuel.
- Des états financiers validés par une firme externe.

L’ensemble des données financières est compilé par l’équipe de travail, puis transmis au MESS dans le cadre des obligations annuelles liées au FQIS.

En ce qui concerne les dépenses administratives, des suivis financiers seront effectués auprès des partenaires du Collectif IDS-CN afin d’assurer le respect des balises du FQIS, l’utilisation conforme des sommes allouées et la production des livrables attendus. Ces informations feront également l’objet de suivis et d’approbation des redditions de comptes annuelles par le Conseil de la CMQuébec. Enfin, une reddition de compte annuelle sera transmise au MESS.

Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réalisation des initiatives

La CMQuébec et les partenaires du Collectif IDS-CN veilleront à mettre en place des pratiques et à développer des outils permettant de témoigner des informations relatives aux indicateurs identifiés par le MESS et les normes du FQIS. Voici la liste de ces indicateurs :

Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :

- Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre.
- Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire.
- Proportion des plans d’action assurant la participation des personnes en situation de pauvreté.
- Proportion des projets qui incluent la mise en commun des ressources humaines et matérielles.

Indicateurs relatifs à la réussite des projets (suivis par les partenaires) :

- Nombre d’initiatives soutenues, en cours et complétées par rapport à celles démarrées.
- Proportion des initiatives qui atteignent leurs cibles et objectifs.
- Nombre de personnes directement rejointes par les projets et les initiatives.
- Proportion d’initiatives intersectorielles qui sont portées par plusieurs organisations différentes.

07

Soumettre une demande de soutien financier

Section 7 - Soumettre une demande de soutien financier

Pour faciliter l'appropriation des orientations du PARC-CN et mieux comprendre les modalités liées au soutien financier, cette section présente les balises clés à considérer avant de déposer une demande. Elle constitue un premier pas essentiel pour évaluer si le fonds correspond à vos aspirations et aux besoins de votre initiative. Ces informations sont complémentaires :

- Aux orientations et normes du FQIS.
- Aux documents à utiliser dans le cadre d'une demande de soutien financier.

Balises d'admissibilité

Type d'initiatives

Le FQIS permet la réalisation d'initiatives :

- Visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y incluant les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- Structurantes ou expérimentales ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Rappel de la portée des initiatives

Initiative à portée locale : Une initiative à portée locale est conçue et mise en œuvre à l'échelle d'un territoire circonscrit, tel qu'un ou des quartiers, un arrondissement, une ou des municipalités, une MRC ou une zone géographique déterminée par l'organisation responsable de l'initiative. Grâce à une connaissance fine des réalités locales, elle répond à des enjeux, aux dynamiques spécifiques à ce territoire et aux besoins des personnes visées. Généralement, elle génère des retombées directes pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Initiative à portée régionale : Une initiative à portée régionale agit à l'échelle de plusieurs territoires de la région de la Capitale-Nationale, elle vise des enjeux ou des problématiques qui peuvent être vécus dans plusieurs communautés locales, bien que géographiquement éloignées les unes des autres. Généralement, elle génère des retombées indirectes pour les personnes en situation de pauvreté ou elle contribue aux changements systémiques.

Initiatives ayant déjà bénéficié d'un soutien financier des Alliances et du FQIS 2018-2023

Depuis 2024, le MESS autorise les organisations à déposer une nouvelle demande pour une initiative ayant reçu un soutien financier lors du cycle précédent (2018–2023). Dans la région, les partenaires ont convenu que :

- Ces initiatives peuvent être reconduites sous leur forme initiale ou dans une version évolutive;
- Aucun avantage spécifique ne leur sera accordé dans le processus d'analyse;
- Une section du formulaire permet de présenter les apprentissages réalisés et les ajustements proposés.

Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du FQIS, les organismes suivants :

- Les personnes morales à but non lucratif;
- Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;

- Les organismes municipaux, dont les municipalités régionales de comté (MRC);
- Les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, de même que tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30);
- Les centres de recherche ou les institutions qui œuvrent en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dépenses admissibles au FQIS

- Les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées.
- Le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.
- Les frais administratifs.

Principales balises financières pour la région de la Capitale-Nationale

Cette section présente uniquement les principales balises financières.

- **Montant annuel** : Jusqu'à 60 000 $ par année, jusqu'à 3 ans, selon les crédits disponibles;
- **Durée** : Maximum de 3 ans (peut varier selon les appels);
- **Frais administratifs** : Maximum 10 % du montant annuel accordé incluant les états financiers, la supervision des RH, la production des redditions de comptes, etc.;
- **Équipement informatique** : Maximum 1 000 $ maximum, sauf justification;
- **Contribution minimale exigée** : Minimum 10 % du montant annuel accordé par le fonds (contributions financières ou non financières).

Période d'appel d'initiatives

Pour le moment, deux appels d'initiatives sont prévus pendant la période 2024–2029 (sujet à changement selon les sommes disponibles). Le dépôt des demandes est possible uniquement pendant les périodes d'appel définies par les partenaires du Collectif IDS-CN.

Les dates d'ouverture et de fermeture des appels d'initiatives sont annoncées et diffusées dès que connues.

Documents à utiliser

- Seuls les documents préparés par le Collectif IDS-CN sont acceptés dans le cadre d'une demande, soit le formulaire de demande, le plan opérationnel et les prévisions budgétaires.
- Les documents sont remis lors de la rencontre d'ouverture de dossier et ne peuvent être transmis à d'autres organismes.

Modalité de dépôt d'une demande

1. **Outil autoévaluation d'une initiative (facultatif, mais recommandé)**

- Sur les sites web du Collectif IDS-CN et de la CMQuébec un outil d'autoévaluation est mis à la disposition de toutes les organisations intéressées à soumettre une demande de soutien financier.
- Cet outil vise à valider la cohérence entre une idée d'initiative et les orientations du PARC-CN.
- Cet outil contribue à évaluer le potentiel et la pertinence de l'initiative avant de préparer votre demande.

2. Ouverture d’une demande de soutien financier

- Étape obligatoire pour avoir accès aux documents à utiliser pour votre demande.
- Rencontre en ligne d’environ 30 à 45 minutes avec une ressource de l’équipe de travail.
- Autorisation d’accès à l’espace en ligne.
- Présentation très sommaire de son ou ses idées relatives à l’initiative.

3. Dossier de demande complet

Le dossier doit inclure :

- Le formulaire de demande complété.
- Le plan opérationnel.
- Les prévisions budgétaires.
- La résolution du conseil d’administration autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et la signature des documents qui en découlent en son nom.
- Les derniers états financiers audités ou non audités (selon la situation de l’organisme) produits par une firme externe à l’organisme.

Note : Un dossier incomplet à la date limite pourrait être déclaré non recevable.

4. Dépôt électronique uniquement

- Le dépôt se fait par l’entremise de l’espace en ligne et d’un formulaire de confirmation.
- Un accusé de réception est automatiquement transmis lorsque le dossier est reçu.

08

Sélection des initiatives

Section 8 - Sélection des initiatives

Dans le cadre du PARC-CN, le processus de sélection des initiatives soutenues par FQIS vise à assurer une utilisation cohérente, stratégique et équitable des ressources disponibles. Il s’appuie sur les priorités régionales concertées, les objectifs communs des partenaires et les normes du FQIS. La sélection des initiatives ne se limite pas à une évaluation administrative : elle constitue un moment clé de mise en œuvre de la vision collective et où les intentions se traduisent par des solutions concrètes et adaptées aux diverses réalités.

Mécanismes de sélection et analyse

Figure : Traitement d’une demande de soutien financier

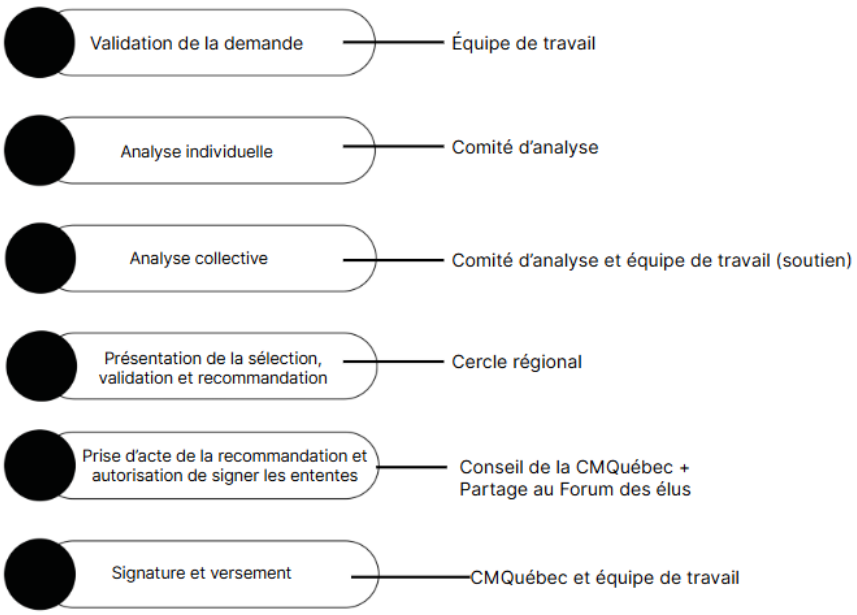

Analyse individuelle en continu

Pendant les périodes d’appel d’initiatives, les demandes feront l’objet d’une analyse individuelle effectuée en continu, selon la disponibilité des analystes et le rythme de traitement de chaque dossier.

Une fois qu’une organisation estime que sa demande est complète et conforme, elle peut procéder au dépôt officiel. Ce dépôt active le processus de traitement d’une demande.

Analyse collective

L’analyse collective des demandes aura lieu après la fin de la période d’appel, une fois l’ensemble des analyses individuelles complétées. Cette étape permet d’assurer :

- Une compréhension partagée des initiatives analysées;
- Une comparaison des analyses réalisées individuellement;
- Une recommandation concertée des initiatives à soutenir.

Les initiatives ne sont pas comparées entre elles. Chaque dossier est évalué sur ses propres mérites, et l’analyse collective sert à garantir la rigueur, la transparence et la complémentarité du processus de sélection.

Critères de sélection des initiatives (région de la Capitale-Nationale)

Les critères suivants assurent une analyse rigoureuse en cohérence avec le PARC-CN. Leur pondération respective sera incluse dans les documents d’appels d’initiatives.

Réalisme et cohérence

- La présentation de l’initiative est claire, compréhensible et structurée.
- Les objectifs et les moyens prévus sont bien définis et cohérents avec la présentation de l’initiative.
- Les moyens, les activités ou actions prévus sont à la portée de l’initiative.
- L’échéancier est réaliste, le budget est justifié et les ressources sont suffisantes, pour orchestrer l’ensemble de l’initiative.

Alignement avec les priorités régionales

- L’initiative répond clairement à l’une des quatre priorités régionales définies dans le PARC.
- Les enjeux abordés sont bien documentés et cohérents avec la thématique visée.

Pertinence territoriale

- L’initiative tient compte des particularités du territoire, qu’elles soient géographiques, sociales, économiques ou communautaires, et s’appuie sur les besoins, les défis et les forces propres à son milieu.
- Elle démontre une volonté d’ancrage aux réalités de son milieu tout en tenant compte des ressources disponibles et des collaborations existantes.

Contribution à l’équité

- L’initiative tient compte des inégalités et cherche à les réduire.
- Elle favorise un accès adapté et juste aux ressources, services ou aux activités déployées en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes de personnes ou territoires désavantagés.

Portée inclusive

- L’initiative favorise l’implication et la participation des personnes en situation de pauvreté ou d’exclusion sociale dans les différentes phases de réalisation : idéation, mise en œuvre et évaluation-ajustement.
- Elle valorise les savoirs d’expérience et lutte contre les barrières à l’inclusion (genre, âge, origine, conditions).

Caractère structurant et durable

- L’initiative vise une transformation sociale : elle agit sur les causes profondes des inégalités, fait évoluer les pratiques et renforce les dynamiques collectives.
- Elle génère des effets durables chez les personnes (exemple : développement du pouvoir d’agir, acquisition de compétences, sentiment d’appartenance, mieux-être) et/ou dans les communautés (renforcement du filet social, mobilisation, outils transférables).
- Elle est complémentaire et cohérente à la mission du demandeur et à ses activités.
- Soutien au démarrage/opérationnalisation d’un organisme déjà constitué, mais qui n’a pas de soutien financier.

Intersectorialité et collaboration

- L’initiative favorise les liens entre différents secteurs d’intervention (santé, éducation, environnement, logement, culture, etc.) ou entre divers types d’acteurs (communautaires, publics, municipal, etc.).
- Elle peut être portée de façon autonome ou en collaboration, mais démontre une prise en compte de son environnement et, le cas échéant, cherche à **complémenter** ou **arrimer** ses efforts avec ceux d’autres acteurs en présence.

Apprentissages et retombées

- L’initiative prévoit des moyens pour suivre son évolution et identifier ses retombées.
- Les résultats attendus sont réalistes et bien alignés avec les objectifs.
- Elle valorise les apprentissages et leur transfert, les ajustements en cours de route et le partage d’expériences au bénéfice collectif.

Planification opérationnelle

- L’initiative repose sur une planification concrète et bien structurée. Les étapes sont clairement définies, les principales actions sont établies et les responsabilités/rôles sont attribués.
- La planification témoigne d’une capacité d’adaptation : des ajustements sont possibles en fonction des imprévus, des besoins des personnes ou du milieu, de l’évolution du contexte.
- Les ressources humaines, matérielles et financières identifiées semblent permettre la mise en œuvre de l’initiative.

En cas d’égalité

Lorsque les fonds deviendront plus limités, les initiatives ayant obtenu des résultats similaires lors de l’analyse se verront réparties de cette façon :

- Les initiatives visant un milieu où aucune initiative n’a été sélectionnée par le FQIS.
- Les initiatives visant une priorité pour laquelle peu ou pas de leviers financiers ont été accordés dans le cadre de la sélection des initiatives soutenues financièrement par la FQIS dans la région.
- Les initiatives visant une thématique à privilégier pour laquelle peu ou pas de leviers financiers ont été accordés dans le cadre de la sélection des initiatives soutenues financièrement par la FQIS dans la région.
- Les initiatives visant un profil de personnes pour lequel peu ou pas de leviers financiers ont été accordés dans le cadre de la sélection des initiatives soutenues financièrement par la FQIS dans la région.

En cas d’annulation d’une initiative

Si une initiative sélectionnée devait être annulée, les sommes initialement réservées à sa réalisation seront remises à disposition pour soutenir de nouvelles initiatives. Dans un tel cas, la sélection d’une ou de plusieurs initiatives se fera à partir des résultats d’analyse du plus récent appel d’initiatives. Les partenaires du Collectif IDS-CN s’appuieront alors sur le classement établi lors de l’analyse visée ainsi que sur les filtres de bris d’égalité pour guider leur choix.

09

Soutien et accompagnement

Section 9 - Soutien et accompagnement

Le soutien et l'accompagnement offerts dans le cadre des Alliances pour la solidarité relèvent de la CMQuébec et de l'équipe de travail, en collaboration avec les partenaires du Collectif IDS-CN. Ce soutien vise à répondre aux besoins des organisations souhaitant déposer une demande de soutien financier ou ayant obtenu une contribution provenant des leviers du FQIS confiés à la région.

L'accompagnement est ponctuel, flexible et peut porter sur divers aspects, notamment :

- La préparation d'une demande de soutien financier;
- La compréhension du PARC-CN;
- La production de documents de reddition de comptes;
- Les difficultés liées au déploiement d'une initiative;
- Le respect des exigences de communication du MESS;
- Ou encore des formations spécifiques, etc.

Le soutien est généralement assuré par l'équipe de travail. Toutefois, les partenaires du Collectif IDS-CN – particulièrement celles et ceux impliqué·es au Cercle régional – agissent également comme agent·es multiplicateurs. Ils et elles peuvent accompagner les membres de leurs réseaux respectifs ou faciliter une mise en relation avec l'équipe de travail.

Pendant la préparation d'une demande de soutien financier

Trois types de soutien peuvent être proposés aux organisations qui souhaitent déposer une demande.

1. Séances de questions et de clarification (collectives)

Durant les périodes d'appel d'initiatives, une ou deux séances en ligne sont prévues afin de répondre aux questions des organisations intéressées. Ces séances permettent notamment de :

- Clarifier les orientations du PARC-CN;
- Détailler les modalités et balises;
- Valider l'admissibilité d'une initiative ou d'une action;
- Répondre aux questions d'ordre général.

Ces rencontres ne sont pas une présentation (ni sommaire ni détaillée) des Alliances ou du PARC-CN. Les participant·es doivent avoir pris connaissance des documents disponibles au préalable afin de maximiser la pertinence des échanges. L'inscription est requise.

2. Soutien individuel

Chaque organisation souhaitant déposer une demande devra ouvrir officiellement son dossier en prenant rendez-vous avec une ressource de l'équipe de travail. Cette première rencontre permet notamment :

- De se familiariser avec l'espace en ligne;
- De valider la recevabilité de l'initiative envisagée;
- D'établir un lien avec une ressource qui pourra accompagner l'organisation tout au long du processus.

Par la suite, les questions peuvent être transmises via l'espace en ligne ou par courriel, en précisant qu'il s'agit d'une demande de soutien individuel.

3. Soutien collectif (sur demande)

Des regroupements d’acteurs (locaux, sectoriels, territoriaux, etc.) peuvent également faire une demande de soutien collectif. Cette forme de soutien nécessite une organisation rigoureuse de la part des responsables locaux : logistique, animation, ateliers de réflexion, diffusion de l’information, etc. L’équipe de travail y présente sommairement le PARC-CN et répond aux questions des participants. Ce soutien est offert uniquement sur demande, et selon la disponibilité des ressources.

Durant les périodes d’appel d’initiatives, le temps d’accompagnement individualisé et les délais de réponse seront ajustés en fonction du volume de demandes.

Pendant le déploiement des initiatives

Les initiatives sélectionnées peuvent bénéficier d’un accompagnement tout au long de leur mise en œuvre. Cet accompagnement est modulé en fonction de la nature de l’initiative et des besoins exprimés par les représentant·es de l’organisme responsable.

Objectifs de l’accompagnement

- Offrir un soutien adapté aux besoins.
- Faciliter la mise en œuvre, le suivi et la reddition de comptes.
- Maintenir un lien de proximité entre les responsables d’initiative et l’équipe de travail.
- Permettre à l’équipe de travail de mieux connaitre les initiatives qui sont réalisées dans la région.

Formes d’accompagnement possibles

- Soutien ponctuel : par téléphone, visioconférence ou courriel, en lien avec des enjeux spécifiques (ex. : demande d’ajustement de l’initiative, processus d’annonces publiques, clarification des attentes, difficultés ou défis de déploiement, etc.).
- Appui à la reddition de comptes : rappel des échéances, vérification de conformité, accompagnement technique, etc.
- Rencontres de suivi : possibilité de prévoir une ou plusieurs rencontres formelles sur demande de l’initiative.
- Mise en réseau des responsables d’initiatives : ateliers thématiques, espaces d’échange, communauté de partage des pratiques, etc.

L’accompagnement est offert :

- En fonction des besoins exprimés.
- Selon la disponibilité des ressources de l’équipe de travail.
- Dans un esprit de collaboration, d’écoute et de renforcement des capacités.

10

Communications

Section 10 - Communications

Diffusion de l’information et mise en valeur du travail accompli

La CMQuébec et le Collectif IDS-CN disposent de plusieurs canaux de communication (infolettres, sites web, réseaux sociaux, etc.) qui permettent de diffuser les informations liées au déploiement des Alliances, aux appels d’initiatives, ainsi qu’à la valorisation du travail accompli par les porteurs d’initiatives et les partenaires.

Les sites web des deux organisations présentent notamment :

- Le PARC-CN;
- Les initiatives sélectionnées;
- Les productions intermédiaires réalisées dans le cadre des Alliances et du FQIS.

Les partenaires du Collectif IDS-CN agissent également comme multiplicateurs et multiplicatrices d’information. Habitué·es à relayer les communications dans leurs réseaux respectifs, ils et elles contribuent activement à la circulation de l’information. L’équipe de travail veille à concevoir des visuels accessibles, adaptés au partage, tout en respectant les normes de visibilité exigées par le MESS.

Canaux de communications

CMQuébec

- Site web : https://cmquebec.qc.ca/developpement-social/
- Médias sociaux : Facebook et LinkedIn
- Infolettre : https://cmquebec.qc.ca/infolettre/

Collectif IDS-CN

- Site web : https://collectifidscn.com/soutien-financier/
- Médias sociaux : LinkedIn
- Infolettre : https://collectifidscn.com/section-partenaire/

Suivi de déploiement des initiatives

Les rencontres régionales du Collectif IDS-CN, tenues environ cinq fois par année, servent également de lieu de diffusion interne. Elles offrent une vitrine pour :

- Présenter l’avancement des initiatives;
- Partager les productions intermédiaires,
- Identifier les défis rencontrés;
- Mettre en valeur les bons coups.

Ces moments collectifs permettent aux partenaires :

- De suivre l’évolution du déploiement;
- De renforcer leur compréhension des enjeux soulevés;
- De s’approprier des apprentissages et des résultats au fil de la démarche.

Liaisons avec les élu·es municipaux de la région

Pendant la période visée par le PARC-CN, la CMQuébec veillera à effectuer des suivis aux élu·es municipaux de la région, notamment à l’égard des appels et de la sélection d’initiatives, des bilans annuels, des activités organisées par le Collectif IDS-CN, des annonces publiques, demandes spécifiques ou besoins régionaux en lien avec les Alliances, etc. Selon le sujet abordé et la portée de la communication, la CMQuébec pourra interpeller différentes instances municipales, notamment :

- Le Forum des élu·es de la Capitale-Nationale;
- Le conseil de la CMQuébec;
- Le comité exécutif de la CMQuébec;
- Le comité d’orientation en planification territoriale de la CMQuébec;
- Le ou la représentant·e d’une organisation municipale de la région de la Capitale-Nationale;
- Ou toute autre instance jugée pertinente selon le contexte.

Nous contacter

Par courriel :

- financement.DS@cmquebec.qc.ca
- Info@cmquebec.qc.ca

Cahier du Collectif IDS-CN

Fondements du Collectif pour l’inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale

Ce qui nous définit

Région de la Capitale-Nationale - Développement social - Lutte à la pauvreté - Lutte à l'exclusion sociale - Démarche intersectorielle – Actions collective

Collectif pour l’inclusion
et le développement social
dans la Capitale-Nationale

Raison d’être

Faciliter les collaborations intersectorielles et actions communes afin d’améliorer la qualité et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, d’exclusion sociale ou à risque de l’être.

Principes de collaboration

- **Culture de la proposition** : Favoriser la formulation de propositions à partir desquelles il est possible, non seulement, de faire des choix rassembleurs, mais aussi d'approfondir la compréhension des phénomènes.
- **Polycentrisme** : Requiert plusieurs leaderships pour relever les défis qui sont les nôtres.
- **Participation et inclusion** : Inclure un maximum d’acteurs concernés dans les réflexions, décisions et actions, notamment des personnes vivant en situation de pauvreté et d’exclusion sociale.
- **Diversité** : Laisser de la place à une variété de contributions, aux façons de faire et de favoriser les espaces d’innovation.
- **Expérimentation** : Laisser de la place aux essais et aux ajustements.
- **Confiance** : Se fier les uns sur les autres pour avancer ensemble.
- **Synergie** : Agir de façon coordonnée et cohérente pour générer plus de changements.
- **Interactions significatives** : Avoir des échanges qui permettent d’avancer ensemble vers nos objectifs communs.
- **Transparence** : Partager l’information utile pour que toutes et tous puissent y avoir accès.
- **Ouverture** : Réapprendre à coopérer, à être et à faire ensemble.

Cercles et chantiers

Les cercles et chantiers sont les deux leviers de la gouvernance du Collectif IDS-CN. Ils sont créés par le Cercle régional, ils soutiennent les travaux et actions du Collectif IDS-CN. Ils reposent sur des fondements communs : responsabilités partagées, orientations, fonctions et rôles, planification collective, et ils sont composés de partenaires intersectoriels issus de différents paliers.

- **Les cercles** sont des espaces autogouvernés et semi-autonomes qui prennent soin d’un champ d’action collectif ou d’un volet stratégique de la démarche. Ils peuvent être permanents ou temporaires ainsi qu’ouverts ou restreints, selon leur vocation. Chaque cercle mobilise des partenaires, s’organise librement tout en s’ancrant dans les fondements et la planification collective, et contribue activement à l’avancement des travaux ainsi qu’à l’atteinte des cibles du Collectif IDS-CN.

- **Les chantiers** sont des espaces dédiés à une thématique ou un enjeu social spécifique (ex. : logement, alimentation, participation citoyenne) et à l'action collective. Ils rassemblent des partenaires interpellés ou concernés par l'enjeu. Les chantiers permettent de développer une lecture commune et approfondie, d'un enjeu ou d'une thématique et de proposer, par la suite, des réponses et des actions adaptées aux réalités de la région et aux besoins exprimés.

Ensemble, cercles et chantiers assurent une gouvernance souple, engagée et ancrée dans les réalités de notre la région de la Capitale-Nationale.

Rôles en tant qu'acteur collectif

- Positionnement et influence
- Veille et analyse
- Réseautage
- Renforcement des capacités
- Mise à l'échelle

Feuille de route 2022-2025 pour guider les actions [4]

L'ensemble des travaux du Collectif IDS-CN s'articule autour de la feuille de route 2022-2025. Celle-ci nous plonge dans une vue d'ensemble du travail à accomplir pour atteindre les cibles que nous nous sommes fixées.

4 grandes orientations

- Faciliter les collaborations et actions communes pour générer de la cohérence, de la complémentarité et de la synergie.
- Comprendre, grâce à une lecture collective, ce qui est en mouvement : les enjeux actuels et émergents, les actions en cours, les réseaux existants, la Capitale-Nationale et les territoires qui la composent.
- Influencer en étant la voix régionale commune permettant de mettre le développement social, les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale au centre des préoccupations.
- Agir collectivement où personne ne peut agir seul, en facilitant l'accès au soutien financier, accompagnant à la mise en œuvre d'initiatives structurantes et en déployant des chantiers thématiques.

Axes

- Qui complètent et qui précisent les grandes orientations.

Cibles

- Pour incarner les grandes orientations et diriger nos actions.

4 Pendant l'année 2025, le Collectif IDS-CN mènera un exercice de planification collective pour guider le travail des années à venir. Les conclusions de ces exercices permettront le déploiement d'une nouvelle feuille de route ou de son équivalence.

Liste des partenaires et composition des Cercles et Chantiers

Cercle régional

- Alliance des groupes pour le rétablissement en santé mentale (AGIR)
- Centraide Québec-Chaudières-Appalaches
- Organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Communauté métropolitaine de Québec
- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Direction générale de Services Québec des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
- Fondation Lucie et André Chagnon
- Institut sur le vieillissement et la participation sociale des personnes ainées (IVPSA)
- Maisons des jeunes Capitale-Nationale (MDJCN)
- MRC de Charlevoix
- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- MRC de L’Ile d’Orléans
- MRC de Portneuf
- Nation Wendat – Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent
- Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03)
- Regroupement des personnes handicapées de la région 03 (ROP-03)
- Regroupement pour l’aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)
- Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC-CN)
- Secrétariat de la Capitale-Nationale
- Ville de Québec
- Agglomération de Québec (vacant)

Groupe d’initiateur·trices des Alliances pour la solidarité

- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Direction générale de Services Québec des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- Regroupement des organismes communautaires 03 (ROC-03)
- Regroupement pour l’aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)
- Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC-CN)
- Secrétariat de la Capitale-Nationale
- Ville de Québec

Cercle de pilotage

- Centraide Québec-Chaudières-Appalaches
- Organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Communauté métropolitaine de Québec
- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Direction générale de Services Québec des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
- MRC de Charlevoix-Est
- Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03)
- Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC-CN)
- Ville de Québec

Cercle de participation citoyenne

- 6 citoyen·nes
- Organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Mobilisation Haute-Ville
- Table de concertation Duberger-Les Saules
- Votepour.ca

Chantier se loger

- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
- Organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Comité Maison de chambres de Québec
- Communauté métropolitaine de Québec
- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Office régional d'habitation de Charlevoix
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC-CN)
- Ville de Québec

Chantier se nourrir

- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
- Organisation communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Communauté métropolitaine de Québec
- Corporation de développement économique communautaire (CDEC)
- Démarche ÎCI - MRC île d'Orléans
- Démarche nourricière Lévis (CDC de Lévis)
- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Fédération de l’UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord
- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)
- MAPAQ
- Moisson Québec
- MRC de Charlevoix-Est
- MRC de La Côte-de-Beaupré
- MRC de La Jacques-Cartier
- Pôle d’économie sociale de la Capitale-Nationale
- Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale (RDC-CN)
- Université Laval, Services campus, restauration et alimentation
- Solidarité citoyenne Portneuf
- TIR-SHV Capitale-Nationale
- TOUSKI
- Ville de Québec

Chantier se déplacer

- À venir

Cahier du Chantier se loger

Chantier se loger – Aperçu de l'analyse de la situation

L'analyse de la situation du chantier Se loger propose une recension de documents existants sur le thème du logement ou de l'habitation dans la région de la Capitale-Nationale, ou au Québec de façon plus générale. Nous invitons notamment le lecteur à consulter le bulletin produit par le CIUSSS de la Capitale-Nationale - Numéro 5 | Septembre 2023. Le parc de logements : une situation contrastée marquée par des inégalités territoriales. Ce document rassemble une multitude de données éclairantes notamment sur l'abordabilité des logements, les conditions d'habitation, ainsi que la vulnérabilité résidentielle dans la région. On y retrouve des informations portant entre autres sur :

- La répartition des logements privés occupés par typologie (2021);
- L'évolution des logements privés occupés selon le type d'occupation, de 2001 à 2021;
- Le mode d'occupation selon les types d'espaces, tant chez les propriétaires que chez les locataires (2021);
- Le nombre et la typologie des logements mis en chantier entre 2016 et 2022;
- Le parc de logements sociaux, communautaires et abordables (2006 à 2022);
- La vétusté du parc de logements HLM (2023);
- Le type de construction des logements privés occupés (2021);
- L'évolution du prix médian des propriétés (2011 à 2021);
- Les frais mensuels de logement selon le mode d'occupation (2016 et 2021);
- Les taux de logements inabordables (2011, 2016 et 2021);
- Les besoins impérieux en matière de logement selon les MRC et les municipalités (2016 et 2021);
- La concentration spatiale des besoins impérieux (2021);
- Les taux d'inoccupation et les loyers médians dans certains secteurs (2021 et 2022);
- L'état du parc HLM en date du 1er janvier 2023.

Ci-après, nous présentons quelques tableaux et données tirées directement de l'analyse du chantier Se loger et du bulletin du CIUSSSCN. Ces extraits permettent de constater, en un coup d'œil, les disparités qui marquent le territoire en matière d'habitation. En premier lieu, des variables sont proposées pour donner un bref aperçu des ménages de la région de la Capitale-Nationale, la composition des ménages, la typologie et le mode d'occupation notamment. Par la suite, quelques manifestations des problèmes sont présentées à travers les enjeux d'abordabilité, de disponibilité et de qualité des logements.

Aperçu des ménages de la région de la Capitale-Nationale

Composition des ménages

En 2021, la région administrative (RA) de la Capitale-Nationale compte 757 950 habitants, une population qui se décline en 354 680 ménages privés occupés.

38,4 % des ménages de la région étaient composés d'une seule personne, ce qui en fait le type de ménage le plus répandu, suivi par les ménages composés de deux personnes (35,8 %). Entre 2016 et 2021, le nombre de ménages composés d'une seule personne a augmenté d'environ 13 % sur le territoire régional.

L'augmentation marquée du nombre de ménages composés d'une seule personne est un facteur pouvant expliquer la pression exercée sur le marché locatif dans la région. Ces ménages, plus nombreux, génèrent une demande accrue pour des logements de petite taille, ce qui peut accentuer la rareté de l'offre et contribuer à une hausse des loyers, particulièrement dans les secteurs déjà sous tension.

Au sein même du territoire régional, en 2021, la proportion du nombre de ménages composés d'une personne dépassait 40% dans l'Agglomération de Québec, alors qu'il variait de 20% (MRC de La Jacques-Cartier) à 33,5% (MRC de Charlevoix) pour les autres communautés.

Typologie

La région de la Capitale-Nationale présente une typologie résidentielle variée, allant de l'itinérance visible – en hausse marquée entre 2018 et 2022 – jusqu'aux formes de logement privé.

Selon le dernier dénombrement, en 2022, 927 personnes se trouvaient en situation d'itinérance visible à Québec, une augmentation de 36 %, par rapport au dénombrement de 2018. Dans la région, les principales causes de la perte de logement incluent la consommation de substances (22 %), l'expulsion (21 %), et le revenu insuffisant (17 %). Les sources de revenus les plus courantes des personnes en situation d'itinérance étaient l'assistance sociale et des activités informelles comme la mendicité, la collecte de bouteilles vides, le travail du sexe et la vente de drogues.

Le continuum de logement dans la région de la Capitale-Nationale propose une offre variée. On y retrouve des services de drop-in, d'hébergement d'urgence et transitoire, ainsi que des logements transitoires avec accompagnement, en particulier pour les personnes vivant des problématiques psychosociales.

Le territoire compte aussi des logements collectifs (RPA, CHSLD, RI, etc.) et une offre de logement hors marché (HLM, coopératives, OBNL), représentant environ 4,66 % du parc locatif régional en 2021, avec de fortes disparités selon les MRC. En 2021, des 147 750 ménages locataires, 10,2 % vivaient dans un logement subventionné. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne provinciale, qui s'établissait à 10 %. Malgré cette offre, la demande pour des logements subventionnés demeure élevée. Par exemple, en 2018, la ville de Québec recensait 1 751 ménages en attente d'un logement à loyer modique, avec une forte demande pour les logements d'une chambre à coucher, particulièrement chez les personnes seules et les familles nombreuses.

La majorité des ménages du territoire résident dans des logements locatifs ou des propriétés privées; 78 % d'entre eux résident dans des appartements d'immeubles de cinq étages ou moins et des maisons unifamiliales, bien que la part des logements dans des immeubles plus hauts ait augmenté récemment. La typologie varie selon les sous-territoires, notamment avec une forte présence de maisons individuelles sur l'île d'Orléans comparée à l'agglomération de Québec.

Mode d'occupation

En 2021, la proportion de ménages locataires dans la région approchait 42 %, les ménages propriétaires étant plus nombreux (58 %). Cette proportion varie significativement selon les territoires, étant plus élevée dans les secteurs centraux et diminuant à mesure qu'on s'éloigne vers les zones périphériques. En 2021, les ménages locataires représentaient près de 53 % de l'ensemble des ménages dans l'agglomération de Québec, comparativement à 26 % à 28 % dans les MRC de Charlevoix, 22 % dans Portneuf et 13 % dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Après plus d'une décennie de recul, la part des ménages locataires a connu une remontée en 2021 dans la région de la Capitale-Nationale. Alors qu'elle était passée de 44 % en 2001 à 40 % en 2016, une première hausse a été enregistrée entre 2016 et 2021, avec une croissance de 11 % du nombre de ménages locataires. En comparaison, le nombre de ménages propriétaires n'a augmenté que d'environ 3 % durant la même période, témoignant d'une progression nettement plus rapide du locatif que de l'accession à la propriété.

La comparaison avec les données provinciales fait ressortir une dynamique plus accentuée dans la Capitale-Nationale : entre 2016 et 2021, le nombre de ménages locataires y a bondi de 11 %, contre 9,9 % à l'échelle du Québec. À l'inverse, la croissance des ménages propriétaires a été légèrement moins marquée dans la région (3 %) que dans l'ensemble de la province (3,8 %).

La variation entre 2016 et 2021 est la plus importante pour Charlevoix, l'Agglomération de Québec et la Côte-de-Beaupré, alors que le pourcentage de locataires a diminué dans un seul des territoires, celui de la MRC de La Jacques-Cartier. C'est dans cette MRC que le taux d'occupation par des ménages locataires est le plus bas.

Coût mensuel moyen

Dans la région de la Capitale-Nationale, les frais de logement mensuels des ménages locataires sont passés de 786 $ à 891 $, soit une hausse de 13,3 % entre 2016 et 2021. Les propriétaires ont quant à eux absorbé une augmentation de 8,7 %, leurs frais mensuels passant de 1078 $ à 1 172 .

Les données de 2023 de la SCHL indiquent que le loyer moyen des logements de 2 chambres dans la RMR de Québec était de 1 040 $ par mois. Il est donc nécessaire d'avoir un revenu annuel brut (sans impôt et transfert) de plus de 41 600 $ pour être en mesure d'y consacrer moins de 30 % de son budget. Selon les données disponibles, on estime qu'en 2021, environ 28 % des ménages de la Capitale-Nationale disposaient d'un revenu annuel brute inférieur à 42 000 $.

Écart de revenus entre locataires et propriétaires

En 2022, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le revenu médian après impôt des ménages propriétaires s'élevait à 93 900 $, soit le double de celui des ménages locataires, dont le revenu atteignait 46 500 $. À l'échelle canadienne, les propriétaires étaient en moyenne cinq fois plus riches que les locataires entre 2010 et 2023, une inégalité qui s'explique en partie par la valeur nettement plus élevée de leurs actifs immobiliers, mais aussi par des facteurs tels que l'accumulation de capital, l'accès au crédit, un niveau de revenu et d'éducation plus élevés, ainsi qu'une plus grande stabilité résidentielle.

Cette disparité importante s'inscrit dans un contexte où la proportion de locataires est en croissance dans la région, où les hausses des coûts de logement les affectent davantage. Notons que la récente hausse des taux hypothécaires et des prix de l'immobilier a contribué à fragiliser certains propriétaires et à faire chuter le taux d'accession à la propriété, qui atteignait 59,9 % au Québec en 2021 — l'un des plus faibles depuis 1990. Dans ce contexte, les politiques publiques peuvent jouer un rôle central pour atténuer les écarts, notamment par la construction de logement hors marché, particulièrement du logement social et communautaire.

Manifestations des problèmes d'habitation et de logement

Abordabilité

Le logement est considéré abordable si le ménage qui l'habite dépense moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.

Dans la région de la Capitale-Nationale, 14,5 % des ménages consacraient au logement une part supérieure à 30 % de leurs revenus en 2021, alors qu'ils étaient 18,4 % en 2016 et 21 % en 2011. La proportion de 2021 représente l'équivalent de plus de 50 000 ménages de la région pour qui le logement est considéré comme inabordable.

Les données dévoilent que ce sont les locataires qui sont proportionnellement plus nombreux à consacrer plus de 30 % de leurs revenus à leur logement, dans une proportion au moins deux fois plus élevée pour la majorité des territoires. Les données indiquent qu'en 2021, c'est dans l'Agglomération de Québec (24,2 %), la MRC de La Côte-de-Beaupré (20,2 %), la MRC de L'Île-d'Orléans (20,2 %) et à Wendake (20,6 %) que les locataires sont les plus nombreux à vivre sous un toit qui est inabordable pour eux.

Proportion de ménages qui consacrent une part supérieure à 30% de leurs revenus au logement

Territoire	Ménages locataires		Ménages propriétaires	
	2016	2021	2016	2021
Agglomération de Québec	31,1 %	24,2 %	10,3 %	8,2 %
MRC de La Jacques-Cartier	19,8 %	15,3 %	10 %	7,9 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	23,8 %	20,2 %	10,5 %	7,9 %
MRC de L'Île-d'Orléans	24,8 %	20,2 %	9,7 %	8 %

Territoire	Ménages locataires		Ménages propriétaires	
	2016	2021	2016	2021
Wendake	ND	20,6 %	ND	7,3 %
MRC de Portneuf	27,7 %	16,4 %	10,6 %	6,9 %
MRC de Charlevoix	25,5 %	18,7 %	11,3 %	6,9 %
MRC de Charlevoix-Est	29,8 %	16,8 %	9,7 %	7,3 %

Disponibilité des logements

En logement, la disponibilité renvoie à la capacité d’accéder à un logement à un moment donné, ce qui dépend notamment de l’offre de logements vacants. Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le taux d’inoccupation était de seulement 0,9 % à la fin de 2023 — le plus bas en 15 ans — alors que le seuil d’équilibre est généralement fixé à 3 %. Cette rareté touche particulièrement les logements plus accessibles financièrement : pour les loyers de 750 $ à 1 249 $, le taux d’inoccupation tombe à 0,4 %, alors qu’il s’élève à 4,9 % pour les logements de plus de 2 225 $ par mois. Cette tension du marché locatif est exacerbée par une hausse de la proportion de locataires dans la région et une offre insuffisante pour répondre à la demande croissante. Bien que peu de données soient disponibles pour les MRC de Portneuf, Charlevoix et Charlevoix-Est, des consultations locales révèlent aussi des difficultés d’accès au logement sur ces territoires.

La crise du logement se manifeste particulièrement autour du 1er juillet, date traditionnelle des déménagements au Québec. En 2024, 1 667 ménages locataires étaient toujours sans logement à cette date, dont 29 à Québec. En parallèle, le taux de déménagement est en baisse : en 2023, seulement 10,4 % des ménages locataires ont changé de logement au Québec (15 % dans la région de Québec), contre 18,6 % en 2018. Cette tendance témoigne d’une baisse marquée de la mobilité résidentielle, reflet direct de la rareté des logements disponibles.

Qualité des logements

Dans la région de la Capitale-Nationale, en 2021, 5 % des ménages (16 500 ménages) ont des besoins impérieux en matière de logement, soit 9,7 % des ménages locataires et 1,4 % des ménages propriétaires.

Il est remarqué que le taux de besoins impérieux en matière de logement a diminué dans toutes les MRC de La région à l’exception de l’Île d’Orléans où le taux est passé de 2,3 % en 2016 à 2,6 % en 2021. Les ménages de l’Agglomération de Québec (5,4 %) et de Charlevoix (4,5 %) sont ceux dont les proportions de besoins impérieux sont les plus élevées. À l'inverse, la MRC de La Jacques-Cartier est celle avec la proportion la plus faible de ménages confrontés à des besoins impérieux en matière de logement.

Avec un nombre de ménages ayant des besoins impérieux estimé à 14 230, l’Agglomération de Québec est la plus touchée (en termes de nombre) parmi toutes les MRC de La région.

Cahier du Chantier se nourrir

Cahier du Chantier se nourrir

Des groupes plus à risque

Les personnes et les ménages qui sont nettement plus à risque de se retrouver en insécurité alimentaire peuvent présenter une ou plusieurs de ces caractéristiques (Fournier, 2022) : avoir un faible revenu, un revenu qui provient de l'assistance sociale, de l'aide à l'emploi, de la CNESST ou d'un travail à bas salaire; vivre seul, être locataire, immigrant, à faible niveau de scolarité ou être un jeune adulte (25-34 ans); être une famille monoparentale ou avec plus de 5 personnes, etc. Contrairement à ce que l'on croit, le travail n'est pas une garantie contre la pauvreté. Autre fait étonnant, la classe moyenne serait maintenant aussi touchée par l'insécurité alimentaire (Boucher, 2024).

Il est reconnu que l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont fortement liées. De plus, les trajectoires de vie des personnes les plus à risque d'insécurité alimentaire sont très variées, évoluent dans le temps et peuvent présenter une ou plusieurs des caractéristiques évoquées précédemment. Par conséquent, une multitude de facteurs sont impliqués et interagissent entre eux démontrant ainsi la complexité et l'aspect multidimensionnel de l'insécurité alimentaire.

Les principales causes

L'augmentation et la sévérité de l'insécurité alimentaire s'expliquent surtout par la hausse marquée du prix des aliments depuis 2021. Ce dernier demeure le premier facteur dans les habitudes d'achat alimentaires et a un impact direct sur ce que l'on consomme (Charlebois et al., 2024). Les dépenses liées à l'alimentation occupant une part plus importante du budget des familles les plus pauvres, celles-ci subissent davantage les effets de l'inflation. La crise du logement vient exacerber considérablement la situation. En effet, le prix des logements locatifs connaît une augmentation marquée depuis le printemps 2020, et comme le logement est généralement une dépense incompressible, l'alimentation en subit souvent les contrecoups (Boucher, 2024).

Les impacts sur la santé

L'insécurité alimentaire compromet la capacité des gens à rencontrer les recommandations nutritionnelles, ce qui a un impact direct sur leur état de santé et de bien-être. En général, les personnes en insécurité alimentaire présentent une alimentation de moins bonne qualité, elles sont plus à risque de souffrir de maladies infectieuses, d'une mauvaise santé bucco-dentaire, de maladies chroniques (comme le diabète), de maladies cardiaques, de problèmes de santé mentale (anxiété, dépression, etc.), etc. Les conséquences négatives sur la santé sont plus importantes pour ceux qui vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire sévère (Proof, Food policy insecurity research, 2023). L'insécurité alimentaire s'avère un problème de santé publique important.

L'insécurité alimentaire grave

L'insécurité alimentaire grave signifie « des repas sautés, une consommation réduite d'aliments et, à l'extrême, la privation de repas pendant une journée complète ou plus ». En situation d'insécurité alimentaire modérée, « La qualité et/ou la quantité de nourriture sont compromises à cause du manque d'argent ». L'insécurité alimentaire marginale renvoie à « La crainte de manquer de nourriture et/ou à une limitation de la sélection de nourriture à cause du manque d'argent. (REPSAQ, 2021)

Littératie alimentaire

En lien avec cette définition globale de la sécurité alimentaire, la littératie alimentaire joue un rôle clé pour permettre aux individus de faire des choix éclairés et de maintenir une alimentation saine et adaptée à leurs besoins. Elle englobe non seulement les connaissances en nutrition, mais aussi les compétences pratiques comme la planification des repas, l'interprétation des étiquettes alimentaires et la préparation d'aliments de base.

Or, ces habiletés sont inégalement réparties au sein de la population. Selon une étude pancanadienne de 2021, seulement 37 % des adultes affirmaient se sentir très confiants pour préparer des repas santé à partir d'ingrédients bruts. Chez les jeunes adultes, cette proportion chute encore davantage. Pour les personnes immigrantes, ces défis peuvent être amplifiés par des obstacles supplémentaires tels que la méconnaissance des produits locaux, des différences dans les techniques culinaires, des

difficultés à trouver des ingrédients familiers, ainsi que par la barrière de la langue, qui peut compliquer l'accès à l'information nutritionnelle et aux services alimentaires.

Le renforcement de la littératie alimentaire, notamment par l'enseignement dès le jeune âge et par des initiatives communautaires axées sur les compétences culinaires, devient ainsi essentiel pour favoriser l'autonomie alimentaire, prévenir l'insécurité alimentaire et soutenir un rapport sain, durable et digne à l'alimentation.

Consommation d'aliments

Selon les dernières données de l'Enquête sur la santé dans les communautés canadiennes (ESCC-Nutrition-2015), les adultes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave sont moins nombreux à consommer trois repas par jour (56 % vs 85 %) et à prendre des suppléments alimentaires (23 % vs 33 %) comparativement aux adultes en sécurité alimentaire.

Dans la Capitale-Nationale, en juin 2024, 77,7 % des adultes consommaient moins de cinq portions de fruits et légumes par jour, comparativement à 50,1 % en décembre 2023 — une augmentation marquée de 27,6 points de pourcentage en moins d'un an.

Ces données traduisent une détérioration préoccupante des habitudes alimentaires, qui ne peut être dissociée de l'environnement dans lequel évolue la population. En effet, selon la Vision de la saine alimentation, une alimentation favorable à la santé repose autant sur l'accès à des aliments de qualité que sur la capacité des milieux à offrir un équilibre entre aliments quotidiens, d'occasion et d'exception.

Pour que chacun puisse faire des choix éclairés et soutenables, il est donc essentiel de favoriser des environnements alimentaires propices, qui respectent les préférences individuelles et culturelles, valorisent le plaisir de manger et préservent la dignité des personnes. Or, sur le territoire, l'aménagement inéquitable des espaces alimentaires, marqué notamment par la présence de marais et de déserts alimentaires, vient compromettre cette vision et accentuer les inégalités nutritionnelles.

Accès aux aliments sains

Déserts alimentaires

Pour l'INSPQ, un désert alimentaire est « un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle »6. Les déserts alimentaires exacerbent les inégalités sociales, car ils se situent dans des zones déjà défavorisées sur le plan socio-économique, d'une part, et, car les populations qui connaissent déjà des problèmes d'accessibilité économique à l'alimentation ont un moindre accès à des véhicules motorisés, d'autre part 7. Pour une population à faible revenu, l'enjeu est encore plus criant lorsque l'offre alimentaire se résume à des dépanneurs et quand les rares points de vente de fruits et de légumes affichent des prix élevés.

Il existe peu de données récentes en termes de désert alimentaire. Toutefois, des outils actualisés tel que le Géoportail de santé publique du Québec, offre une cartographie détaillée qui permet de repérer les secteurs ayant un faible accès aux commerces offrant des aliments à haute valeur nutritive ainsi que les déserts alimentaires à travers le Québec (indice de désert alimentaire 2021).

En 2014, une étude concluait sur la présence de 9 déserts alimentaires dans la région de la Capitale-Nationale dans lesquels résidaient 17 450 personnes. En 2019, selon l'Institut national de santé publique du Québec, 45,5 % des Québécois avaient un accès géographique limité aux commerces alimentaires. 5,7 % de la population vivaient dans un désert alimentaire (Robitaille, 2013 ; Radio-Canada, 2019).

Marais et mirages alimentaires

Bien que les notions de marais alimentaires et de mirages alimentaires permettent de mieux comprendre certaines inégalités territoriales en matière d'accès à une alimentation saine, aucune donnée récente n'est actuellement disponible pour en dresser un portrait actualisé dans la région.

Les marais alimentaires désignent des secteurs où les commerces d'alimentation sont physiquement accessibles, mais où l'offre est dominée par des produits peu nutritifs, comme dans les dépanneurs ou les restaurants-minute. Leur identification s'appuie

notamment sur la géolocalisation des établissements à partir des permis de vente du MAPAQ. Les mirages alimentaires, quant à eux, font référence à des quartiers où les aliments sains sont présents, mais financièrement inaccessibles pour les ménages à faible revenu — créant une illusion d’abondance.

En l’absence d’analyses récentes, ces réalités restent difficilement quantifiables à l’échelle régionale, bien qu'elles soient reconnues comme des enjeux préoccupants dans plusieurs milieux.

L’accès universel à une offre alimentaire de qualité

Assurer un accès aux aliments sains ne peut se limiter à la simple disponibilité d’aliments nutritifs dans l’environnement. Cela exige de garantir un accès universel, c’est-à-dire que chaque personne, peu importe son lieu de résidence, sa condition physique ou sa situation économique, puisse accéder, au moment opportun et avec dignité, à des aliments sains, variés, locaux et écoresponsables, ainsi qu’à l’eau.

Cet accès prend des formes multiples — géographique, physique et économique — qui doivent toutes être prises en compte pour bâtir des environnements alimentaires réellement favorables à la santé. En ce sens, favoriser l’équité alimentaire passe par des actions structurantes, intersectorielles et concertées, capables de lever les obstacles systémiques et d’adapter les réponses aux besoins spécifiques des populations, notamment les plus vulnérables.

L’accès universel constitue ainsi un levier incontournable pour concrétiser le droit fondamental à une alimentation de qualité, dans une perspective de santé publique, de justice sociale et de durabilité.

Le droit à l’alimentation

Le droit à l’alimentation, reconnu internationalement, garantit à chaque individu un accès physique et économique à une alimentation adéquate, culturellement acceptable et durable. Bien que le Québec ne reconnaisse pas encore formellement ce droit dans une loi-cadre, les consultations tenues dans 16 régions en 2023 — dont la Capitale-Nationale — par le Regroupement des cuisines collectives du Québec ont mis en lumière des enjeux persistants : accès inégal aux aliments de qualité, manque de ressources pour produire ou transformer sa propre nourriture, et pression économique grandissante sur les populations vulnérables.

Pour concrétiser ce droit, il est essentiel de développer des politiques publiques intersectorielles qui abordent les différentes dimensions de l'alimentation, telles que l'accessibilité, la durabilité des systèmes alimentaires et l'adéquation culturelle des aliments. La reconnaissance formelle de ce droit, appuyée par des mesures concrètes, constitue un levier fondamental pour bâtir une société plus équitable et résiliente.

Or, dans un contexte où ce droit peine encore à être pleinement exercé, de nombreuses personnes doivent se tourner vers des ressources de dernier recours. C’est dans ce contexte que s’inscrivent les demandes d’aide alimentaire, révélatrices des limites actuelles de notre filet social et des tensions croissantes qui pèsent sur les organismes communautaires.

Demandes d’aide alimentaires

Les organismes communautaires (OC) jouent un rôle crucial dans le soutien à la sécurité et à l’autonomie alimentaire, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Cependant, ils se heurtent à des défis structurels qui limitent leur capacité d’agir. L'approvisionnement en denrées alimentaires est devenu de plus en plus difficile, en raison de la hausse de la demande et de la volatilité des chaînes d'approvisionnement. De plus, certains souffrent d'un manque d'espaces physiques adaptés pour l'entreposage des aliments, ce qui limite leur capacité à stocker des denrées en grande quantité et à long terme. Le manque de ressources humaines, combiné à l'épuisement du personnel souvent sous-payé ou bénévole, ajoute une pression supplémentaire sur ces organismes, limitant leur capacité à répondre efficacement aux besoins croissants. Actuellement, bien que les services d’aide alimentaire traditionnels comme les banques alimentaires demeurent essentiels, ils ne suffisent plus à répondre à la complexité des besoins alimentaires.

Selon les données publiées en mars 2023, en moyenne, 80 000 personnes par mois ont eu recours à un panier de provisions ou à un service de repas gratuit dans la Capitale-Nationale — soit une hausse de 27 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2022. Par ailleurs, la demande auprès des banques alimentaires a augmenté de 13 % entre 2023 et 2024. Dans la région de Québec, 3 personnes sur 10 ayant recours à l'aide alimentaire ont déjà des revenus d’emploi, et 38 % des personnes aidées ont moins de 18 ans. Aussi, 45 % des personnes ayant recours à l’aide alimentaire vivent seules. (Banques alimentaires du Québec, 2024)

Annexes et références

Annexe 1 – Répertoire données et portraits - région de la Capitale-Nationale

Portrait socioéconomique

- Panorama des régions du Québec, Édition 2024. Capitale-Nationale, p.253 -264
- Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale, Recensement de 2021, MESS.
- Portrait de la Capitale-Nationale et de ses MRC, Novembre 2022, Québec International
- Principaux indicateurs sur la Capitale-Nationale et ses MRC, données 2021-2025
- Atlas du développement social, Communauté métropolitaine de Québec.
- Profil de la population dans la Capitale-Nationale, par municipalité. Centris.
- Recensement 2021 : une région en croissance, une population vieillissante et une structure des ménages en mutation. Accès-Cible Santé. Bulletin d'information sur l'état de santé et de bien-être de la population de la Capitale-Nationale. Numéro 4 | Janvier 2023.

Condition féminine

- Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale, Édition 2024, Capitale-Nationale (région 03)

Itinérance

- Annexe dédiée à la Capitale-Nationale produite en marge du deuxième portrait de l'itinérance au Québec
- Plan d'action régional communautaire et intégré en itinérance de la Capitale-Nationale 2022-2024 (PARCI)

Immigration

- Plan d'action régional 2024-2026 – Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
- Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale personnes immigrantes recensement de 2021
- Migration et santé : comprendre le contexte et l'expérience de personnes réfugiées, demandeuses d'asile et sans statut pour viser l'équité en santé.

Jeunesse

- Bilan annuel 2023-2024 des Directions de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale et du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Portrait socio-économique de la Capitale-Nationale. Jeunes de 15 à 34 ans. Recensement 2021.

Personnes aînées

- Rapport synthèse 2023-2024. Rencontres régionales de concertation. Enjeux vécus par les aînés issus de communautés ethnoculturelles du Québec. Tables régionales de concertation des aînés du Québec et Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Capitale-Nationale, p.19

Personnes ayant un handicap

- Incapacités dans la Capitale-Nationale. Recensement 2026.

Emploi et marché du travail

- Bulletin du marché du travail, Capitale-Nationale, Mars 2025
- État du marché du travail de la Capitale-Nationale en 2023

Éducation

- Indice de défavorisation des écoles publiques 2023-2024 par Centre de services scolaire
- Publications de l'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) (à venir)

Famille

- Portrait de santé 2021 de la population de la Capitale-Nationale. Santé des 0-5 ans.
- Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM). État des connaissances.

Habitation

- Le parc de logements : une situation contrastée marquée par des inégalités territoriales. Septembre 2023
- Portrait régional de l'habitation : 03 – Région administrative de la Capitale-Nationale, Édition 2021
- Analyse de la situation sur l'habitation et le logement dans la Capitale-Nationale Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale. (À venir).

Mobilité

- Vision métropolitaine de la mobilité durable, Plan d'action 2024-2030
- Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, Agir en complémentarité 2025-2029. Capitale-Nationale, p.26.
- Le réseau structurant et la mobilité à Québec. Une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle. Rapport. Accès Transports Viables.
- Plans de mobilité durable : Ville de Québec, MRC de Portneuf.

Alimentation

- Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système Alimentaire de la grande région de Québec de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Volet consommation. REPSAQ.
- Système alimentaire territorialisé : Projet SAT-Québec. La Ville de Québec au cœur de la transition. INAF. Juin 2024.
- Portrait-diagnostic de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. (À venir)

Indicateurs de bien-être

- Répertoire des indicateurs de bien-être (mise en ligne prévue à l'automne 2025 sur le site de la Communauté métropolitaine de Québec).

Annexe 2 – Descriptions des indicateurs utilisés

Selon Statistique Canada | Recensement 2021

État du logement : fait référence aux besoins de réparation du logement. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts.

- La catégorie « entretien normal requis » comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.
- La catégorie « réparations mineures requises » comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures, tels que les logements qui ont des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés; ou des marches, des rampes ou un revêtement extérieur défectueux.
- La catégorie « réparations majeures requises » comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse; et les logements qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds.

Famille de recensement : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Frais de logement mensuels moyens : Frais de logement renvoie au montant total moyen de tous les frais de logements payés chaque mois par les ménages. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété (communément appelés frais de condominium), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. En ce qui concerne les ménages habitant des logements fournis par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements mensuels pour utiliser ou occuper le logement ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Logement subventionné : Logement subventionné indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Ménage : Ménage réfère à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Le logement peut être un logement collectif ou un logement privé. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour de référence sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel.

Ménage privé : Ménage privé s'applique à une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

Ménage consacrant 30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement : Cette catégorie comprend les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu mensuel total moyen aux frais de logement.

Ménage consacrant moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement : Cette catégorie comprend les ménages qui consacrent moins de 30 % de leur revenu mensuel total moyen aux frais de logement.

Mesure de faible revenu (MFR) : la mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux.

Population active : désigne si une personne âgée de 15 ans et plus qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, étaient; soit occupées, soit en chômage. Population active = personnes occupées + chômeurs.

Population inactive : La variable désigne les personnes qui, pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, n'étaient ni occupées ni en chômage.

Rapport des frais de logement : Rapport des frais de logement au revenu désigne la proportion du revenu total moyen du ménage qui est dépensée pour couvrir les frais de logement.

Le rapport des frais de logement au revenu est calculé pour les ménages privés ayant déclaré un revenu total du ménage supérieur à zéro. Les ménages privés habitant un logement situé sur une exploitation agricole exploitée par un membre du ménage ainsi que les ménages ayant déclaré un revenu total du ménage nul ou négatif sont exclus.

Les rapports relativement élevés entre les frais de logement et le revenu total du ménage pour certains ménages peuvent s'expliquer du fait que les périodes de référence utilisées pour les données sur les frais de logement et pour les données sur le revenu total du ménage ne sont pas les mêmes. En effet, la période de référence est l'année 2021 dans le cas des données sur les frais de logement et l'année 2020 dans le cas des données sur le revenu total du ménage. En outre, pour certains ménages, le revenu total du ménage déclaré ne correspond qu'à une partie d'une année.

Pour plus de renseignements sur le revenu total du ménage ou les frais de logement, veuillez consulter le Dictionnaire du recensement : Revenu total et Frais de logement.

Revenu médian des ménages 2021 : le revenu médian des ménages est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c’est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane.

Taille convenable du logement : indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. Un ménage est considéré comme vivant dans des locaux de taille convenable si le logement compte suffisamment de chambres à coucher, comme prescrit par la NNO.

Nombre de chambres à coucher requis pour un ménage compte tenu de l'âge, du sexe et des liens entre les membres du ménage. Une autre variable, « Personnes par pièce », prend en considération toutes les pièces dans un logement privé et le nombre de membres dans le ménage.

La variable « Taille convenable du logement » et la Norme nationale d'occupation (NNO) sur laquelle elle se fonde ont été élaborées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à l'issue de consultations auprès d'organismes provinciaux de l'habitation.

Logement de taille insuffisante : Cette catégorie comprend les ménages pour lesquels le nombre requis de chambres à coucher selon la NNO dépasse le nombre déclaré de chambres à coucher dans le logement.

- Manque une chambre à coucher
- Manque deux chambres à coucher
- Manque trois chambres à coucher ou plus

Taux d’activité 2021 : La variable désigne le pourcentage de la population active pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus.

Le taux d'activité pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

Taux de chômage 2021 : La variable désigne le pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe.

Taux d’emploi 2021 : La variable désigne le nombre de personnes occupées au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, exprimé en pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus.

Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

Selon l’Institut de la statistique du Québec

Nombre de familles à faible revenu : Le faible revenu est ici calculé d’après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est considérée comme à faible revenu, lors d’une année, si son revenu après impôt ajusté selon sa taille est inférieur au seuil qui correspond à la moitié de la médiane du revenu familial après impôt ajusté de l’ensemble des personnes (de tous âges) du Québec durant la même année. L’ajustement a pour but de rendre comparables les revenus des familles de tailles différentes.

Par ailleurs, les résidents non permanents (RNP), y compris les travailleurs agricoles étrangers temporaires qui ne perçoivent des revenus

Revenu disponible par habitant 2020 : Le revenu disponible est une notion reconnue internationalement qui provient du Système de comptabilité économique. Le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné, moins les transferts courants versés par ceux-ci aux autres secteurs institutionnels (dont les impôts et cotisations aux administrations publiques).

Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation de biens et de services, ainsi que pour l’épargne volontaire.

au pays que durant quelques semaines par année, sont exclus des données de la MFR de manière générale.

Autres définitions

D.E.S : Diplôme d’études secondaires

D.E.P : Diplôme d’études professionnelles

D.E.C : Diplôme d’études collégiales

Diplôme universitaire : tous les certificats, diplômes ou grades universitaires

Genre : réfère à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme). Le genre comprend les concepts suivants :

- L’identité de genre correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement;
- L’expression de genre désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps.

Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

- **Femmes+ (F+)** comprend les femmes et les filles, de même que certaines personnes non binaires.
- **Hommes+ (H+)** comprend les hommes et les garçons, de même que certaines personnes non binaires.

Immigrants : « Immigrants » comprend les personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus ou résidents permanents. Il s'agit des personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans cette catégorie. Dans le

Recensement de la population de 2021, « Immigrants » comprend les immigrants qui ont été admis au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

Industrie (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] Canada 2017 version 3.0) **:** Industrie réfère à un groupe généralement homogène d'unités de production économique exerçant principalement un ensemble d'activités spécifiques. Par activité, on entend une méthode particulière de combiner les intrants de biens et services, de main-d’œuvre et de capital pour produire un ou plusieurs produits ou services, ou les deux. Le plus souvent, les activités qui définissent une industrie sont homogènes pour ce qui est des processus de production employés.

Résidents non permanents : « Résidents non permanents » comprend les personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également compris, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens, immigrants reçus ou résidents permanents.

Secteur primaire : regroupe l’ensemble des emplois dont les activités consistent en une exploitation des ressources naturelles: agriculture, pêche, forêts, mines, exploitation en carrière, l’extraction du gaz et du pétrole.

Secteur secondaire : regroupe l’ensemble des emplois dont les activités consistent en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières notamment l’industrie manufacturière, la construction, etc.

Secteur tertiaire : regroupe l’ensemble des emplois dont les activités consistent en une offre de services : commerces, transports, hébergement, restauration, santé et services sociaux, action sociale, administration publique, immobilier, enseignement, services aux rendus aux particuliers ou aux entreprises, etc.

Annexe 3 – Orientations et normes du FQIS

Pour consulter les orientations et normes du FQIS : (Hyperlien)

Références (mise à jour à venir)

Banques alimentaires du Québec (2024), Bilan faim, Québec 2024, En ligne : https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf (Site consulté au printemps 2025).

BOURQUE, D. (2008) Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Boucher, G. (2024), L'insécurité alimentaire gagne du terrain au sein de la classe moyenne québécoise, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Chaire CACIS. Demander de l'aide alimentaire et après? Le parcours de personnes qui demandent de l'aide alimentaire pour une première fois. Lumière sur la recherche au Centre de recherche en santé publique (CReSP), n.2; Juillet 2024. www.cresp.ca/fr/lumiere-sur (Site consulté au printemps 2025).

Charlebois, S. et al. (2024). RAPPORT SUR LES PRIX ALIMENTAIRES 2025, 15e édition, préparé par l'Université Dalhousie, l'Université de Guelph, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de la Colombie-Britannique.

CHÉNIER, Geneviève (2022). Interfaces entre les définitions d'insécurité alimentaire, saine alimentation et sécurité alimentaire (mise à jour janvier 2022). Direction de la santé publique de la Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre, Longueuil.

OpenAI (2025) *ChatGPT*, Soutien à la rédaction et synthétisation de certains contenus qui ont été soigneusement édités et vérifiés par l'équipe de recherche et rédaction.

Direction de santé publique (2025) Insécurité alimentaire dans la Capitale Nationale, Service Surveillance/vigie, CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Fournier, F. (2022). La faim justifie des moyens. S'engager à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Institut national de santé publique du Québec. (2018). Les inégalités sociales de santé au Québec – L'insécurité alimentaire. https://www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalitessociales-de-sante-au-quebec/insecurite-alimentaire

Institut national de santé publique du Québec. (2023). « Centre d'expertise et de référence en santé publique », En ligne : www.inspq.qc.ca. (Site consulté au printemps 2025).

Institut de la statistique du Québec. (2021) En ligne : https://statistique.quebec.ca/fr (Site consulté au printemps 2025)

Indicateurs vitaux du Grand Montréal, En ligne : https://indicateurs-vitaux.cmm.qc.ca/developpement-social/part-de-la-population-a-faible-revenu-selon-la-mesure-du-panier-de-consommation-mpc/#analyse-complementaire-carte-indicateur01 (Site consulté au printemps 2025).

Office québécois de la langue française. 2018. *Grand dictionnaire terminologique* : *Litteratie*. Québec. En ligne : https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8363201 (Site consulté au printemps 2025).

LECHAUME, Aline et Frédéric SAVARD, 2015, Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), Québec, Gouvernement du Québec.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., Chapitre L-7, c.1. a.2

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) *Bonnes pratiques utiles pour les Alliances pour la solidarité 2024-2029*, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) *Guide de soutien au déploiement,* Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) *Plan d'action gouvernemental. Mobiliser.Agir. Participer. 2024-2029,* Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024) *Orientations et normes du FQIS,* Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire, mise à jour 2008, Québec.

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. (1981). En ligne : https://mepacq.qc.ca/qui-sommes-nous/quest-ce-que-lepa/ (Site consulté au printemps 2025).

Proof, Food policy insecurity research (2023). Quelles sont les implications de l'insécurité alimentaire sur la santé et les soins de santé? Université de Toronto, Canada; En ligne : https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/what-are-the-implications-of-food-insecurity-for-health-and-health-care/ (Site consulté au printemps 2025).

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. En ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-617-x/89-617-x2005001-fra.pdf?st=eD4tbRez (Site consulté au printemps 2025)

Rootman, I (2007). *Litteratie en sante et sante publique*. Conseil canadien sur l'apprentissage. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2007/8h30_Rootman.pdf (Site consulté au printemps 2025).

Santé Canada. (2020). Insécurité alimentaire des ménages au Canada : survol. En ligne : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-alimentsnutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecuritealimentaire-menages-canada-survol.html (Site consulté au printemps 2025).

Statistique Canada. (2003). *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'enquête internationale sur l'alphabetisation et les compétences des adultes* (Publication nº 89-617-XIF).

Statistique canada. (2021). Capitale-Nationale [Région économique], Profil du recensement, Recensement de 2021, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Plan d’action régional concerté – 2024-2029

Région de la Capitale-Nationale